



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Rapport d'activité **2004**

Place de la Wallonie, 1

5100 JAMBES

Tél : 081/33 30 50

Fax : 081/33 30 55

<http://statistiques.wallonie.be>

info@iweps.wallonie.be



RAPPORT D'ACTIVITE 2004



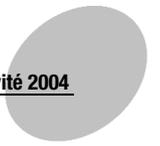
*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Place de la Wallonie 1 Bat II
B-5100 JAMBES – NAMUR
Tél : 32 (0)81 33 30 50
Fax : 32 (0)81 33 30 55
<http://statistiques.wallonie.be>
info@iweps.wallonie.be

Editeur responsable : Jean Houard
Dépôt légal : D/2005/10158/3

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
1 DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA CONJONCTURE.....	9
1.1 CONJONCTURE	9
1.2 ENTREPRISES	13
1.3 ÉTUDES SECTORIELLES	17
1.4 COHÉSION SOCIALE.....	18
1.5 MODÉLISATION MACROÉCONOMIQUE.....	23
2 DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE.....	27
2.1 PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIÉTALE.....	27
2.2 POLITIQUES RÉGIONALES, FINANCES PUBLIQUES ET MACROÉCONOMIE	30
2.3 CAPITAL HUMAIN ET MOBILITÉ DU TRAVAIL QUALIFIÉ	32
2.4 ÉVALUATIONS	35
2.5 INDICATEURS TERRITORIAUX.....	37
2.6 INDICATEURS STRUCTURELS EUROPÉENS	40
3 DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE L'EMPLOI (OWE).....	41
3.1 DONNÉES, CONCEPTS, NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES.....	41
3.2 PRODUCTION DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS ET ÉTUDES DESCRIPTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	45
3.3 ÉTUDES EXPLICATIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL	54
3.4 ÉTUDES PRÉVISIONNELLES ET PROSPECTIVES.....	62
3.5 ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET POLITIQUES D'EMPLOI	65
4 DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE LA MOBILITÉ (OWM).....	67
4.1 GENÈSE ET MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE LA MOBILITÉ	67
4.2 BASE DE DONNÉES DOCUMENTAIRE	68
4.3 CONSTRUCTION DES INDICATEURS POUR LE DIAGNOSTIC ANNUEL DE LA MOBILITÉ.....	70
4.4 ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LA MOBILITÉ DES MÉNAGES (ERMM)	72
4.5 ENQUÊTE DANS LE CADRE DES PLANS DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES (PDS) ET DES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES TRAVAILLEURS.....	73
4.6 PROFIL D'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PAR LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE.....	74
4.7 DÉFINITION DE CRITÈRES POUR LA DÉTERMINATION DES ZONES URBAINES À RETENIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS URBAINS DE MOBILITÉ	75
4.8 PARTICIPATION ET COLLABORATIONS MISES EN PLACE	76
4.9 COLLOQUES ET SÉMINAIRES.....	78
4.10 ACTIVITÉ DES ORGANES DE L'OWM.....	79
4.11 CONTACTS AVEC LES SERVICES PRODUCTEURS DE DONNÉES STATISTIQUES.....	79
4.12 FORMATIONS	79
4.13 RÉPONSES À DES DEMANDES PONCTUELLES	80
5 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA STATISTIQUE	81
5.1 GESTION DE LA STATISTIQUE RÉGIONALE	81
5.2 ORGANISATION INFORMATIQUE DE L'IWEPS	84
5.3 LE SITE THÉMATIQUE WALLON : STATISTIQUES.....	87
6 DIRECTION DU SERVICE D'APPUI	89
6.1 BUDGET ET ADMINISTRATION.....	89
6.2 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE.....	90
6.3 DIFFUSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE	91
6.4 DIFFUSION DES INFORMATIONS STATISTIQUES RÉGIONALES.....	93
6.5 GESTION DES DEMANDES D'INFORMATIONS ADRESSÉES À L'IWEPS	97
6.6 BIBLIOTHÈQUE DE L'IWEPS.....	99
7 CONSEIL WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE	101
8 EFFECTIFS DE L'INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004.....	103



AVANT-PROPOS

Ceci est le premier rapport d'activité de l'IWEPS.

En effet, l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 (M.B. du 31/12/2003, p. 62412) a fixé au 1^{er} janvier 2004 la date d'entrée en vigueur du décret du 4 décembre 2003 créant l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Ce décret définit comme suit les missions de l'IWEPS :

CHAPITRE III. - De l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Section 1^{ère} - Création

Art. 8. Il est créé, sous la dénomination « Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique », un organisme d'intérêt public, doté de la personnalité juridique. L'Institut a son siège à Namur.

Sous réserve des dispositions du présent décret et des arrêtés pris en exécution de celui-ci, l'Institut est soumis à l'ensemble des dispositions de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public et de ses arrêtés d'exécution qui sont applicables aux organismes de la catégorie A.

Section 2 - Objet et missions

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique.

L'Institut assure le secrétariat des observatoires visés à l'article 5, en ce compris l'échange d'informations entre ceux-ci.

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement.

L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services.

L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes.

La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

Par ailleurs, le décret crée le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (CWEPS).

CHAPITRE II. - Du Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Section 1^{ère} - Généralités

Art. 2. Il est créé un Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, composé :

1° des recteurs des universités francophones ;

2° de quatre membres désignés par le Gouvernement sur proposition du Conseil économique et social de la Région wallonne et d'un membre désigné par le Gouvernement sur proposition du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable ;

3° de cinq membres au maximum désignés par le Gouvernement parmi les corps scientifique, académique ou assimilé des institutions d'enseignement universitaire ou supérieur.

Deux membres au moins du Conseil disposent d'une compétence particulière en matière de statistiques. Il est également tenu compte, dans la composition du Conseil, de la nécessité d'assurer une compétence pluridisciplinaire.

Des experts peuvent être invités au Conseil en fonction de l'objet.

Les membres sont désignés par le Gouvernement. Leur mandat non révocable est de cinq ans, renouvelable. Le secrétariat du Conseil est assuré par l'Institut.

L'administrateur général de l'Institut est membre de droit du Conseil, à titre consultatif.

Art. 3. Le Conseil élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet pour approbation au Gouvernement. Le règlement fixe un quorum de présence des membres lors des votes.

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an.

Le Conseil élit, en son sein, un président et un vice-président.

Le Gouvernement détermine les indemnités que l'Institut accorde aux membres, au président et au vice-président.

Section 2 - Les missions du Conseil

Art. 4. Le Conseil rend au Gouvernement un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut et sur le rapport annuel d'activité de celui-ci.

Le Conseil fait au Gouvernement, d'initiative ou sur demande, toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Le Conseil assure un rôle d'avis et d'assistance scientifique vis-à-vis de l'Institut.

Par ailleurs, le décret précise que :

Art. 19. Le décret du 28 février 1991 portant création d'un Service des études et de la statistique est abrogé.

Art. 20. Sont transférés à l'Institut :

- 1° les membres du personnel du Service des études et de la statistique du Ministère de la Région wallonne ;
- 2° les membres du personnel affectés ou mis à la disposition des observatoires visés à l'article 5.

L'arrêté du 18 décembre 2003 (M.B. du 03/03/2004, p. 11844) fixant la liste des Observatoires intégrés à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique précise que :

Article 1er. Sont considérés comme des Observatoires au sens de l'article 5 du décret créant l'Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique :

1. l'Observatoire de l'emploi visé par l'arrêté du 10 septembre 1998 ;
2. l'Observatoire de la mobilité visé par l'arrêté du 6 décembre 2001.

Enfin, le décret dispose que :

Art. 12. L'Institut transmet au Gouvernement un programme pluriannuel de travaux ainsi qu'un rapport annuel d'activité.

Le Gouvernement approuve le programme pluriannuel de l'Institut. Le Gouvernement communique ce programme pluriannuel au Parlement.

Le Parlement peut faire au Gouvernement des recommandations quant au programme pluriannuel.

Le Gouvernement communique le rapport annuel d'activité au Parlement au plus tard le 15 juin de l'année qui suit.

C'est dans ce contexte qu'est déposé le présent rapport d'activité, qui couvre donc la première année d'existence de l'IWEPS.

Il va sans dire que cette première année a été marquée par toutes les tâches que nécessite la mise en place de la structure administrative, financière, réglementaire et comptable autonome d'un organisme d'intérêt public.

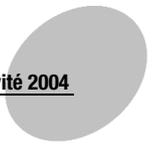
Toutefois, le rapport d'activité qui suit se concentre essentiellement sur les missions scientifiques et statistiques de l'IWEPS.

Il est organisé selon le cadre fonctionnel de l'IWEPS, qui prévoit au sein de celui-ci six directions :

1. Direction des études et de la conjoncture
2. Direction de l'évaluation et de la prospective
3. Direction de l'observatoire de l'emploi
4. Direction de l'observatoire de la mobilité

5. Direction de l'informatique et de la statistique
6. Direction du service d'appui.

On comprendra aisément qu'au sein d'une équipe de 31 membres, la plupart des travaux et des recherches font appel à des compétences transversales à ces différents axes et qu'en conséquence chaque chercheur est appelé à collaborer à plusieurs d'entre eux. Le classement des travaux, activités et publications dans l'un ou l'autre de ceux-ci a donc une valeur indicative.



1 DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA CONJONCTURE

1.1 CONJONCTURE

1.1.1 Analyses et prévisions conjoncturelles semestrielles

En matière d'études conjoncturelles, l'IWEPS suit l'évolution au niveau international, national et régional de manière à répondre à toute demande d'information ou d'analyse provenant des pouvoirs publics wallons et des acteurs socio-économiques.

L'analyse conjoncturelle publiée deux fois par an couvre l'ensemble des pays et des secteurs de l'économie mondiale qui, par effets imbriqués, influencent la conjoncture belge et wallonne :

- au niveau international, plus particulièrement le commerce mondial, les échanges et les prix des matières premières, les Etats-Unis, le Japon, l'Asie, l'Union européenne, les PECO, l'Allemagne, la France, la politique monétaire ;
- en Belgique : consommation et investissements des ménages, consommation et investissements publics, investissements des entreprises, activité, productivité, rentabilité des entreprises, prix, commerce extérieur, marché du travail, finances publiques et politique budgétaire ;
- en Wallonie : consommation et investissements des ménages, consommation et investissements publics, activité, productivité, rentabilité et investissements des entreprises, globalement et par secteur d'activité, marché du travail, finances publiques et politique budgétaire.

Des prévisions sont établies pour les agrégats économiques belges et wallons suivants :

- consommation privée ;
- consommation publique ;
- investissements (entreprises, ménages, pouvoirs publics) ;
- inflation (niveau belge) ;
- exportations ;
- importations ;
- PIB.

Au printemps, ces prévisions concernent l'année en cours. A l'automne, elles couvrent également l'année suivante.

Grâce à une collaboration fructueuse avec divers fournisseurs de données, différentes bases de données ont pu être exploitées dans l'analyse conjoncturelle. Il s'agit notamment des données fournies au niveau régional par la BNB relatives aux enquêtes de confiance auprès des industriels et des exploitants des commerces de détail, des résultats de l'enquête sur l'évolution récente du chiffre d'affaires des exploitants belges des commerces de détail fournis par l'INS, ainsi que des données relatives aux immatriculations de voitures (FEBIAC) et aux permis de bâtir (INS). Nous utilisons également les enquêtes sur la production au niveau régional menées dans les différentes branches d'activité par l'INS : PRODCOM et les indicateurs de la production industrielle.

Depuis le début de l'année 2004, des analyses exploratoires ont été réalisées sur la base des résultats issus de l'enquête régionale de la BNB auprès des ménages. Cette enquête mensuelle, nouvellement régionalisée, est analysée et confrontée à l'enquête trimestrielle menée par l'IWEPS auprès des ménages wallons. L'utilisation de cette enquête mensuelle reste pour l'instant du domaine exploratoire, étant donné l'historique limité. A terme, cette enquête devrait être utilisée au même titre que les autres indicateurs comme une source d'information privilégiée pour l'analyse de la conjoncture économique.

Parallèlement, depuis mai 2004, suite à la publication par l'Institut des Comptes nationaux de nouvelles statistiques d'exportations régionales, nous disposons de données des exportations à destination du reste du monde de meilleure qualité, ainsi que sur les importations régionales en provenance du reste du monde. Ces données, établies suivant le concept national, sont désormais utilisées dans le cadre de l'analyse conjoncturelle de la Wallonie. Conjointement, une réflexion est menée en interne dans le but d'arriver à construire une série historique cohérente des exportations de marchandises wallonnes.

Dans le cadre des travaux de prévision macroéconomique, des contacts ont été noués en 2004 entre le Bureau fédéral du Plan et les organes statistiques régionaux dans le but de construire un modèle macrosectoriel régionalisé. Ces contacts ont conduit à l'élaboration d'un programme de travail conjoint qui doit débiter dans le courant de l'année 2005. Le

modèle que devrait produire cette collaboration permettra de réaliser des projections à moyen terme harmonisées des économies régionales.

En 2004, l'IWEPS a publié deux numéros de *Tendances économiques*, dont la maquette a été adaptée afin d'être en conformité avec la nouvelle charte graphique de l'IWEPS :

- n° 26, mai 2004
Tendances conjoncturelles, pp. 1-76
Etudes spéciales, pp. 77-120:
 - Valérie VANDER STRICHT, IWEPS, Contribution du chômage à la hausse du taux d'emploi en Wallonie entre 1996 et 2002, pp.79-92 ;
 - Françoise VANDERKELEN, IWEPS, Enquête sur la satisfaction des usagers de l'administration wallonne, pp. 93-120.
- n° 27, décembre 2004
Tendances conjoncturelles, pp. 1-84
Etude spéciale, pp. 85-103.
 - P.-F. MICHIELS, M. MIGNOLET et M.-E. MULQUIN, FUNDP, La croissance régionale en Belgique et ses déterminants : une comparaison Flandre-Wallonie entre 1995-2001, p.87-103.

1.1.2 Note mensuelle de conjoncture wallonne

Cette brochure mensuelle présente en huit pages les principaux indicateurs conjoncturels.

Une vingtaine de séries statistiques sont mises à jour mensuellement et présentées sur graphiques afin de permettre aux lecteurs de suivre aisément, même en dehors des périodes d'analyse, l'évolution des principaux indicateurs des divers domaines de la conjoncture. Ce cahier, dont le premier exemplaire a vu le jour en 1998, sert d'outil préparatoire aux analyses conjoncturelles. Les graphiques remis à jour mensuellement permettent de juxtaposer les courbes aux évolutions dépendantes, ou encore d'analyser les séries selon divers indices conjoncturels.

Ces graphiques permettent aux spécialistes de chacun des domaines de localiser rapidement les tendances et les évolutions qui méritent une attention particulière. Une analyse approfondie peut alors avoir recours à d'autres données plus détaillées. Cette note permet une synthèse rapide et périodique des évolutions économiques conjoncturelles de la Wallonie. Tous les mois, un bref commentaire des données chiffrées complète cet outil d'aide à la décision articulé autour de cinq grands domaines :

- l'évolution globale de l'économie wallonne
- l'activité et les investissements des entreprises
- le commerce extérieur
- la consommation et les investissements des ménages
- la situation du marché du travail

Remaniée et remise en page en 2003, adaptée afin d'être en conformité avec la nouvelle charte graphique de l'IWEPS en 2004, cette brochure est l'une des deux publications on-line mises à disposition sur notre site web.

1.1.3 Tâches permanentes

Chaque membre de l'équipe, dans son ou ses domaines :

- identifie les sources d'informations et de données dont elle/il a besoin et présente le cas échéant des demandes d'abonnement aux sources non encore présentes à l'IWEPS ;
- sur cette base, se tient en permanence informé(e) des événements/évolutions pertinents ;
- se construit une base de données opérationnelle, tant quantitative que qualitative, qu'elle/il met à jour régulièrement ;
- étudie sur une longue période les séries statistiques pertinentes ;
- s'efforce de trouver les ou des déterminants des variables qu'elle/il étudie ;
- à terme, s'efforce de construire des relations/équations/maquettes pertinentes ;
- prépare l'output statistique et graphique :
 1. dont elle/il se servira pour élaborer ses analyses et prévisions ;
 2. qu'elle/il publiera ou pourrait publier dans '*Tendances économiques*'.

Le but est d'aborder les analyses semestrielles de conjoncture en étant parfaitement informé(e) et opérationnel(le) et de pouvoir consacrer tout son temps aux analyses et aux prévisions elles-mêmes, sans n'avoir plus, à ce moment, de souci de collecte des données nécessaires, à l'exception des plus récentes.

1.1.4 Tâches transversales

S'ajoutent à ce travail permanent un certain nombre de tâches transversales, qui peuvent être synthétisées comme suit :

- développement des outils économétriques de prévision ;
- traitement et gestion de l'enquête auprès des ménages ;
- construction et développement des bases de données ;
- analyse continue de la qualité des statistiques utilisées dans le cadre des analyses conjoncturelles. Plus spécifiquement, ces analyses concernent les statistiques issues des déclarations à la TVA, les statistiques d'exportation (ancienne version – effet de porte et effet de siège - , nouvelle version), les statistiques du PIB, les statistiques des comptes régionaux. Ces analyses font l'objet de notes internes et/ou destinées aux Cabinets ministériels concernés ;
- dépouillement de la presse quotidienne, magazines économiques et revues de presse.

1.1.5 Enquête de conjoncture auprès des ménages wallons

L'un des problèmes que posent l'analyse et la prévision de la conjoncture wallonne est la rareté des données disponibles, particulièrement en ce qui concerne les revenus, l'épargne et la consommation des ménages.

C'est pour pallier partiellement cette carence que l'IWEPS procède, depuis la mi-1995, à une enquête téléphonique trimestrielle de conjoncture auprès des ménages wallons.

L'enquête comporte 22 questions à choix multiples en arbre, dont :

- six questions portent sur la perception et les attentes relatives à l'évolution de l'économie wallonne en générale ;
- sept questions portent sur la perception et les attentes de l'évolution de la situation du ménage interrogé en matière de revenus, d'épargne, d'investissement et de consommation ;
- sept questions portent sur les caractéristiques socio-économiques du ménage interrogé ;
- deux questions sont d'ordre administratif.

La réalisation de cette enquête est sous-traitée à un bureau spécialisé. L'interprétation des résultats de l'enquête est quant à elle assurée par l'équipe de conjoncture de l'IWEPS.

A mesure que les données trimestrielles s'ajoutent, un important travail d'étude de la cohérence interne, externe, spatiale et temporelle des résultats de l'enquête doit être assuré. Ce travail fait notamment appel au rapport détaillé demandé au bureau de sondage sur le déroulement de chaque vague d'enquête.

Par ailleurs, depuis 2003, dans le cadre d'un accord de collaboration entre la Banque nationale de Belgique (BNB), l'Administratie Planning en Statistiek (APS) de la Communauté flamande et l'IWEPS, ces deux derniers cofinancent l'enquête auprès des ménages réalisée mensuellement par la BNB afin d'en étendre l'échantillon dans le but d'en rendre les résultats exploitables au niveau régional. Les premiers résultats indiquent une bonne corrélation entre les orientations qui ressortent des deux enquêtes.

1.1.6 Analyse approfondie de l'économie wallonne

Ce programme de recherche est orienté selon deux axes :

- conjoncturel : élaboration d'outils et de nouveaux indicateurs statistiques en vue d'analyser l'activité économique ;
- structurel : analyse de la dynamique de l'économie wallonne.

Dans ce deuxième axe, s'inscrivent notamment les travaux consacrés au processus de convergence des économies régionales et les études de benchmarking qui visent à positionner la Wallonie au sein de l'Union européenne.

Dans le cadre du premier axe, le début de l'année 2004 marque la fin d'un programme de recherche important, initié en 2001 en collaboration avec l'IRES (UCL), dont l'objet était la construction d'indicateurs de la conjoncture économique en Wallonie. Cette recherche a permis de développer un indicateur coïncident de l'activité économique en Wallonie, en s'inspirant de la méthodologie établie par Stock et Watson (1988, 1989). Elle a également permis d'aboutir à l'élaboration de premières estimations précoces du niveau du produit intérieur brut (PIB). Cependant, malgré l'avancée considérable que constitue la construction de ces indicateurs, un important travail d'actualisation et de mise en cohérence est en cours, dans la mesure où de nombreux problèmes et ruptures méthodologiques concernant les données de base utilisées pour la construction de ces indicateurs sont apparues dans le courant de l'année 2004. Des tentatives de résolution de ces problèmes ont été effectuées dans le courant de l'année 2004, mais sans succès à ce jour. Parallèlement à l'élaboration d'outils d'analyse, différentes études ont été réalisées par l'IWEPS afin d'appréhender la dynamique de l'économie wallonne : analyse des effets macro-économiques d'une hausse des prix pétroliers réalisée sur la base d'une démarche similaire à celle de Hooker (1997), Cunado, Perez de Gracia (2003), Rodriguez (2003), Rodriguez et Sanchez (2004), estimation d'une loi d'Okun au niveau provincial, simulation d'un choc pétrolier au moyen du modèle REMI-IWEPS.

Dans le cadre des analyses structurelles de l'économie wallonne, différents travaux ont été réalisés en interne, dont :

- élaboration d'une approche méthodologique qui permet d'identifier des clubs de régions pour servir de base pour des analyses de benchmarking au niveau européen - réalisée par Albessart, Cincera, Lohest et Marfouk (2004) ;
- analyse de l'impact de l'élargissement de l'Union européenne sur l'économie wallonne.

1.1.7 Participation à des réunions, colloques et groupes d'études

- **Service d'Analyse économique de l'IRES** - Chaque trimestre, un ou deux membres de l'équipe de conjoncture représentent l'IWEPS à la réunion organisée par l'IRES (UCL) à l'intention de ses Adhérents, au cours de laquelle les chercheurs de l'IRES présentent et soumettent à la discussion leurs analyses et prévisions conjoncturelles. Les principaux participants sont d'autres services universitaires, les services d'études des grandes fédérations patronales, des syndicats, des banques et assurances ainsi que des grandes entreprises.
- **Comité scientifique des comptes nationaux et régionaux de l'Institut des comptes nationaux (ICN¹)** – L'IWEPS représente la Région wallonne au Comité scientifique des comptes nationaux. Au cours de ces réunions, sont discutées les différentes statistiques qui seront publiées dans le cadre des comptes nationaux et régionaux. L'IWEPS, présent en tant qu'observateur, rapporte au Comité scientifique ses remarques et questions relatives tant à la méthodologie qu'aux statistiques publiées.
- **Groupe de travail du Conseil supérieur de statistique** constitué pour analyser et améliorer les statistiques sur les ménages.
- **Groupe de travail ' Programme statistique intégré – Inventaire'** du Conseil supérieur de statistique chargé d'établir l'inventaire des besoins en statistiques pour les années futures.

1.1.8 Publications

Albessart C., Cincera M., Lohest O., Marfouk A. (2004), « A la recherche d'une approche méthodologique pour un benchmarking régional au sein d'une Union européenne élargie », Communication au colloque sur la convergence et disparités régionales au sein de l'espace européen : les politiques régionales à l'épreuve des faits, Bruxelles, septembre 2004.

Houard J., Lohest O., Marfouk A. (2004), « Impacts prévisibles sur l'économie wallonne de l'adhésion des dix nouveaux Etats Membres », *Miméo*, IWEPS.

Lohest O. (2004), « The robustness of Okun's Law in Belgium, evidence from a pooled Time Series analysis », *Mimeo*, IWEPS.

Lohest O., Marfouk A. (2004), « Notes préparatoires à la réunion du Comité scientifique des Comptes nationaux sur la révision des comptes nationaux et des comptes régionaux », *Miméo*, IWEPS.

Lohest O. et Marfouk A. (2004), « Impact de la hausse des prix pétroliers : aspects régionaux », *Miméo*, IWEPS.

Marfouk A. (2004), « Impacts prévisibles sur la Wallonie de l'adhésion des dix nouveaux pays à l'Union européenne », *Tendances Economiques*, n°26, IWEPS, mai 2004.

¹ Créé par la loi du 21 décembre 1994 et fédérant, pour l'élaboration des comptes nationaux et régionaux, des statistiques des échanges extérieurs et des tableaux d'entrées – sorties, trois institutions fédérales : la Banque nationale de Belgique (comptes nationaux et régionaux et échanges extérieurs), le Bureau fédéral du Plan (tableaux entrées – sorties) et l'Institut national de statistiques (fourniture de données aux deux autres institutions), l'ICN est doté d'un :

- ? Conseil d'administration, où les Communautés et Régions ne sont pas représentées ;
- ? Comité scientifique pour le budget économique, où les Communautés et Régions ont une voix délibérative ;
- ? Comité scientifique des comptes nationaux et régionaux, où les Communautés et Régions n'ont qu'une voix délibérative.

1.2 ENTREPRISES

1.2.1 Base de données 'Entreprises'

L'objet du travail permanent poursuivi dans ce cadre est de constituer et de mettre à jour une base de données mettant en cohérence les diverses sources d'information disponibles sur les entreprises, et enrichir autant que possible cette base à l'aide de données originales, notamment qualitatives, et/ou non publiées.

Le premier axe vise essentiellement à rendre convergentes les sources statistiques suivantes :

- Centrale des bilans : données financières ;
- ONSS : emploi salarié, établissements et dimension régionale ;
- EURO-DB : données d'identification des entreprises ;
- MRW – DGEE : données partielles issues d'enquêtes ;
- Autres informations partielles issues de sources statistiques diverses.

A ces données relatives aux entreprises individuelles s'ajoutent, bien entendu, les diverses statistiques agrégées telles que celles qui sont extraites des déclarations à la TVA, qui sont mobilisées pour construire des indicateurs pertinents ou des instruments de contrôle.

1.2.2 Caractérisation de la population des entreprises wallonnes

Les statistiques disponibles ne permettent pas d'appréhender correctement l'aspect dynamique de l'évolution du tissu productif, à savoir les flux au sein du secteur. De surcroît, les spécificités des acteurs de ce secteur sont telles qu'une approche macroéconomique s'avère biaisée. Un recensement n'étant pas envisageable, la seule manière de surmonter ces deux problèmes est de recourir à des enquêtes, et plus particulièrement, afin d'assurer à la fois la continuité et la fiabilité des résultats, à des enquêtes au sein d'un panel d'entreprises. Cette technique permet d'établir un niveau intermédiaire entre l'approche microéconomique (trop détaillée) et l'approche macroéconomique (trop globalisante).

L'établissement judicieux de ce panel revêt évidemment une importance primordiale, car cela doit permettre à l'IWEPS d'établir des relations privilégiées avec les entreprises du panel afin d'obtenir les informations spécifiques nécessaires à ses études dans le domaine. Cette tâche requiert la mise au point préalable d'une typologie détaillée des entreprises et de leur comportement, ce qui implique, de manière essentielle, la mise en œuvre de techniques de classification telles que la 'cluster analysis'.

Le travail minutieux qu'implique la vérification de la qualité des bases de données disponibles, autant que la multiplicité et la spécificité des techniques de classement ainsi que le soin qu'il convient d'apporter à la constitution et aux tests du panel d'entreprises, expliquent que l'IWEPS a souhaité, pour réaliser ce programme de travail, travailler en étroite association avec des équipes universitaires spécialisées en ce domaine dans le cadre d'un programme à moyen terme (trois ans) permettant une véritable accumulation de connaissances et d'expertise au sein de l'IWEPS.

Ce programme comporte trois étapes :

1. élaboration d'une typologie des entreprises sur la base des données existantes au moyen des techniques de classification ;
2. tests de robustesse de la classification obtenue en utilisant un nouvel ensemble de données et mise au point de techniques d'adaptation de la typologie aux évolutions de l'univers des entreprises ;
3. constitution du panel et réalisation, au sein de celui-ci, d'enquêtes visant, dans un premier temps, à construire les indicateurs dont l'IWEPS a besoin pour évaluer et prévoir le comportement des entreprises wallonnes.

Différentes méthodes de classification, issues de techniques non paramétriques, ont été testées sur différents échantillons de données. Il en ressort à l'heure actuelle que :

1. les méthodes mises au point sont fortement liées aux entreprises qui sont incluses dans l'échantillon, à l'année de référence et aux variables utilisées pour le classement. Il en résulte un manque de stabilité, tant temporelle qu'instantanée, de la classification ;
2. ces mêmes méthodes donnent un nombre si élevé de classes que leur interprétation économique pose problème ;
3. le nombre de variables nécessaires à l'obtention d'une classe est lui-même si élevé qu'il rend impossible de caractériser les classes par les variables qui ont servi à leur élaboration ;
4. enfin, l'efficacité de ces méthodes est inversement proportionnelle à la taille de l'échantillon.

Ce programme, mené en partenariat avec le département de mathématique (Professeur RASSON) des Facultés Universitaires Notre Dame de la Paix de Namur, a donc été interrompu.

La phase suivante de la recherche sera consacrée à des consultations d'experts et à la réalisation d'enquêtes auprès des entreprises en vue d'identifier les variables qui caractérisent le mieux celles-ci.

En outre, un projet de recherche a été lancé sur l'élaboration de profils de croissance des entreprises. L'objectif de ce projet est de mettre au point un indicateur multi-temporel et multicritères de la croissance des entreprises. Il utilisera essentiellement la base de données de la centrale des bilans, qui contient actuellement l'ensemble des bilans publiés par les entreprises depuis 1990, soit 15 années.

1.2.3 Démographie des entreprises

Le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes est obtenu en confrontant des versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises EURODB, qui enregistre les différents mouvements aux registres de commerce.

1.2.3.1 Les unités

Le concept d'entreprises ne concerne que les « sociétés commerciales », le critère étant établi à partir de leur forme juridique.

1.2.3.2 Les mouvements

- Les créations brutes représentent les entreprises qui entrent dans la base, pour lesquelles on dispose, dans la plupart des cas, de la date de l'acte de constitution. La réactivation d'entreprises « dormantes » depuis parfois de longues années est également considérée comme une création brute.
- Les immigrations représentent des entreprises qui existaient dans la base en l'année « t-1 » mais qui, à partir de l'année « t », remplissent les conditions de localisation, de secteur d'activité et de forme juridique pour intervenir dans le comptage. Parmi ces immigrations, nous avons isolé les « immigrations géographiques », c'est-à-dire les entreprises qui sont venues s'installer dans la zone (région, province, arrondissement, etc.) considérée.
- Le total des entrées représente la somme des créations brutes et des immigrations.
- Les disparitions représentent les entreprises qui étaient prises en compte en « t » et ont disparu en « t+1 ». Parmi celles-ci, les faillites représentent les entreprises pour lesquelles a été déclarée une ouverture de faillite. Les disparitions intègrent également les entreprises qui sont mises « en situation juridique », sans que nous n'ayons détecté d'ouverture de faillite préalablement, ainsi que celles qui remplissent les conditions pour être mises en « inactif ».
- Les émigrations représentent les entreprises prises en compte en « t », mais plus prises en compte en « t+1 », (pour des raisons de modification de localisation ou de forme juridique ou de secteur d'activité). Ces grandeurs ne sont mesurables qu'au départ de notre historique. Parmi celles-ci, nous avons isolé les émigrations géographiques, c'est-à-dire les entreprises qui ont quitté la zone géographique de référence. Ces entreprises représentent la grande majorité des émigrations.
- Les sorties représentent la somme des disparitions et des émigrations.
- Le solde représente la différence entre les entrées et les sorties. Il représente l'accroissement (ou la baisse) net du nombre d'entreprises durant l'année « t ».
- Ajouté (ou déduit) du stock d'entreprises en début d'année, il détermine le nouveau stock d'entreprises en fin d'année (ou en début de l'année suivante).

1.2.3.3 Les ratios

Les taux de création

Le taux de créations brutes rapporte le nombre de créations brutes, au cours d'une année, au stock initial en début d'année. Il caractérise le dynamisme entrepreneurial d'une région ou d'un secteur.

Le taux de créations nettes rapporte, quant à lui, le solde global des mouvements démographiques enregistrés au cours d'une année au stock initial en début d'année. Il est un indicateur de l'état de santé de l'activité économique de la région ou du secteur.

Le taux de survie

Ce taux représente le nombre d'entreprises, toujours présentes et actives dans la base un an, deux ans, trois ans, etc. après leur création ou leur réactivation.

1.2.4 Base de données sur les zones d'activités économiques en Wallonie

L'IWEPS a constitué une base de données reprenant les entreprises présentes sur les parcs d'activités économiques wallons en 2000/2001, en vue d'une analyse des activités qui s'y développent (analyse aux niveaux spatial, sectoriel et de l'emploi).

L'élaboration de cette base de données avait impliqué de nombreux contacts :

- avec les Intercommunales (fournisseurs des données de base) ;
- avec la Direction générale de l'économie et de l'emploi (DGEE) du Ministère de la Région wallonne ;
- avec la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (DGATLP) ;
- avec l'Institut wallon (devenu ICEDD, Institut de conseil et d'études en développement durable).

En vue de pérenniser cette base de données, l'objectif fixé en 2004 fut de réaliser un recensement des entreprises présentes sur ces parcs.

Etant donné :

- le souci de l'IWEPS de travailler en partenariat avec les administrations et les organismes concernés directement (DGEE, DGATLP, Intercommunales de développement économique) afin de tenter de développer des bases de données « compatibles » et complémentaires ;
- les prérequis techniques au lancement du recensement, notamment la disponibilité d'une cartographie « approuvée » par les différents partenaires,

le travail de cette année a consisté en l'organisation de réunions, échanges, rédaction de projets d'accord de partenariat, en vue de lever les contraintes préalables et de permettre la concrétisation du projet de recensement.

1.2.5 Recherche et développement

Suite aux objectifs quantitatifs que l'Europe s'est fixé dès 2002² en matière de R&D, la recherche est devenue une préoccupation politique majeure. Les objectifs européens ont d'ailleurs été repris dans les programmes de nombreux gouvernements, dont celui du Gouvernement wallon.

En 2004, l'IWEPS a étudié et approfondi le thème R&D de la manière suivante :

- collecte et mise en cohérence de statistiques diverses en R&D et analyse des sources ;
- élaboration de notes en réponse à des questions particulières de Cabinets ministériels ;
- établissements de contacts et d'échanges avec la DGTRE, les services de la Politique scientifique et le Bureau fédéral du Plan en vue de la constitution d'indicateurs ;
- participation à des journées d'études sur l'innovation.

Dans ce cadre, une étude particulière sur les crédits budgétaires consacrés à la R&D en Région wallonne a été réalisée et a donné lieu à un Discussion Paper paru en janvier 2005 ('L'identification des crédits budgétaires publics affectés à la recherche et développement : regard critique au départ du cas de la Région wallonne').

Ce document présente un état des lieux des statistiques de crédits budgétaires publics de R&D (CBPRD) pour la Région wallonne. Après une analyse des statistiques officielles publiées sur ce thème et la mise en évidence d'une non représentativité de ces données officielles, nous avons procédé à trois estimations alternatives des CBPRD de la Région wallonne. Les analyses réalisées ont permis d'identifier une série de questions susceptibles d'alimenter une réflexion visant à l'amélioration de l'exercice complexe de repérage et de quantification des données concernées.

Cette réflexion a été entamée sous l'impulsion du Cabinet de Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon ; elle associe l'ensemble des Cabinets et des Administrations concernées.

1.2.6 Projets d'investissements étrangers

Dans le cadre de la mise en place d'indicateurs introduits dans les publications et analyses régulières de l'IWEPS (notamment dans la publication '*Les chiffres-clés de la Wallonie*'), le thème 'Investissements étrangers' a fait l'objet de travaux spécifiques.

Une collaboration entre l'OFI, la DGEE et l'IWEPS a permis l'élaboration de statistiques annuelles fournissant les projets d'investissements étrangers répertoriés en Wallonie au cours de la période 2000-2003, selon le pays ou la région

² Au Sommet de Barcelone, en 2002, l'Europe s'est fixé comme objectif d'accroître les dépenses de recherche et développement pour atteindre 3% du PIB en 2010. En complément à cet objectif, il est prévu que un tiers de ces dépenses soient financées par le secteur public (deux tiers par le secteur privé).

d'origine d'une part, selon le secteur d'activité d'autre part. Les variables fournies sont les montants d'investissements projetés et le nombre d'emplois qui devraient être parallèlement créés.³

1.2.7 Problématique « qualité » dans les entreprises

A la demande du Cabinet de Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon, un travail de recherche de statistiques disponibles en matière de qualité a été effectué par l'IWEPS en 2004. Ce travail a fait l'objet d'une note présentée à la Commission 'Qualité' du CESRW le 22 avril 2004.

Par la suite, ont été introduites dans la publication '*Chiffres-clés de la Wallonie*' des données relatives aux formations à la qualité en Wallonie (enseignement et opérateurs de formation), aux dispositifs publics d'aide à la qualité, aux primes à la consultance pour les PME octroyées par la Région wallonne dans le domaine de la qualité et des normes de sécurité.

1.2.8 Divers

A la demande de l'Agence wallonne des Télécommunications, dans le cadre de la préparation de sa prochaine enquête sur l'usage des TIC dans les PME, l'IWEPS a fourni un avis en matière de codification sectorielle des entreprises. Cet avis répondait à l'objectif de pouvoir, à terme, analyser des données TIC comparables aux niveaux régional, national et européen.

1.2.9 Participation à des réunions, colloques et groupes d'études

Journée de travail sur le thème « Parcs d'activités économiques » organisée par l'IWEPS, la DGATLP et la DGEE le 3 mars 2004 – Présentation par l'IWEPS de sa base de données 'Entreprises'.

Réunion de travail sur le thème « Zones portuaires », organisée par le MET à Angleur le 31 mars 2004.

Contribution présentée à Commission 'Qualité' du CESRW le 22 avril 2004.

Colloque sur « L'économie de la connaissance dans une perspective européenne », Luxembourg, les 12 et 13 octobre 2004.

Colloque « Quel avenir pour les intercommunales wallonnes », Liège, le 22 octobre 2004.

³ Ces statistiques ne comptabilisent toutefois que les projets d'investissements étrangers en Wallonie passant par l'OFI ou par la DGEE. Les dossiers d'investissements étrangers ne répondant pas à ces critères ou ne passant pas par ces instances sont bien entendu absents de ces statistiques.

1.3 ETUDES SECTORIELLES

1.3.1 Objectif

Le but est de disposer d'analyses du mode d'organisation et de fonctionnement des secteurs économiques wallons. Ces analyses structurelles seront orientées vers la recherche d'identification des moteurs d'évolution des secteurs afin de fournir des éléments d'appréciation sur le fonctionnement futur de ceux-ci.

1.3.2 Collaborations

Le développement de cet axe de recherche implique une collaboration avec le monde des entreprises, avec les services compétents des administrations wallonnes concernées et avec les divers organismes de soutien et de conseil aux entreprises.

1.3.3 Méthodologie

Le schéma global d'analyse utilisé pour réaliser ces études sectorielles peut être synthétisé comme suit⁴ :

- analyse des conditions de base du secteur étudié : caractéristiques de l'environnement sectoriel en termes de produits, de processus de production, de structure et d'évolution de la demande, identification des réglementations en cours ou en projets ayant un effet structurant sur l'organisation du secteur ;
- étude des structures de l'offre : description des entreprises présentes, leur organisation, leur degré de concentration, les évolutions en cours ;
- étude du régime de concurrence (modalité et intensité de la pression concurrentielle) ;
- analyse des comportements des entreprises : intégration, diversification, existence de groupes stratégiques ;
- évaluation des performances et observation des stratégies d'adaptation développées par les entreprises.

⁴ Il s'inspire notamment de Philippe MOATI, *Méthode d'analyse sectorielle*, CREDOC, Cahiers de recherche, Vol. I à V, 1995-1999.

1.4 COHÉSION SOCIALE

Depuis plusieurs années, l'IWEPS poursuit une démarche globale d'analyse et de compréhension des mécanismes de cohésion sociale, à travers différents travaux, repris ci-dessous.

1.4.1 Thèmes transversaux

1.4.1.1 *Groupe de travail 'Indicateurs' du Plan d'action national sur l'inclusion sociale*

Le Plan d'Action National Inclusion (PANIncl) est un volet de la 'Méthode ouverte de coordination' élaborée au niveau européen pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le point de départ de cette méthode fut le constat, effectué au Sommet de Lisbonne en mars 2000, que le niveau de pauvreté et d'exclusion sociale en Europe était trop élevé. L'Union européenne s'est alors fixée comme objectif stratégique d'avoir pour 2010 un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Afin de mesurer les avancées réalisées et d'assurer une visibilité aux meilleures pratiques, la Méthode ouverte de coordination prévoyait l'établissement d'une série commune d'indicateurs.

Les indicateurs du PANIncl peuvent être divisés en trois catégories : indicateurs primaires, secondaires et tertiaires.

Les indicateurs primaires sont les indicateurs principaux qui couvrent les vastes champs considérés comme les plus importants de la voie qui mène à l'exclusion sociale.

Les indicateurs secondaires soutiennent ces indicateurs principaux et décrivent d'autres aspects du problème.

Les indicateurs primaires et secondaires sont des indicateurs communs, européens (18 indicateurs européens).

Les indicateurs tertiaires se composent d'indicateurs nationaux qui peuvent être joints aux indicateurs européens par les Etats membres afin d'attirer l'attention sur des situations spécifiques ou de faciliter l'interprétation des indicateurs primaires et secondaires. Ces indicateurs ne sont pas harmonisés au niveau européen.

Un fondement important du PAN Inclusion sociale est que le plan d'action et les indicateurs qu'il contient doivent être conçus en concertation avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le projet « recherche-action-formation » au sein du « Steunpunt Armoedebestrijding » (voir ci-dessous) s'inscrit dans cette philosophie.

Deux groupes de travail ont donc été mis sur pied dans le cadre du PANIncl : un groupe 'Actions' et un groupe 'Indicateurs'. L'IWEPS participe au groupe 'Indicateurs' et prend activement part à la définition et au calcul des indicateurs.

Lors du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, les Etats-membres de l'Union européenne ont établi une liste commune de dix-huit indicateurs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui, pour la première fois en 2003, ont illustré les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Ces indicateurs couvrent quatre dimensions de l'inclusion sociale : la pauvreté monétaire, l'emploi, la santé et l'éducation.

1.4.1.2 *Indicateurs de pauvreté monétaire*

En 2004, l'IWEPS a procédé au calcul des indicateurs de pauvreté monétaires, à partir de la dernière vague disponible (2001) du Panel communautaire des Ménages (ECHP). Ce travail a permis de positionner la Belgique, la Flandre et la Wallonie au sein de l'Union européenne et d'en dégager les spécificités nationales et régionales.

Par ailleurs, un nouvel indicateur commun portant sur les travailleurs pauvres a été adopté en 2004 au niveau européen. L'IWEPS a complété ses analyses par l'étude régionale de cet indicateur.

1.4.1.3 *Outil de veille des indicateurs de cohésion sociale*

Dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, l'IWEPS a collaboré avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale pour la mise en place d'un outil de veille des indicateurs de cohésion sociale.

Cette collaboration s'est notamment concrétisée dans le projet '*Recherche-action-formation : une autre approche des indicateurs de pauvreté*' coordonné par le Service fédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Ce projet a démarré dans le courant de 2002. Il visait à produire des indicateurs de pauvreté qui rendent mieux compte de la réalité vécue par les personnes pauvres.

La méthodologie adoptée s'est basée sur le dialogue et le croisement des savoirs : on tente de définir une série d'indicateurs en concertation, d'une part, avec les personnes en situation de pauvreté (actives dans les organisations où les pauvres prennent la parole) et, d'autre part, avec les personnes engagées dans la lutte contre la pauvreté et la problématique de l'exclusion sociale, au sein de l'administration, auprès des partenaires sociaux et dans le monde scientifique.

Les résultats de la recherche, publiés en mars 2004 ont permis, au-delà d'une lecture critique des indicateurs habituellement publiés dans le cadre des travaux relatifs à l'inclusion (vs exclusion) sociale, de dégager des recommandations concernant la conception, l'élaboration et le calcul d'indicateurs relatifs aux aspects financiers, à l'emploi, à la mise en œuvre des droits et aux sentiments humains.

Dans la continuité de ce projet, un groupe de suivi composé de différents acteurs a été mis en place, chargé d'opérationnaliser les acquis de la recherche. Le rôle actif de l'IWEPS s'est maintenu par l'intermédiaire de sa participation continue à ce groupe de suivi.

A l'agenda des travaux figure notamment le lien à établir avec les travaux menés dans les différents groupes qui se réunissent au niveau fédéral pour affiner les indicateurs d'inclusion sociale, tels que le groupe 'indicateurs' du PANIncl (dont l'IWEPS fait partie) ou le groupe de travail institué au sein du Conseil supérieur de Statistique chargé de la mise en œuvre au niveau belge de l'enquête EU-SILC. La réflexion est d'ores et déjà engagée pour inclure de nouveaux indicateurs inspirés des recommandations issues de la recherche dans la liste des indicateurs du prochain PAN Inclusion sociale.

1.4.1.4 Test d'application du guide méthodologique du Conseil de l'Europe pour l'élaboration des indicateurs de cohésion sociale

En 2004, l'IWEPS a été sollicité par le Conseil de l'Europe (Division pour le Développement de la Cohésion sociale) afin d'apporter un avis d'expert sur son 'Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs de la cohésion sociale'.

Après avoir été présenté une première fois aux représentants des différents gouvernements de l'Europe, ce guide a été soumis à un test d'application dans différents pays, régions et villes d'Europe avant sa finalisation et sa publication. Dans ce sens, et en concertation avec la Direction de l'Intégration sociale du Ministère de la Région wallonne, l'IWEPS a étudié la possibilité d'utilisation de ce guide dans notre Région. Concrètement, l'IWEPS a procédé à une analyse critique de la méthodologie et des indicateurs proposés dans le guide pour évaluer/mesurer la cohésion sociale.

L'IWEPS a plus précisément effectué un test d'application du guide méthodologique au niveau de la Région wallonne. Ceci a nécessité la collecte et le calcul d'un nombre important d'indicateurs.

Outre le fait que ce travail de collecte d'indicateurs a permis de mettre en évidence les forces et faiblesses de la méthodologie proposée dans le guide, il a également permis d'identifier, au niveau de la Wallonie, les domaines d'activité où la présence d'indicateurs de cohésion sociale semble faire défaut.

Cette collaboration avec le Conseil de l'Europe a également inspiré d'autres travaux au sein de l'IWEPS, notamment la réalisation actuellement en cours du second *Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne*. Nous veillons à intégrer dans ce rapport les apports de la méthodologie proposée dans le guide du Conseil de l'Europe.

1.4.1.5 Elaboration d'une méthode d'évaluation des actions publiques : projet de recherche

L'IWEPS a manifesté un grand intérêt pour le travail réalisé par le Conseil de l'Europe et l'approche innovante qu'il propose pour évaluer la cohésion sociale, en particulier à travers les dispositifs mis en œuvre au niveau local ou régional pour favoriser la cohésion sociale.

L'évaluation constituant un des axes de travail de l'IWEPS, l'équipe a donc élaboré en 2004 un projet d'étude sur 'La mise en œuvre d'une méthode d'évaluation participative de la cohésion sociale en Région wallonne. L'objectif consiste à établir une méthode d'évaluation des actions publiques menées pour lutter en faveur de la cohésion sociale.

1.4.1.6 Mise en place et suivi de l'enquête EU-SILC en Belgique

L'IWEPS participe de façon active au groupe de travail institué au sein du Conseil supérieur de la Statistique pour assurer la mise en place et le suivi de l'enquête EU-SILC en Belgique. Cette enquête remplace le Panel communautaire des Ménages (ECHP) qui a porté sur les années 1994-2001 et qui fournit des informations sur les conditions de vie des ménages (revenu, logement, santé, travail, éducation). La Belgique, comme cinq autres Etats-Membres européens, a débuté l'enquête EU-SILC en 2003 (le reste des Etats-Membres participera à cette enquête en 2004 et 2005).

Dans ce contexte, en juillet 2004, l'IWEPS a notamment analysé le questionnaire EU-SILC et procédé à un test sur système CAPI. L'IWEPS a également rédigé une note méthodologique sur cette enquête.

1.4.1.7 **Enquête annuelle sur les identités et le capital social en Région wallonne**

L'IWEPS a collaboré, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre d'étude de l'opinion de l'Université de Liège (CLEO), à une recherche portant sur le thème 'identités et capital social en Wallonie'.

Cette recherche, qui sera désormais annuelle, a porté en 2004 sur un échantillon de 2 500 personnes représentatif de la population de plus de 18 ans résidant en Wallonie.

L'étude s'articule autour des thématiques suivantes :

1. L'identité, vue à travers les appartenances régionales, est abordée à partir de variables qui ont été testées dans les précédentes enquêtes dites « Wallobaromètre » effectuées par le CLEO.
2. Le capital social, vu sous l'angle principal du capital relationnel, de la confiance et de la participation entendue au sens général :
 - participation civile, associative ;
 - participation sociale, politique ;
 - participation culturelle (éducation, activités culturelles, familiarisation avec l'environnement technologique) ;
 - participation économique (travail, non travail, consommation, épargne) ;
 - confiance interpersonnelle ;
 - confiance générale en l'avenir ;
 - confiance institutionnelle ;
 - adhésion aux normes de réciprocité ;
 - sentiment de sécurité.
3. Les valeurs sociopolitiques des Wallons.

En 2004, l'IWEPS a exploité et valorisé, notamment dans la publication '*Les chiffres-clés de la Wallonie*', quelques-uns des résultats de l'enquête 2004.

Actuellement, l'IWEPS travaille en étroite collaboration avec l'Université de Liège à la finalisation d'un ouvrage qui présentera les principaux résultats de la première enquête 'identités et capital social'.

En 2004, a débuté également la préparation de la partie qualitative de l'enquête prévue pour 2005 (entretiens auprès de publics fragilisés).

L'IWEPS travaille à la finalisation du questionnaire 2005 en vue d'élargir les thématiques abordées dans l'enquête 'identités et capital social'.

Un des objectifs poursuivis est, à moyen terme, de favoriser la comparaison des données de l'enquête wallonne avec celles d'une enquête d'opinion du même type, l'enquête APS, réalisée depuis 1996 par nos collègues flamands.

Actuellement, nos partenaires flamands sont seuls à participer à l'enquête internationale ISSP (International social survey programme) et à représenter, aux côtés de 36 autres pays, la Belgique. Les deux équipes ont manifesté la volonté de collaborer afin que la Wallonie, représentée par l'IWEPS, puisse dans un avenir proche participer à ce réseau d'enquête international à travers l'enquête 'identité et capital social en Wallonie'.

1.4.1.8 **Construction d'indicateurs de développement humain à un niveau régional**

En collaboration avec Jean GADREY (Université de Lille) et la Direction de la prospective, du plan et de l'évaluation du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, l'IWEPS travaille depuis 2003 à la construction d'une batterie d'indicateurs de développement durable compatibles avec ceux du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement).

Le PNUD publie depuis 1990 un 'Rapport annuel sur le développement humain dans le monde', où figure l'indicateur IDH (indicateur de développement humain), dont la diffusion mondiale a constitué un succès spectaculaire, au-delà des pays en développement auxquels il était principalement destiné. Cet indicateur est la moyenne de trois indicateurs permettant de classer les pays sur une échelle de 0 à 1 : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction. Par la suite, le PNUD a publié d'autres indicateurs synthétiques tels que l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine), l'IPF (Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique).

Dans le cadre de ce travail partenarial avec l'Université de Lille et la Direction de la prospective, du plan et de l'évaluation du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, l'IWEPS a notamment pour mission de calculer, pour la Région wallonne, les valeurs actuelles et passées de ces trois indicateurs synthétiques : IDH, IPH et IPF.

L'objectif poursuivi est, à terme, de pouvoir effectuer des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

1.4.2 Thèmes particuliers

1.4.2.1 Santé

L'Enquête de santé par interview réalisée par l'Institut scientifique de la Santé publique (ISSP) constitue notre principale source de données pour les différentes analyses réalisées au sein de l'Institut sur le thème de la santé. Durant l'année 2004, nous avons poursuivi l'exploitation des résultats de l'enquête 2001.

Notamment, pour les besoins de notre publication semestrielle '*Les chiffres-clés de la Wallonie*', nous avons élargi les sources d'information exploitées, afin de disposer d'une plus grande diversité d'indicateurs sur le thème de la santé. Les contacts établis avec différents organismes (INAMI, ONE, MRW-DGASS, etc.) se sont donc poursuivis en 2004 pour l'obtention des données de base. Plus particulièrement, des contacts privilégiés se sont créés avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut, afin de bénéficier de leur expérience en matière de collecte d'informations sanitaires.

1.4.2.2 Logement

Le travail relatif au thème du logement vise à exploiter les données administratives produites par la Société wallonne de Logement (SWL), le Fonds du logement des familles nombreuses et la Société wallonne du crédit social. Durant l'année 2004, des contacts ont été engagés avec chacune de ces institutions ainsi qu'avec différents experts en cette matière dans le but de cerner les enjeux wallons et de préciser une série de concepts qui permettront ultérieurement de construire les indicateurs adéquats.

Les échanges avec la SWL seront d'ailleurs renforcés dans le but d'exploiter, à moyen terme, les données non publiées relatives aux logements sociaux et à la population locataire de ces logements (ou candidate).

Par ailleurs, d'autres sources de données 'logement' ont continué à être utilisées (INS et PAN Inclusion sociale).

1.4.3 Coopération Wallonie – Québec sur les indicateurs de cohésion sociale

1.4.3.1 Exposé de la situation

Dans le cadre de la troisième Commission mixte permanente Wallonie-Bruxelles / Québec et à l'instigation de la Direction des affaires canadiennes et internationales, la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ont entrepris un projet de coopération sur le thème 'Indicateurs de pauvreté, approche territoriale et évaluation : une comparaison entre le Québec, la Wallonie et les États européens'. L'objectif de ce projet est d'établir un cadre de référence commun et comparatif en matière d'indicateurs et d'évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. À cette fin, un séminaire s'est tenu au Québec à l'automne 2004 et un autre est prévu en Wallonie au printemps 2005, en vue de la production d'une publication commune en 2006 sur les travaux réalisés, à l'instar d'une collaboration récente entre le Québec et la France.

1.4.3.2 Activités réalisées

Le premier séminaire a eu lieu du 1^{er} au 5 novembre 2004 et comportait des présentations sur les contextes québécois et wallon en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les indicateurs et mesures de pauvreté, l'approche territoriale et les expériences sur le terrain, ainsi que des séances de travail. Quatre représentants de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ont participé à ce séminaire, dont les membres du tout nouveau Service de recherche et d'information sur la pauvreté et l'exclusion (SRIPE), de sorte qu'il s'agissait aussi du lancement des travaux pour le SRIPE. Ont aussi participé à l'une ou l'autre des journées des experts des indicateurs et mesures de pauvreté provenant de l'université de Sherbrooke, de l'Institut national de la santé publique, de Statistique Canada et de Développement social Canada. De plus, la DGARES a aussi reçu des chercheurs de l'université du Québec à Rimouski et de l'INRS-Urbanisation, culture et société engagés dans des travaux avec le Ministère et la Ville de Montréal relativement à l'évaluation des initiatives basées sur l'approche territoriale en Haute-Gaspésie, au Témiscouata et à la Ville de Montréal.

La délégation wallonne était formée de trois personnes, dont le directeur scientifique de l'IWEPS, également professeur d'économie à l'Université de Liège, une attachée scientifique de l'IWEPS spécialisée dans le domaine de la pauvreté et de la cohésion sociale et une autre actuellement détachée auprès d'EUROSTAT, où elle assume la responsabilité des aspects méthodologiques et de l'élaboration des indicateurs communs en matière d'inclusion sociale pour les 25 États membres. Ces indicateurs jouent un rôle important dans la démarche de l'Union européenne en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, car les plans d'action nationaux d'inclusion sociale doivent désormais être rédigés autour d'eux.

1.4.3 Résultats et retombées attendues

Les représentants de Wallonie ont exprimé leur très grande satisfaction à l'égard du séminaire, tant pour la qualité des échanges et de l'accueil que pour les perspectives de collaboration qu'ils ouvrent. Ils ont manifesté un grand intérêt à l'égard de l'expertise développée au Québec et au Canada en matière d'indicateurs et de mesures de pauvreté, notamment pour la mesure du panier de consommation, ainsi que pour l'approche territoriale et les démarches d'évaluation des initiatives en cours.

Pour le Ministère et l'ISQ, l'expertise développée par l'Union européenne avec les indicateurs communs en matière d'inclusion sociale, à laquelle est associée très étroitement une représentante de l'IWEPS, est d'un très grand intérêt, tout comme le découpage territorial de la Wallonie en bassins d'emplois et en zones de recherche d'emploi.

Outre la production d'une publication commune, les résultats attendus sont le partage des connaissances et la mise en réseau du personnel de l'IWEPS, de la DGARES et des experts reconnus du domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec et en Wallonie. Ces échanges apparaissent d'autant plus prometteurs que nos interlocuteurs wallons et, plus généralement, les intervenants de l'Union européenne partagent nos préoccupations relatives aux indicateurs régionaux ou locaux de pauvreté et à des phénomènes qui peuvent être rattachés aux indicateurs, tels que l'endettement et le logement comme facteur d'appauvrissement.

Les résultats de ces travaux représenteront des intrants importants tant pour le Gouvernement du Québec que pour le Gouvernement wallon dans leurs actions en regard de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment pour le développement des indicateurs et des évaluations dans une approche de participation citoyenne et territoriale.

Ces échanges et ces travaux représentent une occasion privilégiée pour les partenaires de maintenir et de développer leur expertise en matière d'indicateurs de pauvreté et plus généralement sur la pauvreté et l'exclusion sociale. La coopération Wallonie-Bruxelles/Québec pourrait éventuellement trouver un prolongement avec l'Union européenne et donner ainsi accès à un bassin d'expertise élargi.

1.4.4 Participation à des réunions, colloques et groupes d'études

Participation au colloque « Cohésion sociale : projet de ville, projet de vie », Bruxelles, 14 janvier 2004.

Contribution présentée au séminaire organisé par le Conseil de l'Europe sur le thème des indicateurs de cohésion sociale, Venise, février 2004.

Présentation du guide méthodologique du Conseil de l'Europe à l'Observatoire de la Pauvreté, Liège, mai 2004.

En tant que membre, participation, le 13 mai 2004, à la réunion du Conseil scientifique consultatif de l'Enquête de santé (portant notamment sur l'état d'avancement de l'enquête 2004).

Participation à la réunion du Comité de pilotage scientifique du Tableau de bord transfrontalier de la santé, organisée par l'Observatoire de la Santé du Hainaut le 10 juin 2004.

Participation à la journée d'étude « Onze ans de vie en Belgique - Le panel de démographie familiale (PSBH) », Auditorium de la Banque nationale de Belgique, 25 novembre 2004.

Membre du comité d'accompagnement de la recherche 'Geen blad voor de mond. Hoe armen in België het beleid beïnvloeden', Van Robaey B., Dierckx D., Vranken J., Onderzoekgroep Armoede, Sociale Uitsluiting en de Stad, 2005.

1.4.5 Publications

GUIO A.-C., « *La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie* », Discussion Paper 0401, IWEPS, février 2004.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « *Une autre approche des indicateurs de pauvreté - Recherche-action-formation* », mars 2004.

1.5 MODÉLISATION MACROÉCONOMIQUE

Jusqu'à récemment et malgré les expériences passées, notamment menées au Bureau fédéral du Plan et au DULBEA (ULB), il n'existait aucun modèle opérationnel de l'économie wallonne. La dernière expérience, dans ce domaine, était celle du DULBEA qui, à la fin des années 1980, dans le cadre d'une convention avec le Ministère de la Région wallonne, a développé un modèle macroéconomique sectoriel, dit 'modèle Wallonie', qui a été transféré au SES au début de l'existence de celui-ci (1991).

La structure de ce modèle, notamment basé sur la distinction entre secteurs 'exposés' et 'abrités', n'est plus d'actualité depuis l'achèvement du marché intérieur européen. Or, cette différenciation joue un rôle essentiel dans le choix des spécifications des équations du modèle. Ainsi, les investissements des secteurs abrités sont déterminés exclusivement par la demande, alors que ceux des secteurs exposés dépendent de plusieurs facteurs de localisation, tels que les coûts du travail et du capital. De surcroît, l'actualisation du modèle Wallonie impliquerait la mise à jour du projet COREG de comptabilité régionale wallonne selon la norme SEC 62, alors que cette comptabilité est actuellement impérativement harmonisée à l'échelle européenne en fonction de la norme SEC 95.

L'IWEPS se devait de renforcer de manière substantielle ses capacités analytiques. Avec le modèle REMI-IWEPS, conçu et calibré en collaboration avec l'équipe REMI⁵ de George Treyz, l'IWEPS s'est doté d'un nouvel outil de mise en cohérence, d'analyse, de projection et de simulation intégrant les interdépendances au niveau des économies régionales, une désagrégation sectorielle, une désagrégation des ménages par profession, etc. Une première version à trois régions (Wallonie, Bruxelles, Flandre) a été développée en juin 2003 et est devenue complètement opérationnelle fin 2003. Une version plus détaillée à onze régions (provinces belges) est opérationnelle depuis fin 2004. Ce modèle est destiné à devenir un outil durable, souple et modulable permettant l'analyse en profondeur de l'économie wallonne ainsi que l'évaluation des politiques et des stratégies des pouvoirs publics autant que du secteur privé.

1.5.1 Le modèle REMI-IWEPS

Le modèle REMI-IWEPS permet de prévoir les conséquences des chocs et autres mesures de politique économique à un niveau extrêmement fin. Il est multirégional (la version NUTS⁶ 1 distingue les trois régions belges et la version NUTS 2 distingue onze régions), multisectoriel (30 secteurs d'activité), il distingue différents biens de consommation et différentes professions. Son articulation permet de rendre compte des échanges entre industries (multiplicateur industriel), des échanges entre régions (interactions interrégionales), de l'endogénéité des revenus et de la demande (multiplicateur keynésien) et des effets dynamiques (relocalisation des entreprises, migration internes, évolution des coûts).

Le modèle REMI-IWEPS est un outil d'analyse économique et de prévision des performances économiques régionales et locales. Il est calibré sur les données réelles et reproduit l'environnement économique des zones considérées. A partir d'un scénario de référence, construit sur la base des tendances du passé (« toutes autres choses restant égales par ailleurs »), le modèle permet d'évaluer l'impact d'une grande variété de chocs possibles sur l'activité économique de la région.

Le modèle REMI-IWEPS comprend cinq blocs interdépendants (un bloc « production-demande », un bloc « demande de travail et de capital », un bloc « population et offre de travail », un bloc « prix, salaires et coûts » et un bloc « parts de marché »). Dans chaque bloc, les comportements des acteurs économiques sont modélisés sur la base des enseignements théoriques les plus récents de la science économique. En termes de théorie économique, le modèle REMI-IWEPS combine la composante keynésienne et les enseignements de l'économie géographique. La compétitivité régionale détermine, de façon endogène, les parts de marché que les entreprises régionales occupent au niveau national (et ce, pour chaque secteur d'activité) et le volume des exportations vers le reste du monde.

La dimension géographique est intégrée via des indicateurs d'accessibilité aux biens et aux travailleurs. L'idée est simple. Plus il y a de travailleurs dans une région, plus les entreprises ont de facilité pour sélectionner le travailleur correspondant le mieux à l'emploi pourvu. Ceci influe sur les coûts et donc, sur la compétitivité régionale. Dans le même ordre d'idée, plus la production sectorielle est importante, plus les entreprises et les consommateurs ont de chance de trouver le bien intermédiaire ou final correspondant à leurs besoins. De tels effets, tirés de l'économie géographique, génèrent des phénomènes de concentration ou de migration qui sont cruciaux au niveau régional.

⁵ Regional Models Incorporated, Amherst, MA, USA

⁶ Nomenclature des unités territoriales de l'Union européenne

1.5.1.1 Le bloc « production-demande »

Dans chaque secteur industriel et dans chaque région, la production suit la demande. Cette demande adressée aux firmes régionales provient des acteurs nationaux et du reste du monde. Elle dépend de la compétitivité régionale, variable endogène qui détermine la part de marché de chaque région dans le secteur industriel considéré. Plus précisément, une demande sectorielle domestique émane de chaque région : il s'agit de la somme des demandes intermédiaires, des dépenses de consommation privées ou publiques et des dépenses d'investissement. Une fraction de cette demande domestique s'adresse aux firmes étrangères et la fraction complémentaire s'adresse aux firmes de la Nation. La répartition régionale de la demande adressée aux firmes régionales est conditionnée par les parts de marché sectorielles.

La demande domestique totale pour une industrie particulière est la somme des éléments suivants :

- la demande intermédiaire est déterminée par la matrice input-output, dont les coefficients techniques sont variables dans le temps. Plus précisément, il s'agit des coefficients techniques nationaux corrigés d'un indicateur « géographique » d'accès aux biens intermédiaires. Cet indicateur est obtenu en agrégeant les flux de biens entre les sous-régions ;
- pour chaque bien de consommation, la dépense régionale dépend du revenu des ménages, des prix et de la structure par âge de la population. La demande de consommation adressée à chaque secteur transforme les 12 biens de consommation en 30 biens industriels à l'aide de coefficients techniques identiques entre les régions ; plus précisément, chaque bien de consommation est vu comme une combinaison Cobb-Douglas des biens industriels. Le revenu disponible est le revenu personnel, duquel on déduit les impôts directs. Le revenu personnel est exprimé comme la somme des revenus salariaux (nets des prélèvements sociaux), des revenus de la propriété, des revenus gagnés dans les autres régions (déterminés par les navettes) et des transferts (distinguant les transferts vers les âgés, vers les inactifs et vers les chômeurs) ;
- pour chaque bien d'investissement, la dépense régionale est déterminée par la différence entre le stock optimal de capital de la Région et le stock existant. Un coefficient d'ajustement fixe la rapidité avec laquelle les entreprises peuvent ajuster leur stock de capital. La demande d'investissement adressée à chaque secteur transforme les biens d'investissement en biens industriels à l'aide de coefficients techniques identiques entre les régions ;
- pour chaque bien public, la dépense régionale (gérée par l'Etat fédéral ou par les autorités fédérées) évolue avec la population. La demande de consommation publique adressée à chaque secteur transforme les biens publics en biens industriels à l'aide de coefficients techniques identiques entre les régions ;
- les exportations de la nation vers le reste du monde sont exogènes. Elles sont ventilées par région sur la base de coefficients de parts de marché endogènes, dépendant de la compétitivité régionale.

1.5.1.2 Le bloc « demande de travail et de capital »

Si la production de biens est totalement influencée par la demande, les quantités optimales de travailleurs et de capital sont liées à la maximisation du profit des entreprises. Implicitement, la technologie de production dans chaque secteur est de type Cobb-Douglas.

Pour la demande de travail, on distingue la demande des entreprises privées, celle de l'Etat et la demande agricole. La demande de travail du secteur privé est obtenue à partir de coefficients techniques (nombre de travailleurs par unité d'output) variables dans le temps. Globalement, ces coefficients techniques varient avec les coûts relatifs des trois facteurs de production primaires (travail, capital et coûts énergétiques) et avec un indicateur de productivité du travail lié aux facilités d'accès à la main-d'œuvre souhaitée. Cet indicateur est calculé par secteur. Il dépend des coûts des navettes entre les régions et les sous-régions (qui influencent la possibilité de recourir à la main-d'œuvre en provenance des autres régions) et de la concentration relative de l'emploi, total et par profession, dans la région (déterminant l'accessibilité aux travailleurs). La demande totale de travail dans chaque région est obtenue en additionnant les demandes sectorielles, produit des quantités produites par les coefficients techniques d'emploi.

La demande de travail du secteur public évolue proportionnellement à la consommation publique fédérale ou des entités fédérées. L'emploi total dans la région est la somme de la demande privée, de la demande publique et de l'emploi agricole, considéré comme exogène.

Pour la demande de capital, on distingue l'investissement des entreprises (capital non résidentiel et bâtiments industriels) et l'investissement résidentiel. Le capital optimal des entreprises régionales est une fonction du coût relatif du capital par rapport au travail, de l'évolution de la productivité du travail (régie par le facteur d'accès à l'offre de travail) et dépend d'un coefficient de préférence pour le capital spécifique à chaque secteur industriel. L'investissement résidentiel régional ventile l'investissement national sur la base du revenu disponible.

1.5.1.3 Le bloc « population et offre de travail »

La population est décomposée par cohorte d'âge, par sexe et par nationalité (migrants ou natifs). La fécondité et la mortalité évoluent de façon exogène. Le seul élément endogène est le stock de migrants. Le modèle endogénise les migrations internes, retraités et migrants économiques. Les migrations internationales sont, quant à elles, exogènes.

L'entrée de retraités est proportionnelle aux flux passés et à la taille de la population de 65 ans et plus dans la Nation. Le nombre de migrants économiques dépend d'un effet fixe (capturant l'attraction régionale), du taux de chômage relatif de la région, du salaire relatif moyen dans la région et d'un coefficient d'accès aux biens de consommation qui combine les indicateurs sectoriels d'accès aux biens intermédiaires utilisés dans le premier bloc.

Une fois la population connue, l'offre de travail est obtenue en appliquant des taux de participation aux effectifs par cohorte, par sexe et par nationalité. Ces taux d'activité sont eux-mêmes endogènes et dépendent des perspectives d'emploi (approchées par le taux d'emploi), du salaire relatif et d'effets fixes régionaux.

1.5.1.4 Le bloc "prix, salaires et coûts"

Une variable importante qui détermine les parts de marché régionales pour chaque secteur est le coût de production composite. Cet indicateur est calculé par secteur industriel et par région. Il combine l'évolution des coûts salariaux (intégrant les changements de productivité du travail liés aux facilités d'accès à l'offre) et l'évolution des coûts des matières premières (intégrant les changements de productivité des inputs intermédiaires liés à la concentration d'activités industrielles dans la région). Les coûts des matières premières dépendent des coûts de transport entre les régions.

Chaque bien de consommation étant vu comme une combinaison Cobb-Douglas des biens industriels, il est possible d'agréger les coûts des biens industriels pour dégager l'indice des prix à la consommation par type de bien ainsi que l'indice général.

Les salaires ne s'équilibrent pas pour égaliser l'offre et la demande sur le marché du travail. Le salaire dans chaque industrie est une fonction croissante du taux d'emploi général et du taux d'emploi par profession. Au niveau agrégé, la différence entre l'offre de travail et la demande de travail détermine le nombre de chômeurs dans l'économie.

1.5.1.5 Le bloc "parts de marché"

Dans chaque secteur, les parts de marché qui servent à ventiler la demande domestique ou les exportations sectorielles par région évoluent avec le coût de production composite. Il en va de même pour la part de la demande adressée aux firmes étrangères.

1.5.1.6 Etudes réalisées à l'aide de REMI-IWEPS en 2004

Docquier F., Lohest O. et Marfouk A., « Impact sur l'économie wallonne de la fermeture de la phase à chaud dans le bassin liégeois - Analyse à partir d'un modèle multirégional », note de travail interne.

Docquier F., « Impact macroéconomique du programme 2003-2013 des dépenses d'investissement de la SOFICO », Contribution au rapport de la SOFICO.

Lohest O., « Impact macroéconomique de la création d'un complexe de stockage de marchandises le long du Canal Albert », Contribution au rapport STRATEC pour Monsieur le Ministre Darras.

Lohest O., « Exercice de simulation du modèle REMI dans le cadre d'une analyse conjoncturelle », analyse interne.

Lohest O., Docquier F., Marfouk A., « Regional labor market policies in Wallonia », Communication à la Conférence REMI - European Users, Bruxelles, juin 2004.

1.5.2 Modèles alternatifs et perspectives

Si le modèle REMI-IWEPS permet d'étudier l'impact de changements exogènes sur les performances macroéconomiques régionales à moyen terme, d'autres outils sont nécessaires pour renforcer les capacités analytiques en matière d'analyse conjoncturelle ou d'analyse du marché du travail. Deux projets ont été décidés en 2004 et seront partiellement concrétisés en 2005.

1.5.2.1 Analyse des déterminants des taux d'emploi dans un modèle à générations

Dans le cadre des sommets de Lisbonne (2000) et de Stockholm (2003), l'Union européenne a fixé des objectifs ambitieux en termes de taux d'emploi à l'horizon 2010 : atteindre un taux d'emploi global de 70%, de 60% pour la population féminine âgée de 15 à 64 ans, augmenter le taux d'emploi de 50% pour les travailleurs âgés de plus de 55 ans. Par

rapport à ces objectifs, force est de constater que la Wallonie et la Belgique souffrent d'un retard flagrant. De fait, selon les données des enquêtes sur les forces de travail (REGIO), le taux d'emploi global en Wallonie s'élevait en 2002 à 54,8%, contre 59,9% pour la Belgique et 64,2% pour l'Europe des 15. En termes de taux d'emploi, la situation de la Wallonie par rapport à l'Europe des 15 est encore plus préoccupante pour les femmes et les personnes âgées de 55 à 64 ans. Dans la mesure où elle est responsable de certains aspects de la conception, de la mise en œuvre, du financement et de l'évaluation de la politique de l'emploi, la Région wallonne a explicitement déclaré que relever le taux d'emploi pour atteindre la moyenne européenne à l'horizon 2010 constitue désormais un des principaux objectifs du Contrat d'Avenir pour la Wallonie.

Dans ce contexte, il est légitime, d'un point de vue économique et politique, d'analyser les divers déterminants du taux d'emploi. Parmi ceux-ci, on peut s'interroger sur le rôle de certains facteurs tels que les caractéristiques liées à l'âge ou au niveau de capital humain pour expliquer la faiblesse des taux d'emploi et anticiper son évolution. D'un point de vue politique, la lutte contre le sous-emploi se doit d'explorer les mesures visant la dynamisation de la demande de main-d'œuvre. L'examen des déterminants du taux d'emploi, des stratégies à adopter pour rehausser ces taux revêt, par conséquent, une importance indéniable.

Pour cela, il convient donc disposer de concepts et d'outils qui soient à la fois pertinents et performants, tout en tenant compte de la spécificité actuelle et future de la Wallonie (dimension régionale, structure et évolution démographique de la population wallonne, mobilité interrégionale, etc.). Ces concepts et ces outils doivent permettre, non seulement d'enrichir la connaissance des déterminants du taux d'emploi en Wallonie, mais aussi d'en déduire des implications de politique économique, assurant, à terme, de meilleures conditions de réussite des politiques visant à rehausser le taux d'emploi.

Plus spécifiquement, l'objectif général de ce projet sera de développer des outils fiables pour analyser et comprendre les déterminants à moyen terme des taux d'emploi. Un intérêt essentiel de la recherche sera la prise en compte de la dimension classe d'âge (ou approche intergénérationnelle) et l'application de ces outils à la Wallonie. Un effort supplémentaire devra être effectué dans le calibrage des données et la modélisation de façon à prendre en compte la réalité d'une économie régionale comme celle de la Wallonie. Ce développement devra être poursuivi dans la perspective d'en déduire des implications de politique économique. In fine, cette recherche devra permettre de fournir un outil qui prend en compte simultanément l'âge et la qualification pour comprendre les disparités de taux d'emploi entre classes d'âge. L'accent devra également être mis sur la prise en compte explicite dans le modèle de la mobilité interrégionale.

Ce projet donne lieu à un appel d'offre européen et vise l'analyse des caractéristiques du marché du travail en Wallonie et de ses déterminants, en particulier l'étude des déterminants des taux d'emploi. Il se fonde sur les travaux de Cockx et al. (2002) ou Pierrard et al. (2004), qui développent un modèle d'équilibre général avec des frictions sur le marché du travail et des taux endogènes de création et de destruction d'emplois. Deux versions avaient été développées au cours de cette recherche. Une première version de ce modèle reposait sur l'existence d'un ménage représentatif avec assurance parfaite entre les membres, et des individus vivant une infinité de périodes. La deuxième version consistait à introduire l'hétérogénéité de qualification dans le modèle d'équilibre général avec frictions, en divisant la population en deux catégories de taille fixe, les plus qualifiés et les moins qualifiés (voir Pierrard, 2004). Sur la base de ce modèle d'équilibre, différents exercices de simulation de politiques ont pu être réalisés tels que l'impact des politiques de subventions permanentes ciblées sur les moins qualifiés. L'objectif de la présente recherche est d'intégrer progressivement les éléments d'analyse développés dans ces recherches précédentes (Cockx et al. (2002), Pierrard et al. (2004)) dans un modèle à générations imbriquées (de la Croix et Docquier (2003)). Plus concrètement, l'objectif est donc de développer un modèle permettant de traiter simultanément la dimension frictionnelle (avec différentes qualifications) et la dimension intergénérationnelle.

1.5.2.2 Un modèle macrosectoriel régionalisé (HERMEG)

Une autre perspective visant à renforcer les outils de prévision conjoncturelle consiste à régionaliser le modèle macroéconométrique de prévision HERMES. Réalisée en étroite collaboration avec le Bureau du Plan, cette régionalisation permettrait de prévoir, en toute cohérence avec les prévisions nationales, les indicateurs régionaux en matière d'emploi, de valeur ajoutée, de finances publiques, de consommation d'énergie, etc.

Le modèle HERMEG qui résulterait de cette collaboration serait un modèle macrosectoriel de court et moyen terme. La méthode de régionalisation est de type top-down et dépendra des statistiques régionales disponibles sur longue période. Des réunions de concertation ont eu lieu en 2004 et sont prévues pour 2005.

2 DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE

2.1 PROSPECTIVE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIÉTALE

2.1.1 Axe Recherche prospective sur le thème de la famille et du vieillissement (fécondité - augmentation des âgés)

Depuis 1984, la Wallonie présente une fécondité systématiquement supérieure à la moyenne nationale. Elle est parmi les plus élevées dans l'Union européenne. Bien que la mortalité wallonne soit supérieure au niveau national, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter entraînant à la hausse la part des aînés dans la population. Ces phénomènes, qui se développent parallèlement à une évolution des formes de ménages, ont des conséquences importantes pour les relations intergénérationnelles futures et pour la transformation de notre société.

2.1.1.1 *Lien entre la formation des familles et la fécondité*

Une première approche porte sur l'analyse du lien entre la formation des familles et la fécondité. La famille (ou le ménage) est l'unité de la société dans laquelle la décision d'avoir des enfants est prise (tant le nombre d'enfants, que l'âge des parents ou l'espacement entre les naissances). Le but de ce premier axe est d'établir un modèle explicatif spécifique à chacune des régions belges et d'analyser les différences encore plus importantes au sein même de la Wallonie, soit préciser les éventuelles différences de comportement entre les zones géographiques, après un contrôle statistique des causes objectives et mesurables. Les variables explicatives privilégiées a priori dans les analyses sont le niveau d'éducation des parents et le type d'activité professionnelle des membres du ménage, leur niveau de revenu et le type de ménage auquel ils appartiennent.

Cette analyse devrait permettre d'expliquer les arbitrages réalisés par les ménages entre le nombre d'enfants et l'investissement consacré à leur éducation et entre les choix professionnels et le temps consacré à la famille. L'interaction entre famille et marché du travail est un élément déterminant dans une période où l'activité des femmes ne cesse de progresser. Ces arbitrages ont en outre un impact important sur la détermination de la 'mobilité sociale' et sur la reproduction des inégalités dans le temps.

L'analyse permet aussi d'élaborer des perspectives à long terme des tendances en tenant compte des projections futures des populations et des ménages et de la participation au marché du travail.

2.1.1.2 *Conséquences de l'accroissement de l'espérance de vie*

Une seconde approche traite des conséquences de l'espérance de vie, qui ne cesse d'augmenter, grossissant au sein de la population la part des aînés. Ce phénomène, au même titre que la diminution de la fécondité, conduit au vieillissement de la population. Le poids de la population âgée pèse sur les finances publiques. Son évolution est un enjeu majeur pour la sauvegarde du système des pensions et de la sécurité sociale dans son ensemble. Comme pour la fécondité, cette transformation de la structure de la population a des conséquences en terme d'organisation de la société. De plus, ces évolutions ne sont pas homogènes d'une région à l'autre, ni même au sein du territoire wallon.

Ces évolutions conduisent également à des modifications pour les tranches d'âge plus jeunes. Les générations d'adultes n'ont pas seulement en charge les générations des plus jeunes, mais également, de plus en plus, les générations des plus âgés. Quelles en sont les conséquences en termes d'aménagement du temps et des choix professionnels ? Du côté des aînés, l'arrêt de l'activité professionnelle ne signifie pas nécessairement un arrêt de tout rôle dans la société : la garde des petits-enfants ou les activités de bénévolat en sont des illustrations de plus en plus fréquentes.

Ce travail sur les évolutions de long terme repose premièrement sur une approche statistique des phénomènes : projection de population, projection des ménages, etc. ; deuxièmement, sur des analyses à partir d'enquêtes sur l'aménagement entre vie privée et vie professionnelle ; troisièmement, sur une approche plus prospective du devenir des familles, où l'établissement de scénarios sur le futur permettrait d'envisager les possibles de notre société concernant les modes de vie familiaux, base de toute société.

Une enquête démographique en panel, conduite conjointement par l'Institut national de statistique, l'APS (Communauté flamande) et l'IWEPS (Région wallonne) est actuellement en cours de négociation. Il s'agit du projet international 'Gender and Generation'. Débutant en 2006, l'enquête devrait comporter trois vagues échelonnées jusqu'en 2014, fournissant pour cette problématique une source d'information de premier ordre ainsi qu'une base de comparaison internationale.

2.1.1.3 Publications

Debuisson M., *La population, un atout dans une Belgique vieillissante, dans Les changements démographiques et leurs répercussions sur les différentes parties de la grande région*, Luxembourg (à paraître en 2005). Présentation au colloque « Les changements démographiques » organisé par le Forum Europa, 21 et 22 octobre 2004, Luxembourg.

Debuisson M., Lambrecht M., *Evolution démographique de la Wallonie : mise en perspective temporelle et géographique*, dans Wallonie, N°82, mars 2005, CESRW, pp. 23-50. Présentation au Colloque « La Wallonie face aux défis démographiques » du Conseil économique et social de la Région wallonne, 23 mars 2005, Liège.

Loriaux M., Remy D., *La retraite au quotidien : modes de vie, représentation, espoirs et inquiétudes des personnes âgées*, De Boeck Université, Collection de l'IWEPS 'Economie, Société, Région', à paraître en 2005.

Conter, B. & Mainguet, C. (à paraître), La formation professionnelle au secours du taux d'emploi des travailleurs âgés en Wallonie ? Revue *Wallonie*, CESRW, Liège, pp.87-106.

2.1.2 Axe Mortalité

La mortalité wallonne est supérieure à la moyenne belge. Pendant longtemps, les causes mises en avant relevaient du passé industriel de la Wallonie. D'autres causes sont maintenant mises en exergue : alimentation (obésité), tabagisme, alcoolisme. Toutes ces variables sont elles-mêmes dépendantes de facteurs socioéconomiques et culturels. De grandes différences se manifestent également au sein même du territoire wallon. Une série de données issues d'enquêtes pourrait permettre d'affiner encore la compréhension des mécanismes qui président à cette surmortalité :

- deux enquêtes sur les personnes âgées en Wallonie ont été menées par l'UCL (Professeur Loriaux). Les données individuelles en sont déposées à l'IWEPS et une convention en cours en assure également une première analyse ;
- deux enquêtes santé permettent également d'analyser plus finement les causes en amont de la mortalité.

Comme pour l'axe famille-fécondité, le but poursuivi par l'analyse développée est d'établir un modèle explicatif des différences régionales et intra-régionales.

2.1.3 Axe population étrangère et migrations internationales

2.1.3.1 Thématique

Plusieurs questions relatives aux migrations internationales sont aujourd'hui au centre des débats internationaux sur les politiques d'immigration. Ils méritent une analyse fine au niveau des régions.

- Insertion des immigrants sur le marché du travail : dans le cadre d'une collaboration avec la DGASS et le Carrefour interculturel wallon, l'IWEPS rassemble les statistiques administratives disponibles sur les populations étrangères et d'origine étrangère. L'IWEPS collecte également les informations issues d'enquête. Le but est l'établissement d'indicateurs sur l'insertion socioprofessionnelle des populations étrangères et d'origine étrangère.
- Les migrations internationales ont une importance toute particulière dans la croissance de la population de la Wallonie d'après-guerre. Quelle aurait été l'évolution de cette population sans l'apport des migrations internationales (impacts direct et indirect, fécondité et mortalité différentielles)? Quels sont les gains et les coûts de ces migrations en termes purement économiques (croissance, inégalité) ou en termes de finances publiques?
- Sur le plan prospectif, quelle devrait être l'ouverture des frontières nécessaire au maintien de l'équilibre démographique entre les générations garant du maintien des transferts de sécurité sociale? Cette analyse s'appuie sur des projections de taux d'activité, des scénarios d'évolution du marché du travail dans les cinquante prochaines années, des projections de niveau d'éducation. Elle permet d'évaluer les besoins potentiels de chacune des régions belges (ou des pays européens) et suscite une analyse des bienfaits et des dangers de l'immigration sélective.
- Dans le même ordre d'idées, quelles sont les pertes de capital humain associées à la fuite des cerveaux pour les trois régions belges? Cette question nécessite une évaluation du stock d'émigrants belges par qualification ainsi qu'une comparaison avec les niveaux de qualification estimés pour les immigrants. Le capital humain étant souvent perçu comme un moteur de croissance, il est intéressant d'analyser l'impact des mouvements nets de qualifications sur l'activité régionale.

2.1.3.2 Publications

Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M., *Immigration and aging in the Belgian Regions*, Discussion Papers IWEPS, mars 2004, pp. 30. Cet article est également publié dans les Cahiers économiques de Bruxelles, vol. 47 – n°1, Printemps 2004, pp.139-157.

Docquier F., Debuisson M., Marché du travail et immigration sélective. Bilan et perspectives à l'horizon 2050 dans les trois régions belges, dans *Tendances économiques. Etudes spéciales*, Ministère de la Région wallonne, Namur, N°23, novembre 2002, pp. 111-130.

Indicateurs d'insertion socioprofessionnelle des migrants en Wallonie, Lombardie et Andalousie, Rapport de synthèse, Produit transnational du réseau Alameda, Namur, 2004, p.124.

2.1.4 Axe migrations internes

2.1.4.1 Thématique

Les questions relatives à la mobilité interne sont de première importance pour l'économie wallonne.

Les facteurs de localisation des ménages sont divers. L'explication des mouvements migratoires interrégionaux sont d'ordre démographique (formation des familles), environnemental (attrait des espaces verts ou urbains), financier (marché immobilier, taux d'intérêt), marché du travail et équilibre fiscal.

Depuis quelques années, les bassins d'emploi font l'objet d'une étude approfondie au sein de l'IWEPS. Une comparaison entre les zones de bassins d'emploi et les zones de migrations autour des villes permettrait d'approfondir les dynamiques des migrations internes en Wallonie et au-delà, de fournir des éléments clefs pour des politiques de l'aménagement du territoire. Comment les ménages arbitrent-ils entre la décision de migrer et les "navettes"?

2.1.4.2 Publications

De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P., Vanden Dooren, (2002), Bassins d'emploi et Régions fonctionnelles. Elaboration d'une typologie socio-économique des bassins d'emploi wallons, Discussion Papers IWEPS (et suivants), Namur, 28 p + carte.

2.1.5 Participation à des réunions, formations, colloques et groupes d'études

Séminaire Vieillesse et emploi organisé par Hugues de Jouvenel, 10-11 décembre 2003, Futurible, Paris

Présentation au Colloque « La Wallonie face aux défis démographiques » du Conseil économique et social de la Région wallonne à Liège le 23 mars 2005 de l'étude sur « L'Evolution démographique de la Wallonie ».

Présentation au Séminaire final Alameda 21 mai 2004 au théâtre de Namur du produit Transnational du Réseau Alameda-Equal : « Les indicateurs d'insertion socioprofessionnelle des migrants ».

Journée Prospective et développement régional II : la situation de la Wallonie, 13 février 2004, organisée par l'Institut Jules Destrée au CESRW

The Futures of Europeans in the Global Knowledge Society – A meeting Place for Europeans creating Futures, 13-14 avril 2005, organisée par l'Institut Jules Destrée à Louvain-la-Neuve.

Groupe de travail du Conseil supérieur de la statistique constitué pour étudier la possibilité d'organiser une enquête Gender and generations Project en Belgique.

Groupe de travail du Conseil supérieur de la statistique constitué pour analyser et améliorer les statistiques sur les populations étrangères et les migrations. Rapport pour l'amélioration des statistiques de population, Debuisson, M. (IWEPS) et Perrin N. (Gedap-UCL).

Groupe de travail du Conseil supérieur de la statistique constitué pour analyser et améliorer les statistiques sur les naissances et les décès.

Comité d'utilisateurs de la recherche MOBIDIC, Projet Démographie, géographie et mobilité, relatif à l'impact de ces phénomènes sur la pollution et le développement durable, Bureau fédéral du Plan – UCL – FUNDP, financé par les Services fédéraux de la politique scientifique.

Conseil d'administration du Carrefour interculturel wallon.

2.2 POLITIQUES REGIONALES, FINANCES PUBLIQUES ET MACROÉCONOMIE

Thématique

Ce programme a donné lieu à plusieurs publications ainsi qu'à des communications diverses durant l'année 2004. Les sections suivantes présentent l'état d'avancement des travaux par rapport aux objectifs généraux, c'est-à-dire d'une part, l'analyse des effets des politiques publiques sur les performances économiques régionales (en particulier sur la croissance et la convergence) et d'autre part, l'analyse de la soutenabilité budgétaire de ces politiques dans le cadre des programmes pluriannuels de finances publiques et du vieillissement démographique en cours.

Les réformes institutionnelles d'août 1980 ont permis la régionalisation de nombreuses compétences vers les autorités régionales. Elles ont également affecté, à travers les lois d'août 1988, la loi spéciale de juillet 1993, et la loi spéciale de financement de janvier 1989, modifiée en juillet 1993, les contraintes de finances publiques de l'Etat central et des entités fédérées. Plusieurs enjeux majeurs apparaissent aujourd'hui et ont fait l'objet de diverses analyses.

2.2.1 Vieillesse, finances publiques et fédéralisme

Une première partie du programme consistait à développer un aperçu synthétique des finances publiques belges visant les objectifs suivants :

- pour les dépenses qui ne sont pas initialement régionalisées, mais qui sont de « nature régionalisable », fournir une ventilation régionale la plus précise possible sur la base de critères bien définis ;
- pour les recettes, établir un diagnostic de la base imposable (et de sa ventilation régionale) et des modes de prélèvement ;
- lier les assiettes des taxes à divers agrégats macroéconomiques en vue de l'élaboration du cadre technique de projection.

Une base de données préliminaire a été constituée en 1999 et a donné lieu à plusieurs publications, notamment l'ouvrage sur la solidarité interrégionale publié en 1999. En 2004, on épinglera la révision et la publication d'un article normatif qui utilise cette base et analyse les conséquences d'un fédéralisme extrême en matière de partage de la dette publique. Cet article, intitulé "Debt-sharing and secession : a generational accounting approach", a été publié dans la revue *Regional Studies*.

2.2.2 Analyse des finances publiques régionales

En 2004, l'IWEPS a suivi une convention avec l'Université de Mons-Hainaut portant sur la construction d'un logiciel de prévision et de simulation budgétaire des Régions et Communautés. Ce logiciel est maintenant en notre possession. Il est également disponible au Cabinet du Ministre du Budget.

Il est utilisable en Excel et comporte deux fichiers de paramétrage :

- un fichier regroupant tous les paramètres macroéconomiques, les hypothèses de péréquation en matière d'impôts régionaux, les scénarios de politiques de dépenses régionales ainsi que des variantes permettant d'intégrer des transferts de compétences en matière de soins de santé, de politiques d'emploi, de politiques scientifiques, de mobilité ;
- un fichier de politiques d'endettement distinguant la dette directe, la dette indirecte et l'impact des cofinancements européens.

Des simulations de politiques budgétaires peuvent être réalisées à l'horizon 2015.

Notamment pour les besoins de la publication semestrielle '*Les chiffres-clés de la Wallonie*' ainsi que pour l'évaluation du Contrat d'Avenir, l'IWEPS a assuré un suivi continu de la situation des finances régionales et locales. Outre l'analyse des documents budgétaires relatifs à la Région wallonne, ce suivi implique la sollicitation de chiffres auprès de différents organismes : la Direction générale des Pouvoirs locaux du Ministère de la Région wallonne, la banque DEXIA et la Base documentaire générale.

Les analyses effectuées portent à la fois sur les données budgétaires et sur la fiscalité.

2.2.3 Politiques publiques, capital humain et croissance

L'objectif est de mettre au point des outils théoriques permettant l'analyse quantitative des conséquences macroéconomiques de l'intervention publique (et ce, dans un environnement démographique et économique changeant). Cette partie du programme a débouché sur le développement de modèles d'équilibre général intertemporel, théoriques et calculables, adaptés aux projections de long terme et à l'étude des réformes de la protection sociale. Ce travail a donné lieu à plusieurs publications en 2004, dans des revues francophones et internationales. Ces articles sont "Income distribution, non-convexities and endogenous fertility" (Economica), "Income growth in the 21st century: Forecasts with an overlapping generations model", "Changing returns to skill and experience in France and the US: a CGE approach" et "Optimal accumulation in an endogenous growth setting with human capital".

2.2.4 Perspectives de croissance des régions – La Wallonie dans l'Europe des 25

En 2004, une base de données sur les facteurs de croissance régionale a été constituée. L'analyse repose sur une fonction de production régionale dépendant du capital physique, du capital humain, de l'emploi, du niveau des infrastructures régionales. Elle couvre l'ensemble des régions NUTS 2 de l'Europe des 25. Reposant sur les travaux de référence de De La Fuente et Domenech (rapport sur la croissance régionale pour la Commission Européenne), ces données permettent la mise en évidence des spécificités des provinces wallonnes par rapports aux autres régions.

Des scénarios de convergence des facteurs de production et des scénarios démographiques permettent de simuler la distribution du PIB par habitant et le classement des provinces wallonnes à l'horizon 2025.

2.2.5 Participation à des réunions, colloques et groupes d'études

Colloque sur « Le financement des communes centres, villes régionales et grandes villes : enjeux et perspectives », organisé le 11 mars 2004 par le Centre Interuniversitaire de Formation Permanente (CIFoP) et l'Institut des Affaires Publiques (IAP) du Centre Universitaire de Charleroi (CUNIC).

Journée d'étude sur « Le fédéralisme fiscal », organisée par les FUNDP le 19 novembre 2004.

2.3 CAPITAL HUMAIN ET MOBILITÉ DU TRAVAIL QUALIFIÉ

Dans le processus de globalisation de l'économie mondiale, le phénomène des migrations internationales des travailleurs qualifiés suscite l'intérêt croissant des décideurs et des chercheurs. Selon les Nations Unies (2002), le nombre de migrants internationaux est passé de 154 à 175 millions entre 1990 et 2000, soit une augmentation de 14%. Toutefois, nous estimons que la migration des individus en âge de travail vers les pays de l'OCDE a augmenté de 40% (passant de 42 à 59 millions). Sur la même période, la croissance du stock de migrants qualifiés a été largement supérieure, environ 67% (augmentation de 12 à 20 millions). Ce dernier taux de croissance est comparable à celui du commerce mondial. La Commission européenne souligne le nombre important de visas H1-B accordés par les Etats-Unis aux travailleurs qualifiés originaires du Royaume-Uni, de l'Allemagne ou de la France. On notera aussi (voir Commission Européenne) que près de 11000 docteurs nés en Europe et résidant aux Etats-Unis n'ont pas prévu de retourner en Europe, cette tendance étant même à la hausse. Le phénomène touche tous les pays européens et toutes les régions. Pourtant, malgré l'émotion et les enjeux économiques sous-jacents, la mobilité des travailleurs qualifiés demeure encore aujourd'hui un thème mal documenté et controversé.

La littérature théorique est partagée entre une thèse optimiste et une thèse pessimiste. La question doit être tranchée sur le terrain empirique. Toutefois, malgré de nombreux faits anecdotiques, le manque de données fiables et harmonisées sur les stocks et la structure des migrations internationales a pendant longtemps empêché la confrontation avec les théories. Un vaste programme de recherche a été initié à l'IWEPS sur le thème des migrations internationales qualifiées. L'idée est d'offrir une première mesure des pertes des pays d'origine pour (i) l'ensemble des pays du monde, (ii) l'Europe des 15, (iii) la Belgique et ses régions.

2.3.1 Capturer les migrations internationales

Dans les années 1990, Carrington et Detragiache (1998, 1999) ont développé une première base de données internationales sur les qualifications des immigrés. Cette base vise à évaluer les taux de migration vers l'OCDE des travailleurs qualifiés (ayant un diplôme supérieur au secondaire) de 61 pays en développement pour la seule année de référence 1990. Adams (2003) a adopté une démarche similaire pour fournir le même indicateur pour un nombre restreint de pays (24 au total) en 2000. Ces travaux reposent sur de nombreuses hypothèses héroïques : à l'exception des Etats-Unis, les stocks sont tirés de statistiques de l'OCDE (qui ne distinguent, pour chaque pays d'accueil, que les 5 ou 10 principaux pays d'origine). On relève également un important problème d'homogénéité au niveau de la définition des immigrés (pour certains pays d'accueil, les données se réfèrent à la nationalité des individus alors que pour d'autres, c'est le lieu de naissance). Enfin, la structure par qualification est entièrement extrapolée sur la base de celle observée aux Etats-Unis.

Il s'ensuit que les estimations sont très peu fiables pour les petits pays et/ou pour les pays envoyant la majorité de leurs émigrés en Europe, en Asie ou en Australie. Dans le cas belge, les migrants sont répartis dans la plupart des pays d'Europe. En récoltant des données de recensements, de registre et d'enquête en provenance de tous les pays de l'OCDE, l'IWEPS a approfondi cette méthodologie et remédié aux hypothèses irréalistes dont souffrent les estimations antérieures.

De surcroît, cette recherche a permis d'élargir le cadre d'analyse en distinguant trois niveaux de qualification (diplôme inférieur au secondaire, diplôme secondaire et diplôme supérieur au secondaire) et en couvrant tous les pays du monde et un grand nombre de territoires dépendants, en 1990 et 2000. Cette recherche fournit une première évaluation consistante des stocks et des taux d'émigration par qualification pour l'ensemble des pays du monde (191 pays en 2000 et 170 pays en 1990). Des informations sont également livrées pour 40 territoires dépendants. Ces données permettent de mieux cerner les principaux acteurs de la mobilité internationale du travail (en valeurs absolues ou en pourcentages de leur propre population) et offrent la possibilité de mener des analyses empiriques nouvelles.

2.3.2 Le rôle de l'UE15 dans l'exode des cerveaux

L'étude de Docquier, Lohest et Marfouk (2004) repose sur la base des données précédentes et examine le rôle fondamental de l'Union européenne à 15 membres (UE15) dans le débat sur la migration internationale des travailleurs qualifiés. Les constats suivants sont mis en évidence :

- l'UE15 se distingue par la faible qualification de ses entrants : seuls 22% ont un diplôme supérieur au secondaire, contre une moyenne de 35% au niveau des entrants dans l'OCDE. Entre 1990 et 2000, un mouvement de convergence s'est opéré, principalement sous l'impulsion du Royaume Uni ;
- toutefois, en attirant une part prépondérante des travailleurs qualifiés en provenance des pays africains (i.e. les moins dotés en capital humain), l'UE15 joue un rôle important dans l'exode des cerveaux de pays sévèrement touchés à l'échelle planétaire. Elle explique environ 80% de l'exode de l'Angola et du Mozambique, environ la moitié des pertes

de la Somalie, du Sierra Leone, du Kenya, de l'Ouganda et de l'Irlande, environ un tiers des pertes du Ghana. Elle joue un rôle significatif pour des pays tels le Liban, le Rwanda, le Sri Lanka ou la Croatie. Ce résultat est confirmé par les estimations non paramétriques des densités de taux d'émigration. Les biais de sélection vers l'Europe sont importants pour un nombre limité de pays d'origine ;

- la comparaison des taux d'émigration vers l'UE15 et l'Amérique du Nord révèle que les différences se situent principalement dans les biais de sélection des migrants. Les tests de Moran suggèrent que ces différences sont davantage liées aux facteurs attractifs et aux politiques d'immigration qu'à des différences de comportement face aux facteurs répulsifs ;
- l'UE15 est également concernée par les sorties de travailleurs qualifiés vers les grandes nations d'immigration. Elle enregistre un déficit important dans ses échanges migratoires avec les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. En 2000, ce déficit est quasiment compensé par l'entrée d'immigrants en provenance du reste de l'OCDE et des pays en développement. L'équilibre des échanges européens contraste avec les gains importants relevés dans les autres nations d'immigration.

2.3.2.1 Bilan et perspectives de l'immigration dans les régions belges

L'exploitation des données pour l'analyse du cas belge et du cas wallon est effectuée dans l'étude de Debuisson, Docquier, Noury et Nantcho. Cet article décrit la structure et l'historique de l'immigration dans les régions belges (D'où viennent les immigrés ? Quand sont-ils arrivés ? Avec quel niveau d'éducation ?), analyse leur assimilation sur le marché du travail domestique, puis évalue les "besoins" potentiels d'immigration qualifiée engendrés par le vieillissement de la population. On démontre qu'une politique d'immigration de remplacement n'est justifiée et soutenable qu'en Flandre. En Wallonie et à Bruxelles, la pression démographique est moindre et l'immigration menacerait la stabilité démographique. En prenant en compte les changements attendus dans l'offre et la demande de qualification, nous évaluons entre 500 et 9 000 le nombre d'entrées qualifiées annuelles qui permettrait de stabiliser diverses variantes socio-économique du ratio de dépendance flamand à l'horizon 2050. Nous discutons enfin les enjeux et les risques de ce type de politique.

2.3.2.2 Collaborations scientifiques

Ce programme de recherche n'aurait pu être couvert sans une collaboration étroite avec David De la Croix (Université catholique de Louvain), Michel Beine (Université libre de Bruxelles), en particulier avec Philippe Cattoir (Commission Européenne), Philippe Liégeois (CEPS - Luxembourg), Xavier Chojnicki et Lionel Ragot (Université de Lille 1), Maurice Schiff (Banque Mondiale), Hillel Rapoport (Bar-Ilan University). Les autres co-auteurs des publications ont également apporté leur contribution. Ces axes de collaboration se poursuivront en 2005.

2.3.2.3 Publications

Articles publiés ou à paraître dans des revues à comité de lecture

Beine M., Docquier F., "Which attitude should we adopt towards skilled migration", *Brussels Economic Review - Special issue on skilled migration* (2004), 47(1), 5-8.

Cattoir Ph., Docquier F., "Debt-sharing and secession : a generational accounting approach", *Regional Studies* 38-3 (2004), 293-303.

Cinar D. and Docquier F., "Brain Drain and remittances: implications for the source country", *Brussels Economic Review* (2004), Special issue on skilled migration, 47(1), 103-118.

Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M., "Immigration and aging in the Belgian regions", *Brussels Economic Review* (2004), Special issue on skilled migration, 47(1), 139-158.

Docquier F., Liégeois Ph., "Simulating large scale OLG model with Troll", *Computational Economics* 23(1) (2004), 1-19.

Docquier F., "Income distribution, non-convexities and endogenous fertility", *Economica* 71(282) (2004), 261-273.

Docquier F., Rapoport H., "Skilled migration: the perspective of sending countries", *World Bank Policy Research* (2004), World Bank, n. 3381.

Docquier F., Marfouk A., "Measuring the international mobility of skilled workers (1990-2000), Release 1.0", *World Bank Policy Research* (2004), World Bank, n. 3382.

Edition d'un numéro spécial de revue

Beine M., Docquier F., *Special issue on skilled migration, Brussels Economic Review*, 47(1) (2004), Spring 2004.

Autres travaux de recherche

Beine M., Docquier F., Rapoport H., "Brain drain and LDC's growth : winners and losers", Milken Institute Award for Distinguished Economic Research in March 2003.

Chojnicki X., Docquier F., Ragot L., "L'immigration "choisie" face aux défis économiques du vieillissement démographique".

Chojnicki X., Docquier F., "Fiscal policy and educational attainment in the United States".

Chojnicki X., Docquier F., Ragot L., "The gains and costs of the US post-war immigration".

De la Croix D., Docquier F., Liégeois P., "Income growth in the 21st century: Forecasts with an overlapping generations model".

De la Croix D., Docquier F., "Changing returns to skill and experience in France and the US: a CGE approach".

Docquier F., Lohest O., Marfouk A., "Union Européenne et migrations internationales : l'UE15 contribue-t-elle à l'exode des travailleurs qualifiés ?".

Docquier F., Lohest O., Marfouk A., " Brain drain in developing regions (1990-2000)".

Docquier F., Marfouk A., "International migration by educational attainment (1990-2000) - Release 1.1".

Docquier F., Paddison O., Pestieau P., "Optimal accumulation in an endogenous growth setting with human capital".

2.4 EVALUATIONS

2.4.1 Evaluation du Contrat d'Avenir

En 2004, les travaux relatifs à l'évaluation du Contrat d'Avenir ont comporté deux phases.

Au cours de la première phase, de janvier à juin, l'IWEPS a continué à développer et à mettre à jour la base de données commencée en 2001 pour les besoins de l'évaluation du Contrat d'Avenir. Cette base de données comprend environ 300 indicateurs couvrant les 12 objectifs finaux du Contrat d'Avenir 1999-2004. Au-delà de ce travail de collecte et de systématisation de l'information, l'IWEPS a produit, à la demande de Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon, un rapport d'évaluation 'quantitative'. Celui-ci fournit une analyse de l'évolution de la situation wallonne au cours des dernières années.

Au cours de la deuxième phase (août-décembre), l'IWEPS a réalisé :

- un inventaire des nouveaux objectifs contenus dans la déclaration de politique gouvernementale ; ces objectifs ont été traduits en indicateurs statistiques ;
- un rapport chiffré, structuré selon les orientations du Contrat d'Avenir Renouvelé (CAR) ; ce rapport fournit une situation socio-économique de la Wallonie au regard des principaux indicateurs macroéconomiques retenus dans le CAR. L'objectif de ce rapport est de constituer une base de discussion pour la conception des mesures constitutives des axes stratégiques du CAR ;
- un relevé des objectifs contenus dans le CAR ; ces objectifs ont été traduits en indicateurs ;
- une liste des indicateurs disponibles à l'IWEPS couvrant les domaines du CAR. Cette liste a été envoyée aux correspondants 'CAR' des cabinets ministériels wallons, qui devront remettre un avis et formuler d'éventuelles demandes.

Une concertation est en cours en vue de définir les futures interventions évaluatives de l'IWEPS dans le cadre du Contrat d'Avenir.

2.4.2 Contribution à la PEER REVIEW « Developing highly skilled workers – review of Belgium » réalisée par l'OCDE

La contribution de l'IWEPS a été sollicitée par le Bureau fédéral du Plan, qui a coordonné cette évaluation pour l'ensemble de la Belgique. En réponse aux questions de l'OCDE, l'IWEPS a rédigé plusieurs notes décrivant la situation des 'highly skilled' sur le marché du travail en Wallonie d'une part, et les politiques wallonnes en matière de formation et qualification, d'autre part. L'IWEPS a par la suite commenté les diverses versions de la note rédigée par l'OCDE.

2.4.3 Support méthodologique à la Communauté française de Belgique dans le cadre du cadre stratégique décennal de la Francophonie

Dans le courant du mois d'avril 2004, l'IWEPS a été sollicité par le CGRI (Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique) pour fournir une assistance méthodologique à un groupe de travail intergouvernemental constitué spécifiquement pour élaborer un projet de *cadre stratégique décennal* pour la Francophonie. Cette assistance a pris des formes variées. Tout d'abord, participation régulière, de mai à juillet, aux réunions de ce groupe de travail, qui se sont tenues à Paris, à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Ensuite, réalisation d'une note méthodologique sur l'élaboration d'une stratégie, qui a été présentée et commentée lors d'une des réunions. Enfin, remise d'avis à la Communauté française à propos de questions soulevées à différents stades d'élaboration du texte.

2.4.4 Evaluation des couveuses d'entreprises, des coopératives d'activités et des incubateurs d'entreprises d'économie sociale marchande.

A la demande de Monsieur le Ministre de l'économie et de l'emploi, l'IWEPS a été chargé de réaliser une évaluation de trois dispositifs d'aide à la création d'entreprise : les couveuses d'entreprises, les coopératives d'activités et les incubateurs d'entreprises en économie sociale marchande. Cette évaluation a commencé en novembre 2004. Les deux derniers mois de l'année ont été consacrés à :

- rassembler et synthétiser la documentation existante ;

- réaliser des entretiens avec les responsables des couveuses (trois organismes), des coopératives (deux organismes) et des incubateurs (3 organismes). Les entretiens ont été menés par des chercheurs de l'IWEPS (deux chercheurs participaient à chaque entretien) sur la base d'une grille d'entretien commune pour les différents dispositifs ;
- préparer une enquête auprès des bénéficiaires des dispositifs – conception d'un questionnaire et appel d'offre pour la passation de l'enquête.

2.4.5 Evaluation du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle - DIISP

En 2004, l'IWEPS a pris contact avec les divers services du FOREM chargés de la mise en place du DIISP. L'objectif était double : recueillir les informations sur l'état d'avancement du DIISP, d'une part, et informer sur la démarche d'évaluation, en particulier sur la collecte des données, d'autre part. Cette première réunion a permis de faire des propositions réalistes sur les aspects du DIISP qui pourraient être évalués au cours de l'année 2005.

2.4.6 Groupe technique évaluation et suivi de programmes européens

L'IWEPS participe depuis le mois de novembre 2000 au **groupe technique mis en place par la cellule Fonds Social européen** dans le cadre du suivi et de l'évaluation du DOCUP Objectif 3 et de l'axe Ressources humaines du complément de programmation Objectif 1 (2000-2006).

Ce groupe technique a pour mission de formuler des propositions aux Gouvernements francophones dans les matières suivantes :

- déterminer les mesures, dispositifs qui sont suffisamment représentatifs du DOCUP, en lien avec le Plan pour l'emploi ;
- pour ces mesures, définir :
 - le cas échéant, un impact quantitatif ;
 - une liste exhaustive des données (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) nécessaires à la vérification de l'impact, ces données étant plus complètes, plus pointues ou plus précises que les indicateurs communs, obligatoires ;
 - un système de récolte des données (enquêtes ? etc.) ;
 - le cahier de charges pour l'évaluation.

Les thèmes des évaluations transversales des mesures en Wallonie ont été définis en collaboration avec l'IWEPS.

Le projet du groupe est de favoriser la valorisation du travail de réflexion et de mise au point des indicateurs à d'autres niveaux de pouvoir que l'administration européenne et au delà des actions du FSE.

2.4.7 Participation à des réunions, groupes de travail, colloques et séminaires

Commission consultative et d'agrément des centres de validation des compétences.

Comité d'encadrement du projet Job Coaching. Dans le cadre de cette activité, fourniture d'une assistance méthodologique pour la constitution d'une base de données individuelles permettant de réaliser des analyses de trajectoires des bénéficiaires.

Ateliers de l'évaluation organisés par la SWEP. Le premier atelier a eu lieu en octobre 2004 ; trois autres sont prévus en janvier, mars et mai 2005.

Premières journées francophones de l'évaluation, Paris, 16 et 17 septembre 2004 : « Du questionnement aux résultats de l'évaluation : une variété de méthodes adaptées aux objets d'évaluation ».

2.4.8 Publications

Van Haepelen B., « Du questionnement aux résultats de l'évaluation : une variété de méthodes adaptées aux objets d'évaluation », Actes des Premières journées francophones de l'évaluation, Paris, 16 et 17 septembre 2004, Agence intergouvernementale de la Francophonie.

2.5 INDICATEURS TERRITORIAUX

Face à la nécessité nouvelle de favoriser le développement local, spécialement en matière d'emploi, les décideurs politiques souhaitent identifier, analyser, comparer et mesurer les réalités sous-régionales en vue d'établir les bases d'une politique mieux adaptée et de prévoir les outils de sa propre évaluation.

La comparaison des réalités sous-régionales suppose un découpage pertinent, de type fonctionnel, du territoire géographique, permettant de rendre compte des phénomènes que l'on souhaite étudier. A l'heure actuelle, un tel découpage n'a pas encore produit de concept ni de nomenclature opératoires. Il faut donc s'y consacrer en partant de la plus petite entité territoriale susceptible de fournir des données, c'est-à-dire la commune, parce qu'en tant que plus grand commun diviseur, elle autorise un maximum d'agréations et donc de possibilités de découpages. Pour des raisons d'efficacité, cependant, il convient que le nombre de zones ne soit ni trop élevé ni trop réduit.

L'emploi, qui est au cœur des préoccupations politiques et des mécanismes de redistribution des richesses, se révèle le point de départ privilégié de notre démarche analytique, que l'on peut décomposer en trois phases :

1. Délimitation de bassins d'emploi pour l'ensemble du territoire wallon, avec comme préalable, la délimitation de bassins d'emploi belges, sur la base des flux intercommunaux 'domicile – travail' ; la méthode utilisée est la classification hiérarchique ascendante, telle qu'intégrée dans le logiciel MIRABEL mis au point par l'INSEE. Le découpage ainsi réalisé n'est pas une finalité en soi, mais il constitue un point de départ théorique pour une réflexion qui intégrera progressivement les contraintes du réel.
2. Elaboration de régions fonctionnelles, qui se distinguent des bassins d'emploi par leur caractère multifonctionnel. Si l'emploi est un critère central, il ne peut à lui seul définir des régions fonctionnelles ; d'autres critères doivent être mobilisés pour rendre compte du développement territorial.
 - Dans un premier temps, il s'agit d'inventorier et d'intégrer sous forme de tableau synthétique les différents découpages observés sur la base de critères socio-économiques, paysagers, d'appartenance institutionnelle et socioprofessionnelle, qui, tous, reflètent de près ou de loin un caractère fonctionnel du territoire.
 - Dans un deuxième temps, il s'agit de construire une batterie d'indicateurs, simples et/ou composés, de développement spatial, économique et social, et d'en tester la congruence sur les territoires couverts tantôt par les bassins d'emploi, tantôt par les zones d'influence ou d'appartenance.
 - Enfin, dans un troisième temps, il convient de réaliser une synthèse des informations et de proposer un découpage en régions fonctionnelles, qui correspond à la logique de l'observation scientifique.
3. Emergence d'aires de coopération supra-communale (ACS), dont le principe est posé dans le Schéma de développement de l'espace régional (SDER)⁷. Les aires de coopération prévues dans le SDER prennent place dans un processus d'émergence d'une planification territoriale normative (les plans de secteurs au niveau régional) et stratégique (le SDER)⁸. Elles seront basées sur un principe d'adhésion volontaire des communes et s'inscriront dans les limites régionales. Toutefois, il est prévu que certaines d'entre elles participent à des aires de coopération dites supra-régionales, c'est-à-dire axées sur des pôles urbains voisins et extérieurs à la Région wallonne : Bruxelles, Lille, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, Maastricht. Ce nouveau niveau vise à assurer une approche « bottom up », symétrique à celle du SDER (« top down »). Selon le SDER, ces aires pourraient prendre la forme de 'communautés urbaines' pour les agglomérations urbaines et de 'projets de pays' en milieu rural. Il est envisagé d'en faire le cadre d'une contractualisation de certaines politiques avec la Région. En pratique, les propositions seront cadrées par la Région,

⁷ Le *Schéma de développement de l'espace régional* (SDER) est le document de stratégie territoriale adopté par le Gouvernement Wallon en mai 1999.

⁸ Il apparaît, dans la logique stratégique, que les communes n'ont pas la taille et la composition socio-économique suffisante pour définir un projet de développement territorial global. Le SDER précise, à propos des A.C.S. : « Il est nécessaire de mener une réflexion sur l'aspect territorial des aires de coopération (les dimensions les plus adéquates, la nécessaire cohérence et/ou complémentarité spatiale, économique, sociale et culturelle à l'intérieur de l'aire), sur les missions et les compétences que les aires de coopération sont le mieux à même de prendre en charge, sur les formes juridiques possibles ou envisageables. Les aires de coopération supracommunale devront notamment, pour être reconnues par la Région, se doter d'un schéma territorial qui sera en cohérence avec les principes du SDER et avec le Projet de structure spatiale. Ces schémas serviront de documents de référence lors des révisions du plan de secteur. D'autre part, la Région mettra en place une politique de soutien financier de façon à permettre le financement des projets de ces aires de coopération supracommunale » (SSE, Annexe 2, p. A6).

notamment à partir des bassins d'emploi et des régions fonctionnelles. Et c'est précisément ici que se rencontrent les deux approches, scientifique et sociopolitique, la première alimentant la seconde et la seconde offrant à la première un cadre d'application, fût-il partiel.

La démarche ainsi décrite met en évidence trois concepts distincts et complémentaires : les bassins d'emploi, les régions fonctionnelles et les aires de coopération supracommunale, qui représentent trois niveaux de formalisation, partant d'une approche théorique pour aboutir, dans le meilleur des cas, à une réalisation pratique.

Durant l'année 2004, le groupe de travail mis en place en 1999, qui réunit des chercheurs de l'IWEPS et de l'Observatoire socio-économique du bassin de Charleroi (OSEC) et qui bénéficie de la collaboration de M. Y. De Wasseige, a poursuivi la démarche entamée. Le travail a porté sur l'approche sectorielle des bassins d'emploi, la construction de bassins scolaires et l'analyse de l'emploi sectoriel par bassin majeur. Pour mener à bien cette tâche une convention de recherche a été passée avec l'OSEC.

La réflexion s'est par ailleurs élargie à une analyse en termes de bassins thématiques et de bassins de vie.

Le groupe continue ses travaux de recherche en 2005.

La méthode de structuration de l'espace développée dans le cadre de cette étude a fait l'objet de deux séminaires intitulés 'La structuration de l'espace wallon : méthodologie des bassins d'emploi et des zonages fonctionnels – résultats et perspectives'.

- le premier séminaire, destiné aux scientifiques, s'est tenu au MRW, le 29 janvier 2004 ;
- le deuxième, destiné aux milieux politiques et aux personnels des administrations, s'est tenu au Moulin de Beez, le 20 février 2004.

A la suite de ces manifestations, des présentations méthodologiques ont été organisées à la demande de divers interlocuteurs régionaux :

- à Welkenraedt, dans le cadre d'un colloque organisé par l'asbl 'Pays de Herve' ;
- à Charleroi, au siège d'IGRETEC ;
- à Marche, à l'Agence pour le développement local ;
- à Arlon, au siège d'IDELUX.

Une collaboration avec IDELUX et l'ADL de Marche a été inaugurée en 2004 et se poursuivra en 2005. Elle porte sur l'analyse des aires d'influence locales et sur les bassins de vie de la province du Luxembourg.

2.5.1 Etude sur les communes les plus défavorisées sur le plan socio-économique en Wallonie

Réalisée à la demande du Cabinet de Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon, cette étude a porté sur trois ressorts territoriaux :

- les arrondissements ;
- les bassins d'emploi ;
- les communes.

Cette dernière analyse a donné lieu à la publication d'un rapport réalisé par Olivier Colicis, Marc Debuison, Laurence Dussart, Christine Mainguet, Laurence Vanden Dooren et Valérie Vander Stricht.

L'objet de l'étude est le classement des communes wallonnes en fonction de leur santé socioéconomique.

Neuf familles d'indicateurs ont été retenues :

- trois familles d'indicateurs socioéconomiques relatifs au marché du travail, au chômage et aux revenus ;
- quatre familles d'indicateurs sociaux relatifs à la santé et à la mortalité, aux ménages, au logement, au milieu de vie et au niveau d'éducation. Ces quatre familles d'indicateurs sont tirées de l'étude de Thierry Eggerickx relative au bien-être de la population des communes wallonnes⁹ ;
- deux familles d'indicateurs économiques relatifs au niveau de l'activité économique et à la croissance.

Chaque famille est composée de plusieurs indicateurs qui reflètent les différentes facettes de l'aspect étudié. La famille des indicateurs du marché du travail, par exemple, est composée du taux d'activité, du taux d'emploi, du taux de chômage et du taux de personnes découragées de rechercher un emploi.

Les indicateurs ont été analysés séparément et les communes ont été classées selon ces indicateurs.

⁹ Voir Eggerickx, Capron, Hermia, Oris (2002), « Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000) », Liège, Louvain-la-Neuve, SSTC.

Ensuite, un indice synthétique (variant entre 0 et 1) a été construit pour chaque famille et la position des communes a été analysée pour les neuf familles.

En prenant la moyenne de ces indices pour chaque commune, on obtient un indice unique qui permet le classement final des communes.

Le rapport est structuré de la manière suivante.

Les neuf premiers chapitres sont relatifs à chaque famille d'indicateur. Au sein de chacun de ces chapitres, les indicateurs sont présentés de manière détaillée : la définition précise de celui-ci, les sources de données utilisées pour l'estimer, les raisons qui ont présidé au choix de cet indicateur, les limites de celui-ci, des statistiques de synthèse et de dispersion, et enfin les 26 communes les plus défavorisées sur la base de cet indicateur (soit un décile, le premier ou le dernier selon l'ordre du classement).

En fin de chaque chapitre, une section est consacrée à l'indice synthétique de chaque famille et le classement des communes obtenu sur la base de cet indice pour chaque famille est commenté.

Le dixième chapitre est consacré à l'indicateur synthétique.

2.5.2 Autres collaborations scientifiques – Groupes de travail

Collaboration avec IGRETEC

L'IWEPS a participé à plusieurs réunions de travail avec IGRETEC dans le but d'établir un diagnostic socio-économique de la zone concernée par le développement du Pôle Inox de Charleroi. L'IWEPS a participé à la définition des indicateurs et de la zone de référence pertinente, et a fourni les statistiques nécessaires à cette fin.

2.6 INDICATEURS STRUCTURELS EUROPÉENS

Au printemps 2003, le Cabinet de Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement wallon a demandé au SES de calculer, au niveau de la Région wallonne, les indicateurs structurels de Lisbonne¹⁰. En 2004, la même demande a été formulée à l'IWEPS.

La note remise au Cabinet proposait, pour chacun des 14 indicateurs retenus par l'Europe (et pour 4 indicateurs de l'ancienne liste) :

- les résultats obtenus (pour les trois régions belges et le pays) sur la base de la source considérée la « meilleure » au niveau territorial étudié ;
- les statistiques publiées par EUROSTAT pour les indicateurs structurels belges et européens ;
- les chiffres repris dans la base de données régionale d'EUROSTAT pour plusieurs régions européennes, dont la Wallonie.

Ce travail a notamment mis en évidence des difficultés statistiques en termes de disponibilité de données, de comparabilité de données (régionales et nationales notamment) et d'harmonisation de méthodologies.

¹⁰ La Commission est chargée par le Conseil européen d'élaborer chaque année un rapport de synthèse sur les progrès réalisés sur la base d'indicateurs structurels en matière d'emploi, d'innovation, de réformes économiques et de cohésion sociale, fixés d'un commun accord (42 indicateurs en 2003). Fin 2003, la Commission a proposé une liste réduite de 14 indicateurs structurels choisis parmi les 42 pour le rapport du printemps 2004. Ces indicateurs portent sur les thèmes suivants : contexte économique général, emploi, innovation et recherche, réforme économique, cohésion sociale, environnement.

3 DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE L'EMPLOI (OWE)

Le 1^{er} avril 2002 a été adopté le deuxième programme pluriannuel de travail de l'Observatoire wallon de l'emploi (OWE). Ce programme s'articule autour de six grands axes :

1. Données, concepts, nomenclatures et méthodologies
2. Production de statistiques et d'indicateurs et études descriptives du marché du travail
3. Etudes explicatives du marché du travail
4. Etudes prévisionnelles et prospectives
5. Evaluation des dispositifs et politiques d'emploi
6. Coordination et diffusion

L'exécution du programme est assurée par l'IWEPS, en collaboration avec ses partenaires au sein de l'Observatoire wallon de l'emploi.

En 2004, les partenaires de l'OWE se sont rencontrés à trois reprises :

- Le 20 janvier, afin d'examiner différentes études de suivi de trajectoires sur le marché du travail : follow-up article 36 (CSEF Hainaut occidental), impact des mesures d'emploi (CSEF Charleroi), suivi longitudinal de cohortes de jeunes (AMEF FOREM), projets de cadastre des sortants du système scolaire et insertion professionnelle des jeunes (ULB).
- Le 1er juin, afin d'entendre un exposé d'Adinda Vanheerswynghe et Valter Cortese (ULB) sur l'exploitation de la banque carrefour de la sécurité sociale pour l'analyse du marché de l'emploi wallon et de Marc Myle (CSEF Hainaut occidental) sur des projets pilotes en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Le 14 septembre, afin d'aborder les études subsidiées par la Direction générale de l'économie et de l'emploi (MRW) et entendre un rapport de Denis Stokkink (SAW) à propos d'une étude sur l'économie sociale subsidiée par cette direction. En deuxième partie, exposé de Claire Gavray (ULg) sur des approches longitudinales du marché du travail à partir des données du panel des ménages.

3.1 DONNÉES, CONCEPTS, NOMENCLATURES ET MÉTHODOLOGIES

3.1.1 Concepts et données

L'axe 1 du Programme pluriannuel de travail de l'Observatoire wallon de l'emploi couvre les thèmes de travail suivants : la définition et l'analyse des concepts, l'inventaire des sources statistiques disponibles sur le marché du travail, la création et la maintenance de bases de données adaptées aux objectifs poursuivis par le programme pluriannuel, l'identification, la collecte et le traitement des informations manquantes, la construction et la valorisation de nouvelles sources statistiques et méthodologiques, la participation active à des réseaux d'échange d'informations et de données, ainsi qu'aux différents organes de concertation sur les thèmes relatifs au marché du travail.

Le relevé et l'analyse des concepts et définitions des principaux indicateurs socioéconomiques pertinents pour l'étude du marché du travail, de même que l'inventaire des sources statistiques et des méthodologies y afférentes, se sont poursuivis durant l'année 2004, à la faveur des travaux réalisés dans chacun des axes de travail définis dans le plan pluriannuel des tâches de l'Observatoire. Leur intégration dans un système informatisé s'insère dans le projet plus général de structuration des bases de données de l'IWEPS (voir infra).

Afin de contribuer à une meilleure connaissance et exploitation des sources existantes, et de participer à la création de nouvelles sources statistiques, l'IWEPS collabore activement aux divers groupes de travail méthodologiques et statistiques institués aux différents niveaux international, national et régional.

3.1.1.1 *Nomenclatures et bases de données dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle*

Différentes bases de données relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle sont exploitées dans le cadre des travaux de l'Observatoire wallon de l'emploi et de l'IWEPS. Il s'agit essentiellement des bases de données sur les élèves et étudiants et sur les diplômés, établies par les Communautés française et germanophone, SYFAL et l'IFAPME, des bases de données sur les stagiaires en formation chez différents opérateurs wallons publics ou co-financés par les

pouvoirs publics et des bases de données de l'INS (Enquêtes sur les forces de travail et Recensement général de la population).

Durant l'année 2004, l'IWEPS a participé à différents travaux visant à améliorer certaines de ces bases de données. L'Institut a également conclu une convention avec la Banque nationale de Belgique afin d'obtenir des données régionalisées sur la partie formation des bilans sociaux.

Les **statistiques des différents opérateurs** wallons de formation ne sont pas harmonisées. De plus, il n'est pas possible d'éviter les doubles comptages qui proviennent essentiellement des divers partenariats entre opérateurs. Le Gouvernement préconise la création d'un système statistique unique des formations professionnelles en synergie avec la Communauté Wallonie-Bruxelles et Bruxelles. L'IWEPS met progressivement en place un dispositif de collecte d'informations statistiques individuelles harmonisées sur la participation à la formation professionnelle avec les opérateurs et gestionnaires de dispositifs de formation professionnelle publics ou agréés par les pouvoirs publics wallons : FOREM, DGEE, IFAPME, secteur associatif (EFT, OISP, etc.), opérateurs de l'alternance, etc. Les informations utiles à l'OWE pour assurer le suivi du dispositif de formation professionnelle en Région wallonne recouvrent en partie les informations collectées actuellement par ces opérateurs pour assurer la gestion et l'évaluation de leur dispositif. Le projet nécessite cependant de lever les obstacles rencontrés actuellement dans l'intégration de ces différentes bases de données : unités variables et nomenclatures différentes, calculs différents de la durée des formations, notamment des stages, absence d'harmonisation des périodes de recueil des données, etc. L'harmonisation préalable des concepts sera réalisée en collaboration avec la Région bruxelloise et la Communauté française (en particulier l'enseignement de promotion sociale). Des contacts dans ce sens sont en cours.

La base de données devrait permettre d'étudier notamment des problématiques telles que l'inégalité d'accès à la formation et aux certifications.

Au-delà des données de stocks permettant de dégager le profil des participants (âge, genre, niveau d'instruction et, pour les travailleurs, secteur et taille de l'entreprise), en partie déjà collectées par les opérateurs, la base de données devrait intégrer certaines informations sur les modalités de formation (alternance), les flux, en particulier les flux de sortie (diplômés) et les destinations des stagiaires (autre formation, marché du travail, etc.).

Divers contacts ont eu lieu en 2004 avec les opérateurs concernés, à l'initiative du cabinet de Monsieur le Ministre de l'emploi et de la formation. Un accord a été obtenu sur un schéma de collecte de données semblable à celui utilisé par le FSE. La collecte de données n'a cependant pas démarré en 2004, car certaines questions relatives à la confidentialité des données n'avaient pas été résolues.

Cette collecte de données rencontre également les objectifs définis dans la convention de partenariat sur la formation conclue entre le CESRW et Monsieur le Ministre de l'emploi et de la formation, en particulier la partie relative aux indicateurs de la formation.

L'étude de l'offre de formation, prévue à partir de la base de données Formabanque, n'a pas pu être réalisée en 2004, mais des contacts ont été pris avec le FOREM dans ce sens. La priorité de l'opérateur wallon n'était pas d'utiliser cette base de données à des fins statistiques. A terme cependant, cette fonction devrait être prise en compte.

3.1.1.2 Travaux sur les nomenclatures de professions, emplois - types, métiers et familles professionnelles

Il s'agit d'un travail d'analyse des cadres conceptuels sous – tendant l'élaboration des différentes nomenclatures : CITP – 88 (Classification Internationale Type des Professions) du BIT, ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) utilisé en France, code des professions du FOREM, nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprises (nomenclature PCS – ESE utilisée notamment dans le cadre du recensement en France). L'objectif est de dégager et de retenir, pour l'OWE, une nomenclature des 'professions' basée sur les concepts de compétences (du style du ROME) et permettant des comparaisons au niveau international.

Une première application en a été faite dans le cadre de la préparation de l'enquête IDEE (voir infra) : codification des professions selon la nomenclature internationale des professions CITP.

L'IWEPS a pris l'option de travailler avec le ROME.

Ce choix a notamment été dicté par :

- la logique de construction de la nomenclature du ROME, qui est fondée sur des critères de proximité d'activités ou de situations de travail plutôt que sur les niveaux de qualification et d'études ;
- la disponibilité d'informations qualitatives associées à chacun des emplois/métiers – niveau le plus fin de la nomenclature ;
- le fait que d'importants opérateurs belges sur le marché du travail, et en particulier le FOREM pour la Wallonie, ont fait le choix d'utiliser le ROME.

L'optique choisie par l'IWEPS a été de reprendre le ROME tel quel et d'y apporter des aménagements en vue de le rendre utilisable par des intervenants oeuvrant à des niveaux différents - micro, méso ou macro – et en particulier pour qu'il devienne un outil plus adapté pour la réalisation d'enquêtes et/ou le relevé de statistiques en Wallonie.

Deux types d'aménagement ont été entamés ; le premier est relatif aux appellations de métiers et le second concerne la nomenclature proprement dite :

- pour les appellations, nous avons entamé, à titre pilote avec sept fonds sectoriels, un travail d'enrichissement des 'appellations de métiers' du ROME qui consiste à associer aux emplois/métiers du ROME les appellations rencontrées en Wallonie ;
- concernant la nomenclature, nous avons construit un niveau intermédiaire s'imbriquant dans la structure originale du ROME et visant à pouvoir rendre disponible une nomenclature d'une taille limitée à un maximum de deux cents intitulés.

Deux raisons principales ont motivé ce travail. La première, liée à l'administration d'enquêtes, correspond au souhait de pouvoir, le cas échéant, mettre à la disposition des personnes interrogées une nomenclature courte, facile à consulter et à manipuler. La deuxième, en rapport avec l'exploitation des résultats de l'enquête, est liée à la nécessité de limiter le nombre de catégories afin d'offrir une agrégation statistiquement plus fiable des résultats.

A côté de la poursuite des travaux d'aménagement des appellations avec les fonds sectoriels, d'autres réalisations en rapport avec la nomenclature sont envisagées, telles que l'aménagement de tables de passage avec d'autres nomenclatures de métiers, en particulier avec la CIP au niveau international.

3.1.1.3 Travaux relatifs à la réalisation d'un état des lieux des modes d'établissement de référentiels utilisés en matière d'emploi et de formation

Ce travail vise dans un premier temps à mettre en lumière les objectifs poursuivis par les différents commanditaires de l'élaboration des différents référentiels et ensuite de voir les usages qui en sont faits auprès des opérateurs.

Il s'agit des référentiels de compétences (en entreprise), des référentiels de qualification (au niveau des organisations professionnelles sectorielles et intersectorielles, au niveau des organismes de placement et de formation) et des référentiels de formation (au niveau de l'éducation et de la formation).

Dans cette optique, des contacts ont été établis avec le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF), la Commission communautaire des professions et des qualifications (CCPQ), le FOREM, l'IBFFP et diverses organisations professionnelles.

La priorité a été donnée à l'analyse structurée des référentiels de qualifications, que sont les classifications de fonctions, développés au sein des commissions paritaires. Des contacts ont été pris, à cette fin, avec des personnes du service des relations collectives ainsi qu'avec des conciliateurs sociaux du Service public fédéral de l'emploi et du travail.

Une des perspectives à moyen terme de ces travaux est de proposer une méthodologie permettant de dégager les besoins en compétences, en qualifications et en formations des entreprises.

3.1.2 Collaborations scientifiques – Groupes de travail

3.1.2.1 Groupes de travail EUROSTAT

Education and Training Statistics (ETS) Working Group, EUROSTAT, 22 et 23 janvier 2004, Luxembourg.

Education in labour Force Survey, EUROSTAT, 28 juin 2004, Luxembourg.

Sont notamment discutées dans ces groupes de travail les nouvelles modalités de collecte de données sur la formation professionnelle au niveau européen. Il s'agit essentiellement des données sur la formation professionnelle continue en entreprises (enquête CVTS) et de l'enquête sur l'éducation des adultes (AES). Les modalités de réalisation de ces enquêtes en Belgique doivent être négociées dans le courant 2005 avec l'INS.

3.1.2.2 Groupe des utilisateurs de l'enquête sur les forces de travail INS

Durant l'année 2004, les chercheurs de l'IWEPS ont participé aux réunions relatives à la modification du questionnaire de l'enquête sur les forces de travail belge afin de l'adapter aux nouvelles exigences européennes, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à l'éducation et à la formation.

3.1.2.3 Groupe des utilisateurs de la Datawarehouse du marché du travail

L'IWEPS participe au groupe d'utilisateurs de la Datawarehouse du marché du travail. En 2004, les travaux ont porté entre autres sur :

- l'utilisation du CD-Rom avec les 10 applications de base pour l'année 2000 ;
- l'utilisation de la datawarehouse pour l'étude de la sécurité sociale en Belgique (projets Agora 'Matrice de la sécurité sociale' et 'Modèle de micro simulation de la Sécurité Sociale') ;
- l'élargissement de la Datawarehouse aux données du Fonds des accidents du travail, du Fonds des Maladies professionnelles et de l'INAMI ;
- la proposition d'une 11^e application « Population de la datawarehouse selon le type de ménage ».

3.1.2.4 Groupe des utilisateurs des données de l'ONSS

C'est en 2004 que les premières données issues de la DMFA (Déclaration Multifonctionnelle – Multifunctionele Aangifte) ont été publiées. L'introduction de la DMFA, le 1^{er} janvier 2003 a impliqué d'énormes changements.

En 2004, le groupe des utilisateurs ne s'est pas réuni, mais un petit groupe d'utilisateurs, dont l'IWEPS, ont reçu les nouvelles données en avant-première afin de les tester. Les résultats furent présentés le 26 octobre 2004, lors du colloque organisé par l'ONSS : « 2003 - une année charnière pour les statistiques ONSS ».

Environ 100 personnes ont participé à ce colloque.

Les sujets présentés étaient les suivants :

- L'emploi salarié (ONSS) – Fil conducteur pour les brochures (Peter Vets – ONSS) ;
- Les tableaux annexes - Aperçu de l'emploi salarié pour l'année 2003 ;
- Les Chiffres 2003 – en phase avec les attentes ? (Koen Hendrickx – Bureau fédéral du Plan) ;
- Les Chiffres 2003 – Le point de vue régional - (Valérie Vander Stricht – IWEPS) ;
- DMFA et datawarehouse (Caroline Vermandere – Steunpunt WAV) ;
- Les réductions de cotisations – une année de transition (Pierre Dmitrevsky – ONSS) ;
- Que nous apportera l'ONSS dans le futur ? (Pierre Dmitrevsky – ONSS).

3.2 PRODUCTION DE STATISTIQUES ET D'INDICATEURS ET ÉTUDES DESCRIPTIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour pouvoir répondre rapidement aux nombreuses demandes d'analyse des marchés du travail régional ou locaux, l'IWEPS collecte, rassemble, construit et documente plusieurs séries relatives au marché du travail.

Ces données sont publiées mensuellement dans les « *Séries statistiques du marché du travail en Wallonie* » et tous les trois ans dans l'« *Annuaire statistique de la Wallonie - Module marché du travail* ». Dans cette dernière publication, une attention particulière est accordée aux notes méthodologiques.

Les données conjoncturelles sont analysées tous les six mois dans Tendances économiques. Une analyse sur dix ans est proposée dans l'« *Annuaire statistique de la Wallonie - Module marché du travail* ».

3.2.1 Statistiques mensuelles

3.2.1.1 Les données de l'ONEM émanant de la « STATINFO »

Cette statistique est basée sur les allocations payées pendant le mois concerné. Ne sont donc pas repris les demandeurs d'emploi ne percevant pas d'allocations : les jeunes en stage d'attente, les demandeurs d'emploi libres inoccupés, les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits sans allocation de garantie de revenu, etc.

Trois types de statistiques sont publiés :

- nombre moyen (unités budgétaires). Le nombre moyen est égal au nombre de jours indemnisés divisé par le nombre de jours indemnisables au cours du mois considéré ;
- unités physiques (nombre de paiements). Il s'agit du nombre de dossiers de paiement qui ont été introduits au cours d'un mois considéré ;
- montant moyen. Le montant moyen correspond aux dépenses divisées par le nombre de jours indemnisés au cours du mois considéré.

La STATINFO fournit des informations sur d'autres allocataires sociaux que les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi. L'ONEM répartit les allocataires en trois groupes.

Le groupe I (les chômeurs indemnisés) compte les mesures d'indemnisation du chômage conjoncturel et structurel. Ce groupe comprend, outre les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi après travail (à temps plein ou à temps partiel volontaire) et après études, qui peuvent entrer dans la définition du chômage, les dispensés pour difficultés sociales et familiales ainsi que les chômeurs âgés dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi et les prépensionnés à temps plein.

Le groupe II (les travailleurs soutenus par l'ONEM) reprend les mesures actives de lutte contre le chômage. Ce groupe comprend les travailleurs en chômage temporaire, les travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et allocation de garantie de revenus ainsi que les dispensés pour formation professionnelle et reprise d'études, ainsi que les mesures d'activations au sens large (dispensés après travail en ALE, mis au travail en atelier protégé, contrats de transition professionnelle, Plan ACTIVA et complément de reprise du travail).

Le groupe III (les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM) décrit les mesures pour concilier travail et vie familiale et améliorer la qualité de la vie. Ce groupe comprend les travailleurs en prépension à mi-temps, les travailleurs en interruption de carrière ou en crédit-temps.

3.2.1.2 Les données du FOREM, VDAB et ORBEM émanant de la « STAT92 »

Il s'agit d'une « photographie » de la situation au dernier jour du mois des personnes encodées dans la STAT92. Cette base de données est alimentée par les trois organismes régionaux FOREM, VDAB et ORBEM dans le cadre de leur mission de placement des chômeurs. Les organismes de placement comptabilisent l'ensemble des personnes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi, qu'elles soient occupées ou inoccupées.

Les données sont ventilées selon le lieu de domicile, l'âge, le sexe, la nationalité, la durée d'inoccupation, les études faites, la profession, le secteur d'activité et la catégorie de demandeur d'emploi.

3.2.1.3 Les données du FOREM émanant de la « STAT93 »

Il s'agit de la statistique des offres d'emploi du FOREM.

3.2.1.4 La statistique mensuelle de la production industrielle

L'enquête PRODCOM réalisée chaque mois, depuis janvier 1994, par l'INS, auprès des entreprises industrielles, fournit, entre autres, des informations concernant le nombre d'ouvriers, le nombre d'employés ainsi que le nombre d'heures prestées dans l'industrie.

Cette statistique est établie par produit.

3.2.1.5 L'enquête sur la conjoncture de la Banque nationale de Belgique (BNB)

L'enquête sur la conjoncture menée tous les mois par la BNB comprend une question relative à l'emploi. En Wallonie, les données ne sont disponibles que pour l'industrie. L'enquête portant sur les produits et non sur les secteurs ; chaque entreprise doit répondre à autant de questionnaires que de types de produits fabriqués. La question posée aux responsables d'entreprise est la suivante :

« Au cours des trois prochains mois (...), nous prévoyons que le personnel (ouvriers et techniciens) occupé à la fabrication de ce produit sera : accru /inchangé /réduit.

L'instauration d'un chômage partiel est à considérer comme une réduction de l'effectif occupé. »

Le solde d'opinions est calculé en soustrayant le pourcentage de réponses négatives (« réduit ») au pourcentage de réponses positives (« accru »).

3.2.1.6 Les données du Fonds de fermeture des entreprises concernant les faillites avec personnel

Ces chiffres sont calculés par le Fonds sur la base du Moniteur Belge pour les faillites et les bases de données de l'ONSS pour les pertes d'emplois. Il les utilise pour établir des prévisions budgétaires et organiser son travail.

Cette statistique concerne les faillites des entreprises dont le personnel était enregistré à l'ONSS. C'est la date du jugement de la faillite qui détermine la date d'entrée dans la base de données (et non la publication au Moniteur). Le nombre d'emplois perdus est déterminé sur la base du nombre de travailleurs qui ont été enregistrés au moins un jour à l'ONSS, l'avant-dernier trimestre précédant celui durant lequel le jugement de faillite a été prononcé. Si ces données ne sont pas disponibles, le Fonds remonte au trimestre le plus récent (maximum un an avant le jugement de faillite).

Les secteurs d'activité sont déterminés sur la base du dernier Code NACE de l'activité principale de l'entreprise qui a fait faillite. Ce code NACE est disponible dans la base de données « répertoire employeur » de l'ONSS.

3.2.1.7 Les données de FEDERGON

FEDERGON publie chaque trimestre, dans sa note de conjoncture, pour les trois régions du pays, le nombre d'heures prestées par les intérimaires avec une ventilation entre employés et ouvriers.

3.2.2 Statistiques trimestrielles

3.2.2.1 Les données trimestrielles de l'enquête sur les forces de travail

L'enquête par sondage sur les forces de travail est une enquête socioéconomique auprès des ménages dont l'objectif principal est de ventiler la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes exhaustifs et distincts (personnes occupées, chômeurs et inactifs), suivant les critères du Bureau international du Travail, et de fournir des informations sur chacune de ces catégories.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par l'Office statistique des Communautés européennes, EUROSTAT, en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers.

En 1999, en vertu de l'arrêté royal du 10 janvier 1999, l'enquête sur les forces de travail est devenue continue (permanente). Ces données permettent donc désormais de mesurer les phénomènes saisonniers et l'évolution de la situation de trimestre en trimestre.

3.2.2.2 Les données trimestrielles de l'ONSS établies sur la base de LATG et ensuite sur la base de la DMFA

La statistique de l'emploi salarié s'appuie sur les données figurant dans la base de données salaires-carrière de l'ONSS (LATG, DMFA à partir de 2003). Cette base de données reprend l'ensemble des relevés du personnel déclaré par les employeurs ; ces relevés constituent les éléments de base de la déclaration trimestrielle établie par chaque employeur.

Unités : postes de travail/travailleurs/volume de travail

Critères de classifications :

- liés aux prestations manuel/intellectuel : temps plein/temps partiel, prestations saisonnières, intérimaires et limitées/prestations indéterminées, durée du travail, rémunération journalière ;
- liés au travailleur : âge, sexe, résidence principale, type d'occupation, degré d'occupation (en cumulant les prestations) ;
- liés à l'employeur : activité économique principale, taille, public/privé.

3.2.2.3 Les estimations des principales composantes de la population active réalisées par l'IWEPS et l'OSEC

Population active par communes, par tranche d'âges, par sexe et grande catégorie. Il s'agit d'une compilation de données administratives et d'enquête (voir Section 3.2.5).

3.2.2.4 La datawarehouse du marché du travail

La datawarehouse marché du travail, un projet du groupe AGORA, porte sur la coopération entre l'Agence intermutualiste, la BCSS, CIMIRE, le FAT, le FMP, l'INAMI, l'INASTI, l'ONAFTS, l'ONEm, l'ONP, l'ONSS et l'ONSSAPL. Il vise à l'agrégation de données relatives au marché du travail provenant des institutions de sécurité sociale précitées. Il permet par ailleurs d'établir des statistiques qu'une seule institution n'est pas en mesure de calculer. La datawarehouse a été physiquement installée dans les locaux de la SmalS-MvM. Le Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming (Steunpunt WAV), un accord de coopération interuniversitaire, hébergé à la KULeuven et le Centre de Sociologie du travail, de l'Emploi et de la Formation (Point d'Appui TEF) de l'ULB apportent une aide scientifique. La gestion de la datawarehouse a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

Le cd-rom des applications de base contient une série de tableaux qui donnent une image très précise et détaillée du marché du travail belge. Cette image est par ailleurs enrichie à partir de différentes perspectives, telles que la nationalité, la mobilité sur le marché du travail, la mobilité de l'emploi, les actifs occupés à temps partiel, etc.

3.2.3 Statistiques annuelles

3.2.3.1 La statistique décentralisée de l'ONSS

Les statistiques décentralisées que publie l'ONSS au 30 juin regroupent les données d'institutions différentes de la sécurité sociale pour travailleurs salariés. Il s'agit essentiellement de l'ONSSAPL, du FNROM (Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs) et de la CSPM (Caisse de Secours et de Prévoyance pour les Marins).

La statistique décentralisée répartit les travailleurs suivant la commune du siège d'exploitation ou de la division technique qui les occupe effectivement et/ou selon la nature de l'activité propre à ce siège.

La 'régionalisation' ou 'décentralisation' de la statistique trouve son origine dans le cadre des décisions prises en janvier 1969 par le Comité ministériel de coordination économique et sociale, à la suite desquelles l'ONSS a été chargé d'établir une répartition plus poussée des travailleurs d'après la nature de l'activité et le lieu de l'occupation, permettant ainsi d'obtenir une distribution de l'emploi plus représentative de la réalité régionale. En effet, le travailleur est rattaché à la commune du siège d'exploitation ou de la division technique qui l'occupe effectivement et/ou selon la nature de l'activité économique propre à ce siège. L'unité statistique définie par une activité et une localité est appelée 'établissement'.

Depuis le passage à la DMFA en 2003, la publication de ces chiffres est momentanément suspendue.

3.2.3.2 Les statistiques concernant les indépendants et les aidants de l'INASTI

A partir de 1995, sont reprises dans le dénombrement de l'INASTI, toutes les personnes ayant été affiliées durant un trimestre au moins au cours de l'année concernée. Les statistiques, qui reflètent la situation au 31 décembre, ne reprennent toutefois que les personnes dont l'affiliation courait encore au moins jusqu'à cette date.

Les assujettis sont toutes les personnes qui relèvent du statut social des travailleurs indépendants de par l'exercice d'une activité professionnelle en tant que travailleur indépendant ou aidant, et ce aussi bien à titre principal qu'accessoire. Sont également reprises dans le dénombrement, certaines catégories de personnes qui, bien que n'exerçant plus une activité professionnelle indépendante, peuvent être maintenues dans le régime, en vue de préserver leurs droits aux prestations.

La répartition géographique est effectuée d'après l'adresse officielle (domicile) ou l'adresse indiquée par les assujettis, laquelle ne correspond pas nécessairement au lieu où l'activité professionnelle est exercée. Cette dernière donnée n'est d'ailleurs pas connue de l'INASTI.

3.2.3.3 Les statistiques d'emploi publiées par l'ICN

L'Institut des comptes nationaux publie des statistiques concernant l'emploi salarié et indépendant par région dans le cadre de la comptabilité régionale.

Les comptes régionaux sont basés sur des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les Etats membres de l'Union européenne. Le cadre de référence est le système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 1995).

3.2.3.4 La Centrale des Bilans

La Centrale des Bilans assure la collecte, le contrôle, le traitement et la diffusion des comptes annuels qui doivent être déposés en Belgique par les entreprises.

Elle établit chaque année des statistiques concernant les entreprises industrielles et commerciales. Ces statistiques, réalisées sur la base des comptes annuels déposés par les entreprises se rapportent :

- à tous les comptes annuels déposés suivant le schéma complet ou abrégé (y compris le bilan social qui en fait partie ;
- à tous les bilans sociaux (y compris ceux qui font partie de comptes déposés suivant un autre schéma que le schéma complet ou le schéma abrégé, ainsi que ceux qui sont transmis séparément à la Centrale des Bilans).

3.2.3.5 Les données de l'enquête SILC

La plupart des États membres, dont la Belgique, ont participé au "European Community Household Panel" (ECHP) (panel communautaire des ménages), coordonné de manière flexible par EUROSTAT (pas de texte réglementaire, pas d'obligation de participer).

L'objectif du programme EU-SILC (European Statistics on Income and Living Conditions) est de lancer une nouvelle enquête sur les conditions de vie des ménages, compte tenu des acquis du ECHP. Des indicateurs transversaux (une seule année de référence) et longitudinaux (quatre années consécutives) permettant, entre autres, d'étudier les phénomènes de pauvreté temporaire et structurelle sont prévus.

3.2.3.6 Publication annuelle d'indicateurs sur l'enseignement et la formation

Les travaux évoqués dans le cadre de l'axe 1 ont permis à l'IWEPS de calculer différents indicateurs relatifs tant à l'éducation qu'à la formation, en particulier dans le cadre du partenariat sur la formation signé entre le CESRW et le Ministre de la formation et de l'emploi. L'état des lieux établi par les partenaires utilise des données de l'enquête sur les forces de travail, des données fournies par les opérateurs wallons de la formation (publics ou cofinancés par les pouvoirs publics) et les bilans sociaux des entreprises.

Les données de l'enquête sur les forces de travail sont utilisées également pour établir des comparaisons régionales et internationales, en particulier certains des indicateurs structurels utilisés dans le cadre du suivi des Plans d'actions nationaux pour l'emploi ou des plans nationaux inclusion sociale.

3.2.4 Statistiques pluriannuelles

3.2.4.1 Enquête socioéconomique de l'INS

Cette enquête est organisée par l'Institut national de statistique (SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie). La loi statistique du 4 juillet 1962 et l'article 21 de la loi portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses du 2 janvier 2001 forment la base légale de l'enquête. L'organisation, la gestion et le caractère obligatoire de l'enquête sont fixés par l'AR du 1^{er} octobre 2001 (publié dans le MB du 5 octobre 2001).

L'enquête a été menée auprès de tous les habitants de Belgique inscrits dans les registres de population communaux au 1 octobre 2001. Deux types de formulaires ont été envoyés par voie postale au domicile de ces habitants. Chaque ménage a reçu un formulaire de logement/ménage ainsi qu'un formulaire individuel pour chacun de ses membres.

Le formulaire individuel contient des questions sur la fécondité, le niveau d'instruction, l'enseignement suivi, le secteur d'activité, la profession, le temps de travail et les déplacements journaliers vers le lieu de travail ou de scolarité. Le formulaire de logement/ménage reprend, quant à lui, des questions sur l'état et le confort du logement, et demande une information complémentaire relative aux liens de parenté et aux jeunes enfants.

Auparavant, cette enquête était dénommée recensement. Elle a eu lieu tous les 10 ans. L'IWEPS dispose de données depuis 1961.

3.2.5 Estimation de la population active par commune, de 1997 à 2002, par trimestre

Au cours de l'année 2004, l'IWEPS, en collaboration avec l'OSEC, a réalisé l'estimation trimestrielle de la population active belge par commune à partir de 1997 sur la base d'une méthodologie adaptée de celle qui avait été mise au point lors de l'estimation de la population active belge par commune au 30 juin de 1997 à 2001, et procédé à la mise à jour de la série pour les premier et deuxième trimestres 2002.

Ce travail a impliqué la collecte et le traitement de données trimestrielles ainsi que la trimestrialisation des données qui ne sont disponibles qu'annuellement.

Les différentes étapes réalisées en 2004 sont détaillées ci-dessous.

3.2.5.1 *Mise à jour de la série annuelle au 30 juin*

La série présentant l'estimation de la population active communale au 30 juin couvrait la période 1997-2001. Elle a été mise à jour par :

- l'estimation de la population active communale au 30 juin 2002 ;
- l'amélioration des données relatives aux travailleurs salariés assujettis à l'ONSSAPL sur l'ensemble de la période ;
- l'ajout de la distinction secteur privé / secteur public pour les travailleurs assujettis à l'ONSS ;
- la rectification des données relatives aux aidants non rémunérés au 30 juin 2001, suite à la disponibilité des données de l'enquête sur les forces de travail pour l'année 2002, permettant aujourd'hui d'estimer le nombre d'aidants non rémunérés à l'aide d'une moyenne mobile sur trois ans comme le préconise la méthodologie adoptée, et non plus sur deux ans ;
- la rectification des données disponibles au 31 mars relatives aux travailleurs frontaliers sortant vers le Luxembourg et les Pays-Bas pour lesquelles, auparavant, le 31 mars était assimilé au 30 juin, et qui font l'objet ici d'une interpolation linéaire afin d'estimer les données au 30 juin.

Cette série a servi de base de calcul pour certaines catégories de la population active trimestrielle pour lesquelles on ne dispose pas de données par trimestre.

3.2.5.2 *Collecte des données trimestrielles*

Les données disponibles par trimestre sont récoltées auprès de l'ONSS, de l'ONEM et du Forem.

Il s'agit des données relatives :

- a) aux travailleurs salariés assujettis à l'ONSS (ONSS LATG),
- b) aux travailleurs salariés assujettis à l'ONSSAPL,
- c) aux étudiants travaillant l'été assujettis à l'ONSS,
- d) aux chômeurs complets avec dispense ALE,
- e) aux demandeurs d'emploi inoccupés.

3.2.5.3 *Trimestrialisation des données annuelles*

Pour certaines catégories de la population active, on ne dispose pas de données par trimestre : les travailleurs frontaliers, les travailleurs aidants et indépendants assujettis à l'INASTI, les travailleurs aidants non rémunérés. La trimestrialisation de ces données peut s'effectuer, soit par interpolation linéaire, soit en se basant sur des clés de répartition reflétant un éventuel effet saisonnier.

3.2.5.4 *Mise à disposition de ces données sur notre site Internet*

Des tableaux téléchargeables présentent l'ensemble de ces données ventilées par province, arrondissement et commune, complétés d'une note méthodologique détaillée.

3.2.6 Collaboration avec les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation

Partenaires de l'Observatoire wallon de l'emploi, les Comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF) ont constitué un groupe de travail avec l'IWEPS afin de déterminer une méthodologie commune d'analyse socioéconomique de l'évolution de l'emploi et du non-emploi sur leur territoire.

Les thèmes abordés sont la population, la population active, les emplois occupés par les habitants de chaque territoire, les indépendants et aidants, les postes de travail salariés proposés par les établissements de chaque territoire et le chômage. Le groupe de travail a défini les tableaux et les indicateurs les plus pertinents pour l'analyse de ces thèmes. L'estimations de ces indicateurs a impliqué l'utilisation de nombreuses bases de données : de l'INS (Registre national), de l'ONSS (LATG et la statistique décentralisée), de l'INASTI, de l'ONEM (STAT-INFO), du FOREM (STAT92) et de l'IWEPS (population active

par commune). L'IWEPS apporte son expertise en matière de données et d'indicateurs du marché du travail. Il procède aux estimations en collaboration avec l'OSEC. Les CSEF apportent leur connaissance de terrain. Outre la publication des 'Indicateurs du marché de l'emploi en Wallonie par CSEF' (voir rubrique Publications), cette collaboration débouche sur des présentations par les CSEF d'analyses détaillées du marché du travail local aux acteurs locaux qui le souhaitent. L'IWEPS utilise les informations de terrain pour enrichir les analyses du marché de l'emploi faites par ailleurs.

L'IWEPS a également participé aux travaux des CSEF concernant la définition d'une zone de recherche d'emploi.

Ce groupe de travail a été formé suite à un courrier reçu de Forem Conseil le 30 août 2004 relatif à l'Arrêté royal du 4 juillet 2004 portant modification de la réglementation du chômage à l'égard des chômeurs complets qui doivent rechercher activement un emploi.

Il fait référence à une décision du collège des fonctionnaires dirigeants de l'ONEM qui, le 30 juin 2004, a marqué son accord sur une consultation des CSEF sur la définition de la sous-région.

Ce questionnement intervient dans la définition de critères d'évaluation des efforts fournis par le chômeur dans la prise en charge de son insertion professionnelle et donc, dans le cadre de l'application du Plan fédéral d'accompagnement des chômeurs.

Différents critères seront pris en considération dans l'évaluation (toujours selon ce courrier) :

- l'âge,
- le niveau de formation,
- les aptitudes,
- la situation sociale et familiale,
- les possibilités de déplacement,
- d'éventuels éléments de discrimination,
- la situation du marché du travail dans la sous-région où le chômeur a sa résidence principale.

Une définition de la sous-région est donnée : « la zone dans laquelle les habitants de la même commune du chômeur et des communes avoisinantes se déplacent pour aller travailler, sans que cette zone puisse être limitée au ressort du bureau du chômage où le chômeur a sa résidence principale ».

Cette demande a suscité une série de questions et de pistes de réflexion :

- faut-il définir une zone de recherche d'emploi par commune ? Les CSEF doivent-ils définir cette zone ?
- la définition de zone de recherche d'emploi proposée par l'Onem est-elle pertinente ? Quelles sont les limites ?
- les bassins d'emploi (tels que calculés par l'IWEPS) répondent-ils bien à la définition de la zone de recherche d'emploi définie par l'Onem ? Quelles sont les limites ?
- existe-il des zones qui répondent mieux à la définition proposée par l'Onem ? Quelles sont les limites ?

Toutes ces questions ont été largement débattues au cours de plusieurs réunions de travail qui ont eu lieu au mois d'octobre 2004.

3.2.7 Travaux dans le cadre de la cellule ENIAC (ESF (European Social Fund) National Action Plan Impact Assesment Cell)

L'ENIAC est un dispositif conjoint aux cinq Autorités belges mis en place, dans le cadre d'un accord de coopération, à la demande des autorités européennes, pour promouvoir la cohérence entre les interventions du Fonds social européen menées dans le cadre des cinq programmations spécifiques fédérale et fédérées et le Plan d'Action national (PAN). Il a commencé à fonctionner en octobre 2000.

En 2004, les travaux réalisés au sein de la cellule ENIAC ont essentiellement porté sur les trois priorités suivantes : les indicateurs de suivi du Fonds social européen, la contribution au Plan d'Action national pour l'emploi et la question des travailleurs âgés.

Cette année encore, une annexe au PAN a été rédigée par la Cellule ENIAC sur l'apport du FSE. L'objectif de l'exercice est de souligner les correspondances entre interventions du FSE et les Lignes directrices. Bien que réalisé à un niveau très général, l'exercice permet de visualiser la concentration des moyens FSE dans les différentes Régions.

Une annexe 'indicateurs' est adossée au PAN. Celle-ci s'appuie essentiellement sur les indicateurs retenus par le Comité emploi. Les experts ENIAC des Régions participent aux réunions du groupe de travail 'indicateurs' et fournissent, en collaboration avec les administrations régionales, les données utiles.

Cette liste d'indicateurs devait être testée : il s'agissait de vérifier la disponibilité des données auprès de l'agence FSE, de vérifier la fiabilité des données et de réfléchir à la pertinence des indicateurs.

Ce test a été réalisé en 2004 pour l'année 2002 à partir des données transmises par l'Agence FSE Wallonie-Bruxelles. Un traitement de données a été réalisé, chaque projet étant réaffecté à un 'domaine d'activité' défini par l'ENIAC.

Les résultats de ce travail ont fait l'objet de deux notes de travail en 2004.

Une note de travail sur la Région wallonne a par ailleurs été déposée en septembre 2004. Cette note interroge les objectifs généraux d'élévation du taux d'emploi des âgés, tente de quantifier la participation des plus de 50 ans au marché du travail en Wallonie et s'appuie sur les prévisions démographiques réalisées notamment à l'IWEPS. Par ailleurs, elle fait le point sur les politiques publiques de l'emploi et la participation des âgés à celles-ci.

3.2.8 Participation aux travaux de l'Observatoire interrégional de l'emploi de la Grande Région

La Déclaration commune du 5^{ème} Sommet de la Grande Région (Liège, le 3 mai 2000), formalisant la décision du 4^{ème} Sommet, a mis en place l'Observatoire transfrontalier de l'emploi, qu'il a chargé de réaliser l'étude permanente des marchés de l'emploi et de la formation de la Grande Région. Depuis septembre 2001, l'IWEPS assure la présidence du Comité de pilotage de l'Observatoire.

La cellule opérationnelle de l'Observatoire est constituée d'un membre de l'Office régional de l'emploi du Conseil régional de Lorraine, d'un représentant de l'Administration de l'emploi (ADEM) du Grand Duché de Luxembourg, d'un membre de l'IWEPS pour la Wallonie, d'un membre de l'ABEO pour la Communauté germanophone de Belgique et par des représentants de l'INFO-Institut de Saarbrücken pour les deux Régions allemandes (Sarre et Rhénanie-Palatinat).

En 2004, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi a réalisé, pour le Sommet des Présidents de Régions qui s'est tenu en Lorraine en janvier 2005 son troisième rapport sur la situation du marché du travail de la Grande Région. Il a, en outre obtenu un financement INTERRG Ilc dans le cadre de trois projets e-Bird portant sur le travail transfrontalier dans la Grande Région, sur l'impact démographique sur le marché du travail de la Grande Région et sur le travail des femmes et des jeunes dans la Grande Région.

3.2.9 Suivi de projets de recherche

3.2.9.1 Recherche sur les dépenses publiques en matière d'emploi et de formation (Facultés universitaires de la Paix, Namur)

Le projet consiste à décrire et analyser les dépenses publiques en matière d'emploi et de formation, dans le budget de la Région wallonne, de manière à en cerner les évolutions (en terme de volume et de répartition) et à en extraire les informations relatives aux différents dispositifs de manière à alimenter les collectes de données internationales sur les politiques du marché du travail en cours tant à EUROSTAT qu'à l'OCDE.

Les recherches antérieures ont permis la consolidation d'une méthodologie d'estimation des dépenses publiques en matière de formation, tant en Wallonie que dans les autres entités belges (entités fédérées et état fédéral). La convention signée en 2004 permettra l'actualisation de la base de données sur les budgets publics de formation qui porte actuellement sur les exercices 2001 ajusté, 2002 ajusté et 2003 initial, ainsi que l'analyse de l'évolution des stratégies budgétaires dans le cadre général du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

Un intérêt particulier sera porté aux articulations à établir avec l'estimation des dépenses publiques d'enseignement, singulièrement pour les dispositifs relevant à la fois de l'enseignement et de la formation (comme la promotion sociale, les formations organisées en alternance, etc.). Cette réflexion sera poursuivie dans la perspective d'éviter les doubles comptages, particulièrement dans les collectes de données internationales visant à estimer les dépenses publiques relatives à l'ensemble du processus d'éducation et de formation tout au long de la vie (indicateur en développement à EUROSTAT).

La base de données actualisée permet en outre l'analyse comparée de l'évolution des dépenses publiques de formation dans les différentes entités du pays.

L'analyse devrait permettre de mettre en évidence notamment :

- la répartition des dépenses selon les catégories de bénéficiaires : entreprises, opérateurs de formation, individus (en distinguant, notamment, les travailleurs des demandeurs d'emploi), offre de formation, demande de formation, etc. ;
- la répartition des dépenses entre mesures de formation au sens strict, mesures de mise à l'emploi, mesures hybrides de mise à l'emploi accompagnée de personnes peu qualifiées, etc.

Les travaux réalisés jusqu'ici ont mis en évidence la difficulté de construire des données comparables à celles utilisées par les institutions internationales, organisées selon des catégories d'actions publiques communes à plusieurs pays. Les chercheurs en charge de ce nouveau projet élaboreront des propositions de catégorisation des données budgétaires wallonnes afin d'améliorer la prise en compte des actions publiques wallonnes de formation et d'emploi dans les bases de

données internationales. Ces catégorisations seront établies en fonction des standards internationaux et seront discutées avec les administrations wallonnes et les experts responsables des bases de données à EUROSTAT et à l'OCDE.

Ce travail sera coordonné par l'IWEPS et prendra également en compte les méthodologies de construction d'indicateurs établies par l'ENIAC dans le cadre, notamment, de la stratégie européenne pour l'emploi et de l'évaluation du FSE.

3.2.9.2 Recherche sur les Indicateurs internationaux relatifs à la formation continue et à l'articulation formation-emploi : Application à la Wallonie (Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège)

Cette recherche a pour objet de dresser un état des lieux critique des indicateurs actuels sur la formation continue et l'articulation entre formation et emploi utilisés dans les instances internationales, envisageant autant les méthodologies de recueil de données et de construction des indicateurs que les informations fournies par ces indicateurs.

Ce relevé a plus particulièrement porté sur les indicateurs qui visaient, pour l'ensemble de la population et pour différentes sous-populations caractérisées, notamment, selon leur position sur le marché du travail, à :

- estimer les niveaux de formation/diplôme/instruction et les niveaux de compétences/qualification, selon les principales caractéristiques sociodémographiques des individus ;
- décrire des modalités de participation à la formation continue : accès, volume, investissements financiers, effets, etc. tant pour les individus (selon les caractéristiques sociodémographiques, la formation initiale, etc.) que pour les entreprises (de manière générale et selon certaines catégories de dispositifs) ;
- décrire les modalités de l'insertion (en particulier la primo-insertion) sur les marchés du travail, en fonction notamment des caractéristiques sociodémographiques des individus et de la formation initiale.

Cette recension a principalement porté sur plusieurs publications proposées par des organismes comme la Commission européenne (Eurobaromètre sur l'apprentissage tout au long de la vie et travaux du Standing group on indicators and benchmarks), EUROSTAT (Statistiques en bref), Eurydice (Les chiffres clés de l'éducation en Europe), le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Chiffres clés de la formation professionnelle dans l'Union européenne), mais aussi l'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE). Pour ce dernier, nous avons également envisagé des indicateurs issus de la future étude *Early Labour Market Experience of Young Adults with Low Level of Education* (de Broucker, 2004).

3.2.10 Colloques, conférences

Journée de réflexion sur le futur de la recherche en éducation, ABC Educ, Namur, 29 janvier 2004. Intervention de Christine MAINGUET (IWEPS) dans le cadre de l'atelier *Fonctionnement des systèmes éducatifs*.

Colloque '2003 - une année charnière pour les statistiques ONSS', Bruxelles, 26 octobre 2004. Exposé de Valérie VANDER STRICHT (IWEPS) sur le thème : *'Les chiffres 2003 – Le point de vue régional'*.

EUROCAP Conference *Europe and the politics of capabilities*, Varsovie, 10-12 juin 2004, Conter, B. (with J.M. Bonvin, J.F. Orienne, N. Farvaque) « Capabilities and local employment agencies ».

Colloque de l'OSE *La stratégie européenne pour l'emploi. Débats et institutionnalisation*, Bruxelles, août 2004, Conter, B. « La stratégie européenne pour l'emploi en Belgique : des clés de lecture ».

Colloque du MATISSE, *L'accès inégal à l'emploi et à la protection sociale*, Paris, septembre 2004, Conter, B. (avec A. Vanheerswynghels et S. Gilson), « Entre deux mondes. L'institutionnalisation d'une zone intermédiaire entre emploi et chômage ».

Colloque de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon, *Action publique de l'emploi et mouvements de chômeurs*, Lyon, novembre 2004, Conter, B. « La stratégie européenne pour l'emploi et l'instrumentalisation du chômage ».

Deux séminaires scientifiques sur la mise en œuvre locale des orientations de la stratégie européenne pour l'emploi ont été organisés à l'IWEPS le 6 mai et le 17 décembre. Ces séminaires ont rassemblé à chaque occasion une dizaine de chercheurs de l'IWEPS et d'universités belges. Diverses communications ont été présentées par D. Wildermeersch (KUL), M. Hamzaoui (ULB), D. Desmette (CERISIS), J.M. Bonvin (U Genève), L. Davoine et C. Gratadour (Matisse- Paris I), N. Farvaque (IDHE Cachan). Ces séminaires s'articulent à un projet d'ouvrage collectif.

EUROCAP WP4, Paris, décembre 2004, Conter, B. (2004). « L'approche des capacités : un référent pertinent pour l'évaluation des politiques de l'emploi en Belgique ? ».

Strasbourg Construction de qualifications européennes. Colloque organisé par le Haut Comité Education Economie Emploi du Ministère de l'Education nationale (Paris) et l'Université Louis Pasteur Strasbourg, Strasbourg, 30 septembre et 1^{er} octobre 2004.

Towards a Transparency of Qualifications: a service to all EU citizens. Conférence organisée par le réseau EUNEC (European Network of Education Councils), Bruxelles, 25 au 27 octobre 2004.

Participation active aux rencontres, travaux d'analyse et de publication du Groupe interfacultaire de recherche sur les systèmes d'éducation et de formation (GIRSEF-UCL), du Groupe de recherche interdisciplinaire Droit et société (GRIDES), de l'Association d'économie sociale (AES, France), de l'Institut du Longitudinal (LASMAS, Caen) et du réseau EUROCAP.

Colloque sur les personnes handicapées organisé le 5 mars 2004 à Wépion : rapport de B. Van Haepereen à propos de l'étude de J. P. Binamé « Responsabiliser les employeurs ? Opportunité et faisabilité en Belgique d'un dispositif pour l'emploi des personnes handicapées »

88th AEA Conference on Econometrics of Labour Demand, Mons, les 7 et 8 octobre 2004 : contribution de B. Van Haepereen « Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002 ».

3.2.11 Publications

ENIAC, Proposition d'axes de travail pour les années 2004-2006, janvier 2004

ENIAC, Indicateurs de suivi FSE en Wallonie et à Bruxelles. Tableaux de données, février 2004

ENIAC, Indicateurs de suivi FSE en Wallonie et à Bruxelles. Commentaire des tableaux, février 2004

Conter, B., Les politiques et la question des travailleurs « âgés ». Questionnement général et approche en Région wallonne, septembre 2004.

Baye A., Mainguet C., Mossoux A.F., Indicateurs d'équité pour l'enseignement et la formation continue. Canevas général et application à la Wallonie. In Demeuse M., Baye A., Straeten M.H., Nicaise J., Matoul A. (Eds.). *Vers une école juste et efficace. 26 contributions sur les systèmes d'enseignement et de formation*. Collection Economie, Société, Région. De Boeck Université, 2004

Vander Stricht V., L'analyse régionale des nouvelles données de l'ONSS, in : *Lettre d'information du TEF* (travail emploi formation), n°4, décembre 2004

Weickmans G. & Deschamps R., Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle continue en Belgique, *Discussion Papers* de l'IWEPS, 2004 ;

Conter B. « La stratégie européenne pour l'emploi : outil de transformation ou de légitimation des politiques » dans *L'Année sociale 2003*, Ed de l'Université libre de Bruxelles, 2004.

Conter B. « Agences locales pour l'emploi et Titre-service : entre activation et développement de service » dans Vielle P., Pochet Ph., Cassiers I. (dir.), *Etat social actif : vers un changement de paradigme ?* Ed Peter Lang, Bruxelles (à paraître en 2005).

Conter B. « Intérim : un marché illisible ? Données et informations utiles pour comprendre le marché de l'intérim en Belgique » dans Simaey C. (dir.), *Intérim : enjeux et perspectives*, CLEO-FAR, Université de Liège, à paraître en 2005.

Van Haepereen B. « Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002 », Discussion papers n° 0403, IWEPS

3.2.12 Collaborations scientifiques – Groupes de travail

Groupe des utilisateurs de l'enquête sur les forces de travail.

Durant l'année 2004, les chercheurs de l'IWEPS ont participé aux réunions relatives à la modification du questionnaire de l'enquête Forces de travail belge afin de l'adapter aux nouvelles exigences européennes, en particulier en ce qui concerne les questions relatives à l'éducation et à la formation.

Réseau belge REFERNET du CEDEFOP depuis 2004.

Groupe de travail sur les indicateurs qui se réunit au sein du Conseil de l'éducation et de la formation.

Groupe de concertation Région wallonne, Communauté française sur les Objectifs de l'éducation et le processus Bruges / Copenhague (depuis 2003).

Commission d'agrément des Chèques formation.

3.3 ETUDES EXPLICATIVES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

3.3.1 L'enquête IDEE sur les intentions d'embauche et les besoins de qualifications des entreprises wallonnes

3.3.1.1 Finalité et conception de l'enquête IDEE

Dans le programme de travail précédent de l'OWE, la Région wallonne avait participé au projet européen *LAPIN* – Labour Policies Information Network –, le SES et le FOREM y apportant leur collaboration dans le cadre de l'Observatoire de l'Emploi, en concertation étroite avec les organisations représentatives présentes au Conseil économique et social de la Région wallonne et avec les fédérations sectorielles. Cette participation avait permis de donner un éclairage original sur les spécificités des marchés du travail en Région wallonne. Outre sa valeur informative et analytique, cette première expérience a également mis en évidence les difficultés méthodologiques et les limites d'une analyse des intentions d'embauche.

C'est dans ce contexte que l'enquête *IDEE*¹¹ a été conçue. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enquête *LAPIN* mais incorpore les enseignements tirés de cette dernière.

Tout comme l'enquête *LAPIN*, l'enquête *IDEE* est une enquête trans-sectorielle auprès des établissements wallons du secteur marchand, mais, à la différence de l'enquête *LAPIN*, en ce qui concerne la dimension géographique, l'analyse n'est pas envisagée au niveau sous-régional : seule la situation de l'ensemble de la Région est visée. Néanmoins, à ce niveau régional global, la situation des différents secteurs d'activité pourra être examinée avec toutes les garanties de représentativité statistique. En outre, à la lumière des limites mises en évidence grâce à l'enquête *LAPIN*, il apparaît, d'une part, qu'il est préférable de centrer les analyses sur les postes vacants en lieu et place des intentions d'embauche, plus difficiles à examiner de manière fiable et robuste, notamment dans les petites et moyennes entreprises, majoritaires en Région wallonne. En effet, la gestion des embauches semble y correspondre à des impératifs ponctuels plutôt qu'à une logique de gestion stratégique des ressources humaines incorporant une dimension anticipative.

Les objectifs généraux et prioritaires de cette nouvelle enquête trans-sectorielle sont :

1. la comptabilisation des postes vacants dans les entreprises de Wallonie ;
2. la caractérisation des intitulés d'emploi correspondant à ces postes (notamment en termes de qualifications et compétences recherchées) ;
3. l'identification des canaux de recrutement empruntés pour la diffusion de la vacance des postes ;
4. l'identification des intitulés d'emploi caractérisés par des difficultés de recrutement, mesurées de manière critique ;
5. l'identification de la nature de ces difficultés ;
6. l'identification de la présence de dispositifs de formation à l'embauche ;
7. l'identification de ces dispositifs, de leurs bénéficiaires et de leur contenu.

Cette enquête sera réalisée tous les trois mois. Elle constituera donc, à terme, un véritable 'baromètre' de l'offre d'emploi en Région wallonne. Elle doit être considérée comme un outil de veille au niveau macro du marché de l'emploi, la veille aux niveaux micro et méso étant assumée par d'autres opérateurs, plus à même de réaliser ce type d'observation. Elle s'inscrit donc dans le contenu de l'axe 4, '*Etudes prévisionnelles et prospectives*', du programme de travail de l'OWE, mais pas exclusivement. En effet, elle s'inscrit également dans l'axe 2, '*Production de statistiques et d'indicateurs et études descriptives*', puisqu'elle contribue à la description du marché du travail wallon, principalement dans sa composante 'offre d'emploi', mais également, dans une mesure moindre, dans sa composante 'demande d'emploi'¹². L'enquête contribue aussi à l'axe 3, '*Etudes explicatives du marché du travail*', puisque, d'une part, elle peut être traitée en tant que telle et de manière autonome dans le cadre d'une démarche explicative et, d'autre part, elle apporte des résultats qui peuvent servir d'intrants dans d'autres travaux explicatifs, réalisés par ailleurs (par exemple, au niveau sectoriel).

La prise en compte exclusive des postes vacants au lieu des intentions d'embauche permettra de recueillir une information plus fiable, tout en autorisant l'étude quantitative et qualitative de l'état de la demande de force de travail. En outre, la répétition de la collecte de l'information tous les trois mois devrait rapidement permettre la construction de séries statistiques autorisant des exercices prospectifs.

L'IWEPS s'est attelé à la confection du questionnaire et à la validation de celui-ci lors d'une enquête pilote menée en 2002. Au cours des derniers mois, les résultats de cette enquête ont amené les chercheurs de l'IWEPS à modifier quelque

¹¹ *IDEE* est l'acronyme de « Identification De l'Embauche en Entreprise ».

¹² Cette dimension est approchée, d'une part, par le dénombrement des candidatures reçues pour les postes vacants recensés et, d'autre part, par l'identification de *fonctions critiques*.

peu le questionnaire. Afin de faciliter l'administration de l'enquête et de favoriser la participation des entreprises, le questionnaire est maintenant conçu suivant une structure modulable : un module central, relatif à l'identification et à la caractérisation des postes vacants, ainsi que des éventuelles difficultés objectives de recrutement, et un module annexe, portant sur les autres points. Le premier module sera administré tous les trois mois, tandis que le second le sera une fois par an.

3.3.1.2 Exploitation de l'enquête IDEE et programmation des productions et des publications récurrentes

Etant donné la modularité du questionnaire, il importe de structurer ce travail en deux volets, l'un trimestriel, l'autre annuel. Ces deux volets permettent de couvrir, comme nous allons le voir, quatre types de produits :

1. état des lieux trimestriel ;
2. synthèse et bilan annuel de ces états des lieux ;
3. état des lieux annuel par sous-population d'établissements ;
4. analyse annuelle de type explicatif.

Trimestriellement, les résultats produits et publiés seront d'ordre exclusivement descriptif, du moins dans un premier temps. Il s'agira de fournir l'état des lieux de la population du point de vue des réponses fournies aux questions du module principal. Il ne s'agira donc pas de réaliser ici des analyses sectorielles, ni de traiter les données dans une perspective explicative.

Une publication trimestrielle sera donc planifiée. Elle présentera, outre l'état de chaque variable du questionnaire, la situation détaillée des intitulés de profession correspondant aux postes vacants recensés pour l'ensemble des établissements. Ce tableau permettra d'identifier les professions les plus demandées sur le marché, ainsi que les professions posant des problèmes de recrutement (fonctions critiques). Cette publication proposera aussi quelques indicateurs globaux relatifs aux flux d'entrées (postes vacants pourvus), aux volumes de candidatures et à l'accroissement brut du volume de l'emploi.

A terme, c'est-à-dire après la répétition d'un nombre suffisant d'opérations d'enquête, ces indicateurs devront également être présentés de manière longitudinale (séries chronologiques), tout comme la situation des fonctions et des variables observées, et ce notamment dans une optique prévisionnelle. Ces éléments devront faire l'objet de la publication trimestrielle.

Annuellement, une publication viendra compléter les publications trimestrielles. Outre une synthèse des résultats trimestriels de l'année, proposant notamment les résultats d'un traitement globalisé sur les réponses collectées sur l'ensemble de l'année, elle incorporera les résultats de deux autres types de traitements. Le premier porte sur la totalité des réponses collectées sur l'ensemble de l'année et traitées non plus au niveau de la population, toutes catégories d'établissements confondues, comme c'est le cas lors des analyses trimestrielles, mais au niveau sectoriel ou au niveau des différentes classes de taille. Les résultats obtenus sont, en fait, une décomposition sectorielle ou par catégorie de tailles d'établissement des résultats descriptifs cités précédemment. Le second porte également sur la totalité des réponses collectées sur l'année, mais s'inscrit dans une perspective explicative. Il s'agira de présenter les résultats de traitements faisant intervenir plusieurs variables de manière simultanée, notamment en vue d'identifier l'impact éventuel de certaines sur d'autres, des situations hétérogènes suivant des variables de contrôle, d'assurer la caractérisation multidimensionnelle de certains phénomènes (par exemple, les canaux de recrutement empruntés, les profils des fonctions critiques en termes de compétences et de qualifications attendues et de sources de difficultés d'embauche, la formation à l'embauche, etc.). Par exemple, il conviendra d'examiner les tensions sur le marché du travail en les quantifiant et en mesurant le degré d'importance, par profession ainsi que par type de contrat ou de niveau d'étude, secteur ou taille d'entreprise, de façon à tenter de mettre en évidence leurs composantes saisonnières, conjoncturelles ou structurelles et à les rapporter aux causes identifiées par les employeurs, aux pratiques et canaux de recrutement, et aux compétences recherchées.

3.3.1.3 Exploitation de l'enquête IDEE pour des productions et des publications spécifiques

Complémentairement à ce programme systématique d'exploitation et de publication, l'enquête permet le développement de lignes de travail qui ne doivent pas obligatoirement donner lieu à la parution régulière et programmée de résultats. Ces lignes de travail incorporent, à la différence des éléments envisagés jusqu'à présent, l'articulation avec des données extérieures et/ou sont sous-tendues par l'exploration de thématiques plus pointues. Leur mise en œuvre devra s'appuyer sur l'ensemble des compétences disponibles en interne et en externe. En voici une liste non exhaustive.

Compléter l'étude des tensions sur le marché du travail en comparant les résultats de l'enquête avec :

- ceux d'autres enquêtes ou analyses similaires faites par des fonds sectoriels ou le FOREM ;
- les « stocks », ainsi que les flux d'entrée et de sortie, des demandeurs d'emploi, par profession, (genre), niveau d'études, âge (appariement) ;

- les flux d'entrée annuels par niveau d'étude et type de contrat, tels que connus par les bilans sociaux des sociétés ou la banque carrefour ;
- le niveau (et l'évolution) de l'emploi par (type de) profession, tel qu'il est connu par les enquêtes européennes EFT, ainsi que par l'INS.

Suivre trimestriellement et annuellement les flux d'entrée - emplois vacants pourvus - par (type de) profession, type de contrat (CDD, CDI, etc. ; temps plein ou temps partiel) ou niveau d'étude, secteur ou catégorie de taille d'entreprise, de façon à :

- a) en identifier les composantes saisonnières, conjoncturelles ou structurelles ;
- b) les comparer avec :
 - les flux d'entrée annuels par niveau d'étude, (genre) et type de contrat connus par les bilans sociaux des sociétés (ou la banque carrefour) (BNB) ;
 - les évolutions trimestrielles et annuelles de l'emploi par secteur et catégorie de taille, ainsi que catégorie socioprofessionnelle (ONSS-statistiques décentralisées / données rapides) ;
 - les évolutions trimestrielles et annuelles du chômage par profession, (genre) et secteur d'origine (FOREM) ;
 - les évolutions annuelles du personnel inscrit au registre du personnel de l'entreprise par niveau d'étude, (genre), type de contrat et catégorie socioprofessionnelle, telles qu'elles sont connues par les bilans sociaux des sociétés (BNB).

Mieux connaître, dans le cadre de l'enquête annuelle, les pratiques et méthodes de recrutement des entreprises (types de contrat, niveaux d'études recherchés, canaux de recrutement, etc.), de façon à :

- a) identifier les pratiques les plus fréquentes, celles en émergence ou en déclin, éventuellement par (type de) profession, secteur ou taille d'entreprise ;
- b) comparer ces résultats avec les autres études similaires en Belgique ou l'étranger ;
- c) mettre en évidence des éventuels problèmes ou dysfonctionnements à corriger.

Mieux connaître, dans le cadre de l'enquête annuelle, les compétences recherchées par profession, que ce soit globalement ou par type de contrat, secteur ou catégorie de taille d'entreprise, de façon à :

- a) identifier les pratiques les plus fréquentes, celles en émergence ou en déclin, éventuellement par (type de) profession, secteur ou taille d'entreprise ;
- b) comparer ces résultats avec les référentiels issus des travaux d'autres commissions de travail (CPQ par exemple) ou d'autres travaux, enquêtes ou études similaires en Belgique (ou à l'étranger) ;
- c) mettre en évidence des éventuels problèmes ou dysfonctionnements à corriger, par exemple en termes de formation initiale ou de formation continue.

Mieux connaître, dans le cadre de l'enquête annuelle, les pratiques de formation à l'embauche (cibles, contenus et modalités), que ce soit globalement ou par type de contrat ou niveau d'étude, secteur ou catégorie de taille d'entreprise, de façon à :

- a) identifier les pratiques les plus fréquentes, celles en émergence ou en déclin, éventuellement par (type de) profession, secteur ou taille d'entreprise ;
- b) comparer ces résultats avec les autres études similaires en Belgique ou l'étranger ;
- c) mettre en évidence des éventuels problèmes ou dysfonctionnements à corriger, les éventuelles aides publiques à mettre en place.

Repérer des éventuelles évolutions de métiers, par exemple lorsque les compétences non techniques recherchées ou le niveau d'étude recherché évoluent ou lorsque de nouveaux codes de profession doivent être pris en compte dans l'enquête ou encore lorsque d'autres codes de profession paraissent de plus en plus inappropriés, de façon à :

- a) comparer ces résultats avec les référentiels issus des travaux d'autres commissions de travail (CPQ par exemple) ou d'autres travaux, enquêtes ou études similaires en Belgique (ou à l'étranger) ;
- b) mettre en évidence des éventuels problèmes ou dysfonctionnements à corriger, par exemple en termes de formation initiale ou de formation continue.

Tenter de jeter les bases d'un modèle prédictif des flux d'entrée et des emplois vacants par profession, secteur ou taille d'entreprise.

Entamer un travail prospectif sur l'évolution qualitative des métiers.

3.3.2 Analyse des trajectoires sur les marchés du travail

En 2004, plusieurs travaux ont été menés par les chercheurs de l'IWEPS afin de rendre compte des trajectoires sur les marchés du travail.

3.3.2.1 *Etude des trajectoires professionnelles des salariés*

Cette recherche tente d'appréhender, à partir de la trajectoire professionnelle des salariés, les grands changements qui ont traversé les secteurs industriels en Région wallonne. Cette étude envisage, pour comprendre les parcours professionnels, les changements survenus d'une part dans l'activité professionnelle (révélant ainsi de nouvelles souffrances dans le cadre du travail) et d'autre part dans le déroulement des trajectoires (à travers les moments de rupture ou de transition). L'analyse montre la nécessaire prise en compte de ces deux dimensions de l'insertion professionnelle (rapport au travail et rapport à l'emploi) afin de faire émerger, au-delà des enjeux économiques, les enjeux humains qui se dessinent derrière les parcours professionnels.

3.3.2.2 *Inscription de la formation continue dans les trajectoires professionnelles*

Il n'est pas aisé d'analyser la récurrence de la participation à la formation (fréquence de participation à la formation au-delà d'une année). L'accès à la formation n'a pas non plus été souvent situé dans le déroulement des carrières. On pourrait émettre l'hypothèse d'effets différenciés des formations selon leur inscription dans le déroulement des carrières.

Ces différentes questions soulignent l'intérêt de disposer d'outils d'analyse longitudinale. Le Panel belge des ménages, à vocation généraliste (famille, travail, revenu, santé, logement, loisirs...) et non spécifiquement focalisé sur les questions d'emploi et de formation, comprend quelques questions sur les situations socioprofessionnelles et la participation à la formation professionnelle.

Dans une première analyse exploratoire de ce panel, l'IWEPS a exploité les questions relatives à la formation. L'originalité de la démarche réside dans l'étude de la récurrence de l'accès à la formation et dans la tentative de situer la participation à la formation dans des parcours d'au moins cinq années (1997-2001). Pour ce faire, dans un premier temps, les participants aux formations ont été identifiés au cours des différentes vagues de l'enquête. Ensuite, en fonction de la durée de la formation, de la personne à l'initiative de la formation et de l'utilité perçue, différents types de formations ont pu être identifiés. Enfin, nous avons tenté de distinguer divers types de parcours professionnels et croisé cette information avec celles relatives à la participation à une formation.

3.3.2.3 *Primo-insertion professionnelle*

Le deuxième volet des travaux du CERISIS, évoqués par ailleurs, porte sur la primo-insertion professionnelle. Chaque année, de nombreux jeunes peu qualifiés arrivent sur le marché de l'emploi, sans nécessairement pouvoir conserver dans la durée le poste qu'ils ont éventuellement décroché. Bien sûr, des mécanismes liés au fonctionnement du marché de l'emploi ou aux modes de subsidiation publics (par exemple, une aide de l'Etat limitée dans le temps) sont, en partie, responsables de cet état de fait. Mais il se peut qu'un jeune travailleur, dans la situation actuelle, ne s'adapte pas aisément à certaines conditions de travail. Est-il dès lors pertinent de mettre en place des structures de soutien destinées à favoriser le maintien en emploi de ces personnes et, si oui, sous quelles formes ? En particulier, les procédures mises en place dans les expériences d'encadrement sont-elles des solutions adéquates ?

Les résultats intermédiaires de cette étude, qui consiste dans le suivi d'un panel de jeunes, ont fait l'objet de publications par les chercheurs du CERISIS.

3.3.2.4 *Analyse des trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des jeunes issus de l'enseignement secondaire en Hainaut occidental (2002/2004) – Etude réalisée par le CSEF du Hainaut occidental*

L'IWEPS a participé au suivi méthodologique de ce projet. Il s'agissait de mettre en correspondance les données sur les diplômés de l'enseignement qualifiant dans la zone du CSEF avec les données relatives aux jeunes de la zone, inscrits au FOREM sur la base des études. L'étude, au pilotage de laquelle participaient de nombreux partenaires de l'enseignement et de l'insertion, a permis de mettre en évidence les possibilités et limites des bases de données actuelles utilisables dans ce domaine et de formuler des propositions d'amélioration.

3.3.2.5 *Proposition de méthodologie d'étude plus large des 'Transitions des jeunes entre formation et emploi. Evolutions et perspectives en Wallonie'*

Sur la base, notamment, de cette expérience, les chercheurs de l'IWEPS ont rédigé, à la demande de Monsieur le Ministre Président, une proposition de méthodologie d'étude plus large des 'Transitions des jeunes entre formation et emploi. Evolutions et perspectives en Wallonie', qui a été discutée lors de deux réunions du CSEF en 2004. Il s'agit de collecter

des données et des informations quantitatives et qualitatives et de combiner analyse de stocks (les sortants) et études de trajectoires. L'objectif est d'aborder la problématique tant en termes d'offre que de demande dans le domaine de l'éducation et sur le marché du travail. Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser, en collaboration avec les communautés, un cadastre des sortants du système éducatif. Des contacts ont été pris avec le service des statistiques de la Communauté française. Différentes informations ont été obtenues, notamment des séries statistiques sur les diplômés délivrés aux différents niveaux de l'enseignement (voir Annuaire statistique de la Wallonie, module Marché du travail, 2004) et une base de données semi-structurée, croisant commune de résidence et commune de scolarité au niveau secondaire, a été construite et utilisée dans le cadre de l'analyse de la mobilité.

3.3.3 Dynamique entrepreneuriale en Wallonie

L'objectif de la recherche est l'identification, d'une part, des caractéristiques (économiques, sociologiques, culturelles, géographiques, etc.) des nouveaux entrepreneurs wallons et, d'autre part, des conditions de réussite de leur projet d'entreprise. Afin d'assurer une intégration avec l'axe 3 des travaux de l'Observatoire wallon de l'emploi (approche prévisionnelle des besoins de main-d'œuvre, de qualification et de formations), une attention particulière est portée aux conditions liées aux qualifications, et, de manière plus large, aux compétences de l'entrepreneur et de ses travailleurs (ce qui supposera un éclatement et une redéfinition du concept de qualification). Il s'agit donc de s'intéresser aux logiques d'action de ces entrepreneurs et aux déterminants de celles-ci. Les freins à la création sont également considérés.

Actuellement, différentes étapes ont été menées à bien :

- recension de la littérature relative à la création d'entreprises, à l'entrepreneuriat et aux entrepreneurs : constitution d'une base de données bibliographiques documentée sur le sujet (plus de 400 références) ;
- élaboration d'un cadre analytique original permettant de fédérer différentes approches disciplinaires (économie, sociologie, géographie, management...);
- enquête exhaustive auprès de 12 748 entreprises créées entre le 1er juin 1998 et la 31 mai 2000 afin d'identifier leurs créateurs et leur expérience antérieure en matière de création ;
- développement d'un programme de recherche en partenariat avec le DULBEA, le GEDAP et l'Institut de Sociologie de l'ULB afin de caractériser et de comprendre les logiques d'action des primo-créateurs d'entreprises identifiés grâce à l'enquête mentionnée au point précédent. Ce programme, qui a débuté en 2004 et doit se poursuivre jusqu'en 2006, articule démarche quantitative et qualitative, analyse contextuelle, individuelle et processuelle et approche économique, sociologique et géographique. Durant la première phase du programme, deux types de données ont été traitées : des informations de type administratif et les résultats de deux enquêtes (une enquête exhaustive menée auprès de 3 520 primo-créateurs et une autre menée auprès d'un échantillon représentatif de 8 000 particuliers visant des individus non créateurs) ; la seconde phase s'inscrira dans une perspective plus qualitative et s'appuiera sur une série d'entretiens intensifs avec des primo-créateurs.

L'ensemble des travaux réalisés dans ce cadre donnera lieu à la publication d'un ouvrage édité dans la collection Economie, Société, Région aux éditions De Boeck. Cet ouvrage est en cours de rédaction.

Parallèlement, la question de l'entrepreneuriat est abordée dans d'autres travaux :

- participation à la réalisation et à l'exploitation de l'enquête 2004 sur le capital social et l'identité en Wallonie menée en partenariat avec le CLEO : élaboration de questions et analyses statistiques centrées sur le thème de l'entrepreneuriat ;
- élaboration d'un module 'création et reprise d'activité' pour l'enquête 2005 sur le capital social et l'identité en Wallonie.

Les différentes enquêtes menées par l'IWEPS dans ce cadre fournissent également l'occasion à des étudiants de l'Université Mons-Hainaut et de l'Université catholique de Louvain de réaliser des travaux de fin d'études sur le thème des déterminants de l'entrepreneuriat. Une intervention active de chercheurs de l'IWEPS a été sollicitée par les promoteurs de ces travaux (participation aux commissions d'encadrement). Ceux-ci permettront une valorisation supplémentaire des données récoltées.

Ces différentes activités s'accompagnent de la participation à différents réseaux de chercheurs en entrepreneuriat, notamment sur le plan international. Des contacts ont été liés dans l'optique de la mise en place d'un programme de travail européen intitulé « European cooperation between start-ups across the cultural borders of nation, region, profession and sector - SURVIE programme (Start Up Research and Valorization/Valuation of Intra/- and Entrepreneurship in Europe) ». Plusieurs institutions universitaires sont impliquées dans ce programme : University of Ulster at Jordanstown (Irlande du Nord), Montpellier Business School (France), Southampton Business School (Royaume-Uni), University of Eindhoven (Pays-Bas), University of Mainz (Allemagne), University of Ljubljana (Slovénie). Des liens suivis sont également cultivés avec des

opérateurs wallons impliqués dans la formation à la création d'entreprise, tels que l'IFAPME.

En ce qui concerne le thème de la dynamique entrepreneuriale, il faut également noter la participation de l'IWEPS à la mise en place, sous l'égide de la DGEE, de la méthodologie d'évaluation du dispositif 'chèque formation création'.

Enfin, en une vingtaine de page, un programme de travail pour l'IWEPS sur le thème plus général de la création et la reprise d'activité a été mis au point afin d'articuler les différentes démarches (description, compréhension, évaluation, etc.) qui peuvent être adoptées aux différentes facettes de ce thème (reprise, création pure, esprit d'entreprise, entité morale, entité physique, etc.)

3.3.4 Etude relative à la validation des compétences en Région wallonne

L'étude porte essentiellement sur les enjeux sociaux de la validation des compétences (implication des partenaires sociaux, articulation qualification-validation, types de compétences à valider, ouverture aux opérateurs privés de formation, construction d'un nouveau mode de régulation de la formation professionnelle et des liens emploi-formation, publics prioritaires). L'étude a consisté à rassembler et analyser les positions des principaux acteurs impliqués dans la mise sur pied de la validation des compétences en Région wallonne ou ayant émis un avis (officiel ou non) sur cette question (opérateurs publics de formation, CESRW, CEF, syndicats et organisations patronales régionales, le secteur associatif de l'insertion professionnelle, Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère).

Un deuxième volet de l'étude a consisté à mettre en perspective la construction de la validation des compétences en Région wallonne par rapport aux positions émises par les grandes organisations internationales (Union européenne, OCDE, BIT) et par rapport à l'expérience française de validation des acquis de l'expérience.

3.3.5 Suivi de projets de recherche

3.3.5.1 *Analyse des conditions organisationnelles, sociales et psychologiques de l'insertion durable (Professeurs G. HERMAN & G. LIENARD, CERISIS, UCL)*

Depuis 2002, l'IWEPS bénéficie de la collaboration de plusieurs chercheurs du CERISIS dans le cadre d'une convention de recherche portant sur *L'insertion durable. Analyse des conditions organisationnelles, sociales et psychologiques* (Professeurs G. HERMAN & G. LIENARD, CERISIS, UCL). Cette convention a pour objet l'étude des processus qui, d'une part, favorisent l'insertion sociale et professionnelle de personnes privées d'emploi et, d'autre part, facilitent le maintien en emploi de diverses catégories de travailleurs fragilisés.

Cette étude aborde les conditions et processus d'une insertion durable:

- de publics privés d'emploi et stigmatisés – 'Les conséquences des effets négatifs de l'identité sociale stigmatisée de chômeurs, les processus producteurs et les stratégies mises en œuvre par les individus et les groupes concernés', réalisé par David Bourguignon ;
- de jeunes en trajectoire de primo insertion socioprofessionnelle – 'Les conditions d'entrée et de maintien en emploi ou au chômage d'un public de jeunes peu qualifiés confrontés pour la première fois au marché du travail et ce, en lien avec les identités que ces jeunes construisent et les interactions sociales (positives ou négatives) dans lesquelles ils vivent', réalisé par Dany Jourdan ;
- de personnes de plus de 50 ans pouvant effectuer ou non un choix de prépension - Les conditions de maintien ou de sortie de trajectoire professionnelle des travailleurs de plus de 50 ans', réalisé par Donatienne Desmette et Michel Gaillard.

Les thématiques développées dans ces trois volets sont le résultat d'une double démarche. C'est à partir des enjeux définis par les pouvoirs publics et par les acteurs de terrain que la réflexion a été construite, puis, dans un deuxième temps, discutée et étayée au travers de cadres scientifiques établis.

Un ouvrage synthétisant les apports de ces différentes recherches est en préparation.

3.3.5.2 *Etude des pratiques basées sur les compétences dans les entreprises (professeur F. PICHAULT, Lentic, ULg)*

Cette recherche empirique porte sur les modes de gestion des compétences mis en œuvre dans les entreprises.

L'analyse procède par croisement des deux dimensions principales, la dimension contextuelle (entreprise et supra-entreprise) et la dimension des processus politiques qui met en évidence les facteurs contingents de développement des pratiques basées sur les compétences (interactions entreprise-secteur, négociation sociale...). La dimension contextuelle prendra en considération les pratiques générales de GRH, la gestion des emplois et les différents types de flexibilité,

l'organisation du travail en entreprise, le degré de dépendance à l'égard de parties tierces (tels les organismes certificateurs, les clients ou les donneurs d'ordres), les éléments accessibles de la relation salariale, les normes et les pratiques de (non-)régulation sectorielle (les produits de la négociation sociale y compris les conventions collectives se rapportant aux pratiques « compétences » ou contenant les nomenclatures). L'analyse processuelle se mènera également à deux niveaux, celui de l'entreprise et celui du secteur professionnel afin de caractériser les modes d'articulation des normes et des pratiques existant entre le niveau de l'entreprise et le niveau sectoriel.

Le résultat escompté de l'analyse est une typologie des pratiques basées sur les compétences.

La recherche comporte trois volets: 1) l'élaboration d'un cadre conceptuel et méthodologique ; 2) la réalisation de quatre études de cas; 3) la validation des résultats. Le va-et-vient entre ces trois étapes est fréquent, l'approche méthodologique choisie étant partiellement inductive.

3.3.6 Colloques, conférences, formations

Troisième congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, ayant pour thème "Itinéraires d'entrepreneurs" et organisé conjointement par l'Ecole de management et l'Institut d'administration des entreprises de Lyon, Lyon, 30 mars au 2 avril 2004.

11èmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail : CEREQ, LASMAS. Institut du longitudinal, Dijon 27 et 28 mai 2004.

XLème Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1 au 3 septembre 2004.

Deuxième European Summer University sur le thème de l'entrepreneuriat organisée par le Dutch Institute for Knowledge Intensive Entrepreneurship (Nikos - Université de Twente) et le Eindhoven Centre for Innovative Studies (Ecis - Université Technique d'Eindhoven), Twente, 19 et 20 septembre.

VIIème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, Universités Montpellier I et III, Montpellier, 26 au 29 octobre 2004.

17^{ème} Colloque international organisé par l'Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE-Europe). Exposé de Anne DEPREEZ (IWEPS) : *L'évaluation des compétences : entre reconnaissance et validation des acquis de l'expérience*, Université de Lisbonne, Lisbonne 16-21 novembre 2004.

Séminaire de clôture sur la validation des acquis de l'expérience dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, organisé par Promemploi dans le cadre Projets EQUAL - Accord de coopération transnationale Belgique – France – Luxembourg - Les professionnels de la petite enfance, Luxembourg, 1/12/2004.

Formation à l'analyse de données (ACP, ACOBI, AFC, AFCM) à l'IWEPS, mai 2004 par Catherine Dehon (ECARES, ULB).

3.3.7 Publications

Cardelli R. et Nibona M., « *Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région Wallonne : de la fragilité de l'emploi à l'insatisfaction du travail* », p.361 à 404, in Doutrelepon R., Mortelmans D., Casman M-T, « *Onze ans de vie en Belgique - Analyse socio-économique à partir du Panel Démographie Familiale* », 2004, 558 pp.

Cardelli R. et Nibona M., « *Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région Wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail* », Discussion Papers 0404, IWEPS, octobre 2004.

Bartelemy D., Denis D., Deprez A., Gillard E., Jauniaux N. & Mainguet, C., *Le système des qualifications en Belgique francophone. Rapport présenté par la Communauté française* dans le cadre de l'enquête sur les systèmes nationaux de qualification de l'OCDE, 2004.

Calay V., Capron H., Cincera M., Desmarez P., De Waeghe N., Greunz L., Guyot J.L., Houard J., Lohest O., Vandermotten C., Vandewattyne J., Van Hamme G., *Les nouveaux créateurs d'entreprise en Région wallonne et les conditions de leur réussite*, rapport de recherche, mimeo, Dulbea-ULB, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, Bruxelles-Jambes, mars 2004.

Calay V., Guyot J.L., Van Hamme G., *Capital humain et inégalités spatiales de la création d'entreprise : cas de la Wallonie*, communication présentée au XLème Colloque de l'Association de Science Régionale De Langue Française, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1-3 septembre 2004, 20 pages.

Cardelli R., Conter B., Veinstein M., *Construction et validation des compétences : l'apport des analyses longitudinales*, Toulouse, 26-27 mai 2005. 'L'inscription de la formation continue dans les trajectoires professionnelles. Une analyse

exploratoire de l'Enquête sur le Panel belge des ménages (1997-2001), à paraître dans les *actes des Douzièmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail*.

Cincera M., Greunz L., Guyot J.L., Lohest O., *Trajectoires individuelles et profils de compétences : le cas des primo-créeurs d'entreprise wallon*, communication présentée aux 12èmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, LIRHE, Université des Sciences Sociales, Toulouse 26 et 27 mai 2005, 12 pages.

Deprez A., *La validation des compétences : enjeux et mise en perspective*, dans J.-L. Guyot, C. Mainguet, B. Van Haepereen (éds), *La formation professionnelle continue. Enjeux sociétaux*, Bruxelles, éd. De Boeck ; 2005, p. 181-206.

Doutrelepon R., Mortelmans D., Casman M-T, Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région Wallonne : de la fragilité de l'emploi à l'insatisfaction du travail, pp. 361 à 404 in *Onze ans de vie en Belgique. Analyse socio-économiques à partir du Panel Démographie Familiale.*, 2004, 558 pages.

Guyot J.L., en collaboration avec Vandewattyne J., *Contribution to the sociological theory of the principles of action of entrepreneurs*, communication présentée à la deuxième European Summer University sur le thème de l'entrepreneuriat organisée par le Dutch Institute for Knowledge Intensive Entrepreneurship (Nikos - Université de Twente) et le Eindhoven Centre for Innovative Studies (Ecis - Université Technique d'Eindhoven, Twente, 19-21 septembre 2004, 16 pages.

Guyot J.L., en collaboration avec Vandewattyne J., *Ebauche d'une sociologie des logiques d'action des créateurs d'entreprises : apports théoriques*, communication présentée au VIIIème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, Universités Montpellier I et III, Montpellier, 26-29 Octobre 2004, 16 pages.

Guyot J.L., Italiano P., Entrepreneuriat wallon, identité et capital social, in Houard J., Jacquemain M. (éds), *Le capital social en Wallonie* (titre non définitif), De Boeck, Bruxelles, à paraître en 2005, 26 pages

Istace E., Laffut M., Plasman R., Ruyters Ch., *Sphères privée et professionnelle, Vers une recomposition des rôles et des actions*, De Boeck, (Economie, Société, Région), 2004. pp. 408.

En cours de publication :

Guyot J.L., Mainguet C. et Van Haepereen B. (Eds.): *La formation professionnelle continue : enjeux sociétaux*, De Boeck, collection Economie, Société et Région.

Maroy C. et Van Haepereen B.: La structuration du champ de l'insertion en Wallonie : un processus inachevé, in Guyot et al (Eds) « *La formation professionnelle continue : enjeux sociétaux* », De Boeck, collection Economie, Société et Région.

Van Haepereen B., Politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Région wallonne : enjeux et limites, in Guyot et al (Eds) « *La formation professionnelle continue : enjeux sociétaux* », De Boeck, collection Economie, Société et Région.

3.4 ETUDES PREVISIONNELLES ET PROSPECTIVES

3.4.1 Système intégré d'anticipation des tendances sur les marchés du travail (SIAMT)

Les travaux de l'axe 4 du Programme pluriannuel de travail de l'OWE ont été intégrés dans le projet SIAMT, financé par le programme d'initiative communautaire EQUAL. L'objectif de SIAMT est de mettre en place en Wallonie un 'Système intégré d'anticipation des tendances sur les marchés du travail'. Plus précisément, ce programme vise à rassembler un ensemble cohérent et harmonisé d'informations dans le but d'améliorer la connaissance et le fonctionnement de ces marchés, de développer la formation professionnelle continue dans les secteurs partenaires et de faciliter les processus de recrutement, en particulier en ce qui concerne les publics qui souffrent de discriminations et d'inégalités de traitement dans le monde du travail.

Ce programme est réalisé en collaboration avec de nombreux partenaires : les fonds paritaires sectoriels - Bus&Cars, CEFORA, l'IFP-Industrie alimentaire, l'IFPM (fabrications métalliques), EDUCAM, l'APEF, FORMELEC et les fonds « verts » -, les partenaires associés - les CSEF, la DG Emploi du MRW -, le FOREM via son service Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation et l'équipe de l'IWEPS travaillant pour l'Observatoire wallon de l'emploi.

Le programme SIAMT comprend six axes de recherche. En 2004, les travaux se sont concentrés sur quatre axes :

- l'axe 3 : améliorer la connaissance des besoins en formation et des pratiques de formation des entreprises ;
- l'axe 4 : mieux connaître les pratiques de recrutement des entreprises ;
- l'axe 5 : identifier, objectiver les tensions sur le marché du travail et analyser leurs causes ;
- l'axe 6 : élaborer un système d'anticipation des évolutions de métiers et des compétences sur le marché du travail wallon »¹³.

Des réunions de travail régulières autour de chacun de ces thèmes ont permis de confronter les contributions des partenaires et de concrétiser progressivement l'objectif de construire une méthodologie de travail harmonisée ou commune, en vue de produire ensuite des résultats harmonisés et comparables. La diffusion de ces travaux auprès d'autres opérateurs de recherche et de formation devrait améliorer encore la qualité et la comparabilité des travaux réalisés en Région wallonne. A terme, les décideurs politiques en matière de formation (et enseignement), les partenaires sociaux au niveau sectoriel et même régional et les organismes de formation (ou d'enseignement) opérant sur le territoire de la Wallonie disposeront ainsi de meilleurs outils et résultats d'analyse en vue de sélectionner et gérer leurs actions de formation et de lutte contre l'exclusion sur le marché de l'emploi.

Les principales activités de SIAMT en 2004 sont succinctement indiquées ci-dessous.

Axe 3 - Améliorer la connaissance des besoins en formation et des pratiques de formation des entreprises

Les objectifs définis par le groupe étaient les suivants :

- déterminer les moyens adéquats pour mettre en perspective et analyser les besoins en formation et en compétences (objectif prioritaire) ;
- déterminer les moyens adéquats pour mettre en perspective et analyser les différents modes de soutien aux entreprises dans l'identification de leurs besoins de formation (objectif prioritaire) ;
- déterminer les moyens adéquats pour mettre en perspective et analyser les pratiques de formation (et de GRH) et le type d'entreprises mettant en œuvre de la formation ;
- déterminer les moyens adéquats pour mettre en perspective et analyser le taux de participation et le type de public.

Les partenaires sectoriels impliqués dans ce thème (CEFORA, IFP, IFPM et APEF (partenaire associé)) n'avaient pas tous, au départ du projet, un même degré d'expérience de l'analyse des pratiques et besoins en formation. D'autres organismes sectoriels paritaires, à savoir Bus et Cars, EDUCAM, Parcs et Jardins et FORMELEC ont suivi les travaux en tant qu'observateurs et se sont intégrés progressivement dans le processus. Un document de référence (Balises conceptuelles et méthodologiques) a été élaboré au sein du groupe de travail qui a préparé sa diffusion lors d'une journée d'étude.

¹³ Une recherche bibliographique commandée en 2003 à l'unité de documentation de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'Université de Liège a permis de disposer dès le début 2004 d'informations bibliographiques récentes sur les études portant sur les compétences, qualifications et la formation professionnelle pour autant que ces données s'articulent au minimum autour d'un des trois axes de recherche suivants :

- la négociation sociale (ce champ s'intéresse aux négociations de travail entre partenaires sociaux par rapport aux critères d'engagement et de promotion, aux données relatives à la formation, aux compétences et à leur évaluation ainsi que la notion de négociation collective) ;
- les référentiels compétence/formation/activités/métiers (ce champ s'intéresse aux méthodes de construction et d'évolution des référentiels (critères, commanditaires, pratiques, référentiels existants, ...) et aux niveaux de finesse/maillage utilisés dans la description des compétences, des qualifications, des activités) ;
- les systèmes intégré d'anticipation des besoins du marché du travail. (ce champ porte sur l'analyse prospective/prévisionnelle des métiers, sur les orientations à donner aux politiques de formation et les méthodes d'analyse des évolutions des pratiques au niveau des compétences.)

Le groupe n'a pas finalisé le produit relatif à la production d'indicateurs sur la participation des travailleurs à la formation. Sur la base de la fiche de recueil de données sur les stagiaires en formation chez les opérateurs publics ou co-financés par les pouvoirs publics, élaborée par l'IWEPS dans le cadre de ses missions d'évaluation, des discussions ont été engagées sur la disponibilité de ce type d'information dans les fonds sectoriels. Un tableau comparatif a été établi, qui permet à chacun de se situer par rapport à la grille de référence, pour éventuellement adapter ses modalités de collecte d'informations.

Une proposition de canevas de rapport régional annuel a été élaborée par l'IWEPS. Le groupe n'a cependant pas produit d'indicateurs communs sur la base de cette grille. Les différentes modalités de reporting en usage actuellement au niveau des fonds ont été discutées (formation de travailleurs et formation de demandeurs d'emploi), mais la production d'indicateurs synthétiques sur les activités de formation dans les secteurs au niveau régional a été jugée prématurée. Il est proposé d'attendre les résultats du groupe de travail qui se réunit dans le cadre du CESRW sur ce thème.

Par ailleurs, le groupe a discuté des plans de formation sectoriels / d'entreprises suite aux nouvelles recommandations des partenaires sociaux fédéraux. Il est très probable qu'à l'avenir l'analyse des pratiques de formation sectorielles se base en partie sur ces plans (document CNT).

Axe 4 - Mieux connaître les pratiques de recrutement des entreprises

Le groupe de travail a partagé les résultats de plusieurs enquêtes sur les trajectoires professionnelles : EDUCAM (garages pour poids lourds), FTU Namur (diplômés en informatique). L'IWEPS y a présenté également l'état d'avancement d'une recherche sur les méthodologies de mesure des discriminations sur le marché de l'emploi.

Axe 5 - Tensions sur le marché du travail

Le groupe de travail s'est principalement consacré à la finalisation d'un document proposé par l'IWEPS et intitulé « Des difficultés de recrutement aux fonctions critiques : balises théoriques et méthodologiques ». Le groupe de travail a également partagé les résultats d'enquêtes ou travaux sur les fonctions critiques, principalement ceux provenant de l'IFP et du FOREM. Tout comme il a été associé aux travaux de l'IWEPS liés au choix d'une nomenclature de référence sur les emplois-métiers qui soit adaptée aux réalités sectorielles ; en effet, celle-ci est appelée à devenir une référence commune dans les diverses enquêtes portant sur les fonctions critiques

Axe 6 - Elaborer un système d'anticipation des évolutions de métiers et des compétences sur le marché wallon

Le groupe a pu bénéficier de l'appui d'une étude descriptive commanditée par l'IWEPS sur l'anticipation des besoins en compétences. Cette étude a été réalisée en collaboration par HEC Liège et le CRIFA ULG. Elle visait à synthétiser et analyser de manière critique les résultats des principales études récentes menées en Région wallonne (ou en dehors du territoire wallon mais transposables au contexte régional) sur l'anticipation des besoins en compétences transversales en lien avec l'emploi et en analyser les méthodologies afin d'aider à la détermination d'outils d'anticipation applicables au contexte wallon. L'analyse a essentiellement été menée au niveau régional et n'a pas envisagé de manière systématique les pratiques sectorielles ou d'entreprises.

La collaboration des partenaires a permis également d'élaborer un document de référence méthodologique, dont une importante partie a été rédigée par l'IWEPS, celle consacrée aux concepts et méthodes de prospective, prévision et veille.

Signalons enfin que des pistes de travail particulièrement opérationnelles sont apparues à la suite d'un contact avec les travaux de prospective métiers du Centre public de recherches Henri Tudor au Grand-Duché de Luxembourg¹⁴.

3.4.2 Participation à des réunions, colloques et séminaires

L'IWEPS a présenté le document méthodologique sur l'anticipation des besoins en compétence à la journée organisée par le FOREM avec les veilleurs des Centres de Compétences (7 mai 2004).

Dans le cadre du projet EQUAL SIAMT, l'IWEPS a également participé les 19-21 avril à une rencontre transnationale co-organisée avec ses partenaires italiens. Celle-ci a porté principalement sur deux thèmes :

- les études sur le travail au noir et l'enquête Excelsior (intentions d'embauche) ;
- les actions relatives au développement de services de proximité dans le cadre d'une politique active de l'emploi.

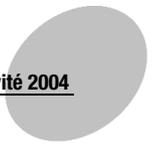
Cette rencontre a notamment permis d'avoir une meilleure connaissance des pratiques de recherche dans ces domaines au niveau de la Région des Abruzzes.

¹⁴ Un projet réunissant ce nouveau partenaire grand-ducal et divers partenaires wallons a même été confectionné afin de les concrétiser, via un co-financement sollicité auprès de Interreg Luxembourg-Lorraine.

Enfin, un représentant de l'WEPS a participé à une conférence du CEDEFOP à Dublin les 25 et 26 novembre 2004, dont le thème était : « Systems, institutional frameworks and processes for early identification of skill needs ».

3.5 ÉVALUATION DES DISPOSITIFS ET POLITIQUES D'EMPLOI

Les évaluations effectuées en 2004 sont regroupées supra dans la section 2 de la Direction de l'évaluation et de la prospective.



4 DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE LA MOBILITE (OWM)

4.1 GENÈSE ET MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE WALLON DE LA MOBILITÉ

L'Observatoire wallon de la mobilité (OWM) a été créé par arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2001.

La finalité de la création de l'OWM est de contribuer à mieux comprendre l'évolution des comportements de la population wallonne en matière de mobilité, de rassembler et diffuser les différentes informations recueillies, tant pour le transport de personnes que des marchandises, en vue d'optimiser l'usage de chaque mode de transport dans une perspective de développement durable.

L'OWM est constitué de trois organes¹⁵, à savoir : la Cellule administrative, le Comité de coordination et le Conseil d'orientation. La Cellule administrative, incorporée à l'IWEPS depuis le 1^{er} janvier 2004, est chargée de l'exécution du programme de travail (pluriannuel, adopté par le Gouvernement), de répondre aux questions du Gouvernement, d'assurer le secrétariat du Comité de coordination et peut également servir d'interface entre la Région et le monde scientifique.

Le programme pluriannuel de travail de l'OWM, approuvé par le Gouvernement wallon le 4 mars 2004, s'articule autour des différentes missions telles que définies dans l'article 1 §2 de l'arrêté et présente pour chacune d'elles les objectifs à poursuivre, les moyens à mobiliser et une série de commentaires et interrogations. Les missions de l'OWM, tant pour le transport de personnes que des marchandises, sont les suivantes :

1. rassembler, analyser et diffuser les données relatives à la mobilité au plan local, régional, fédéral et européen ;
2. établir et tenir à jour un ensemble d'indicateurs destinés à caractériser les systèmes de mobilité à un échelon local, régional et fédéral, et à évaluer leurs performances et leurs interactions ;
3. établir un diagnostic de la mobilité en Région wallonne ;
4. contribuer à mieux comprendre les comportements et leur évolution en matière de mobilité ;
5. améliorer les capacités de prévision de mobilité.

Les limites du champ d'investigation propres à chaque mission ne sont pas forcément clairement déterminées. Cela postulerait d'avoir, au départ, une parfaite connaissance du phénomène à étudier, ainsi que des informations et données le qualifiant, ce qui nécessite un laps de temps de prise de connaissance, de compréhension et d'analyse. De plus, l'OWM a initié et développe une collaboration étroite avec les outils existants, que ces derniers aient un lien direct avec la mobilité ou que la matière dont ils ont la compétence soit une des composantes de la mobilité. L'OWM consacre également beaucoup d'efforts à développer des synergies avec l'ensemble des administrations de la Région (présentes au sein du Comité de coordination) principales productrices de statistiques qui lui sont utiles.

Les activités de l'Observatoire pour l'année 2004 peuvent être résumées comme suit :

- poursuite de la récolte de données et de la construction d'indicateurs ayant abouti à un premier projet de diagnostic de la mobilité en octobre 2004 ; document transmis pour avis à Monsieur Ministre des Transports, au Comité de coordination et au Conseil d'orientation ;
- suivi de la réalisation de l'enquête régionale sur les déplacements des ménages (ERMM) mars 2002 - février 2003 et premières exploitations des résultats, encadrement et suivi de la réalisation de l'enquête novembre 2004 - octobre 2005, réflexions en vue d'une révision du questionnaire et de la méthodologie utilisée ;
- soutien aux enquêtes ponctuelles ou récurrentes, notamment dénombrement et traitement des enquêtes réalisées dans le cadre des plans de déplacements scolaires (2004-2005) et dans le cadre du plan de déplacements des travailleurs et étudiants du Sart Tilman (Liège) ;
- finalisation d'une pré-étude visant à déterminer les données et logiciels utilisables pour la réalisation d'une cartographie de l'accessibilité des lieux par des modes alternatifs à la voiture ; les différents documents et conclusions ont été transmis à la Direction générale des transports du MET en vue de la poursuite éventuelle du projet ;
- information, formation, participation à des colloques, aux comités d'accompagnement des schémas de développement du transport de marchandises en Région wallonne, de la CPDT (Conférence permanente du développement territorial), de l'étude pour le suivi des PCM (Plan communal de mobilité), etc.

Chacune de ces activités est détaillée ci-dessous.

¹⁵ Selon le contexte, quand on parle de l'Observatoire, on fait référence soit à l'ensemble de ces trois organes, soit à la seule cellule administrative.

4.2 BASE DE DONNÉES DOCUMENTAIRE

Les objectifs poursuivis par la première mission de l'OWM sont les suivants : disposer de données fiables et tenues à jour sur la situation en matière de mobilité, faire l'inventaire de données utiles pour les indicateurs nécessaires au diagnostic de la mobilité, les critiquer et réfléchir aux types de données qui permettraient une meilleure appréhension de la mobilité réelle, et, de ce fait, pouvoir répondre aux questions posées. Les travaux de l'OWM prennent en compte l'ensemble des différents réseaux de transport : routier, fluvial, aérien, ferroviaire et pipeline. En matière de déplacement de personnes, on distingue notamment les deux-roues motorisés, le vélo et la marche. Le niveau de désagrégation des données (régionales, locales, bassin d'emploi, etc.) dépendent de la nature des données récoltées.

Les travaux de l'OWM en 2004 ont, entre autres, porté sur la consolidation des différentes bases de données constituées, à savoir :

- poursuite de l'inventaire des sources et données disponibles afin d'avoir une meilleure coordination et homogénéité dans la collecte de données « mobilité », une analyse critique des données disponibles, une identification plus rapide des informations manquantes, utiles pour les indicateurs choisis, etc. ;
- poursuite de l'inventaire des études et des publications disponibles avec, le cas échéant, la rédaction d'un résumé ou d'une analyse critique. L'OWM a connaissance des travaux de la Politique scientifique fédérale (l'ancien SSTC) et du SYGIT (cellule base de données de la CPDT). Les documents sont notamment classés par thématique, ce qui permet de procéder, par exemple, à un relevé des mesures incitatives en vue de favoriser un transfert modal ;
- 'veille scientifique' et mise à jour de l'inventaire des modèles de mobilité existants ;
- valorisation de la connaissance acquise via une participation active à des réseaux d'échange d'informations ou à différents comités d'accompagnement de projets relatifs à la mobilité.

La constitution de ces différents inventaires a notamment nécessité une collaboration avec les outils existants, par exemple, le réseau des conseillers en mobilité (CEM) et son centre de documentation, la cellule Base de Données de la CPDT, etc. Le but de ces collaborations est d'éviter tout double emploi et d'obtenir une amélioration quantitative et qualitative des bases de données et d'études existantes.

L'OWM a poursuivi son travail de centralisation des données produites et mises à jour par les différentes administrations de la Région wallonne, présentes au sein du Comité de coordination. Des contacts et synergies ont également vu le jour avec les services suivants :

- les services mobilité du Service public fédéral de la mobilité et du transport (SPFMT) afin d'obtenir les différentes statistiques fédérales (recensements de la circulation, etc.) et de préparer un accès direct à la base de données du SPFMT réalisée dans le cadre de la loi fédérale imposant la réalisation d'un diagnostic mobilité aux entreprises de plus 100 travailleurs ;
- le service Transport de l'INS, notamment au niveau des résultats de l'enquête sur le transport routier de marchandises ;
- le service Stratégie et Développement de la SNCB, afin d'obtenir certaines données de transport ferroviaire 'voyageurs' et 'marchandises' et d'acquérir une meilleure compréhension de la logique employée pour la comptabilisation des différents trafics ;
- les services de la Direction générale des ressources naturelles et de l'énergie (DGRNE) du MRW et l'équipe en charge du tableau de bord de l'environnement pour un échange de points de vue à propos des impacts environnementaux du transport.

L'Observatoire devient en quelque sorte le trait d'union entre les différents travaux menés en Région wallonne et à l'étranger, ayant un lien ou un impact en termes de mobilité. De cette manière, il peut valoriser les informations disponibles et servir de centre d'expertise pour l'explication de certaines démarches ou méthodologies existantes et de leurs applications sur le terrain (par exemple au niveau des communes).

Il procède aussi à une veille réglementaire portant sur les aspects fiscaux liés à l'utilisation au quotidien d'une voiture privée ou de société et, de manière générale, il s'intéresse à l'ensemble des paramètres (fiscaux, psychologiques, etc.) qui influencent les comportements en matière de mobilité. Les aspects psychologiques liés au choix modal sont plus particulièrement visés par les enquêtes 'mobilité' (voir infra). L'Observatoire se tient également au courant des éléments pouvant avoir un impact sur le transport des marchandises, comme par exemple, l'évolution de l'économie nationale, les nouvelles technologies, etc.

L'OWM a notamment pris connaissance des documents suivants :

- documents de l'OCDE relatifs aux indicateurs de développement durable, notamment en matière de transports, et aux stratégies de réduction des gaz à effet de serre émanant du transport routier ;
- conclusions de la Conférence européenne des Ministres des Transports ;

- rapport reprenant les indicateurs 'TERM' de l'Agence européenne pour l'environnement ;
- documents relatifs aux statistiques des transports (EUROSTAT, etc.), aux dépenses de consommation des ménages, au télétravail, etc.
- études de la Commission européenne (DG TREN) sur les indicateurs de performance des systèmes de transport, sur la tarification des transports, règlements du Conseil relatifs au relevé statistique des transports de marchandises par route, etc.
- rapports des programmes européens SPRITE (découpler l'intensité de transport de la croissance économique) et EXPEDITE (système expert pour la prévision de la demande de transport en Europe, Imprint-Europe (la tarification des transports), REVENUE, CITIES, etc., ou encore exposés effectués sur la prévision et la modélisation en matière de transports dans le cadre de projets européens (Think-Up, Etis, etc.)
- résumés de recherches effectuées dans le cadre du programme national suisse de recherche en mobilité et transports (notamment sur les besoins en matière de statistiques), des travaux du Laboratoire d'études en transports (LET) de Lyon ou encore des réflexions du groupe de travail 'Mobilités spatiales et fluidités sociales' au sein de l'Association des sociologues francophones.

4.3 CONSTRUCTION DES INDICATEURS POUR LE DIAGNOSTIC ANNUEL DE LA MOBILITÉ

L'une des principales missions poursuivie par le programme pluriannuel de l'OWM est de développer un outil permettant un diagnostic de la mobilité en Région wallonne. Ce dernier doit fournir les éléments permettant de cerner les problèmes, d'évaluer l'impact des mesures envisagées et d'estimer les progrès des mesures déjà menées. La finalisation d'un système d'observation bien alimenté par un ensemble d'indicateurs facilite en effet une meilleure compréhension des comportements et de l'évolution des problématiques de mobilité.

4.3.1 Etablir et tenir à jour un ensemble d'indicateurs nécessaires à l'élaboration du diagnostic annuel de la mobilité en Région wallonne

Un choix d'indicateurs pertinents a été effectué pour décrire les différents aspects et impacts de la mobilité. Ce travail s'est réalisé en tenant compte des caractéristiques de l'indicateur (pertinence, pérennité, existence et modalité de récolte des données, etc.) et de son existence ou non dans d'autres régions ou d'autres pays, ceci en vue d'une analyse comparative avec les régions voisines et également en vue de tenir compte des orientations et plans d'action définis à d'autres niveaux, notamment européen.

Des collaborations ont été mises en œuvre avec d'autres observatoires ou outils de statistiques existants déjà en Belgique ou en Europe. Citons, par exemple, le lien existant entre le diagnostic de la mobilité et les tableaux de bord de l'environnement (DGRNE) et du développement territorial (CPDT) pour une homogénéisation des indicateurs existants, ou encore les apports des travaux réalisés à l'étranger.

Le choix s'est porté sur des indicateurs prioritaires reflétant une évolution visible tous les ans d'un phénomène; le diagnostic de mobilité étant annuel. L'OWM a cependant identifié d'autres indicateurs qui complètent l'information principale et qui pourraient à terme devenir prioritaires à condition de remédier aux imperfections des données existantes (méthodologie, etc.).

L'OWM a, par ailleurs, constitué une base de données reprenant les résultats de l'enquête régionale sur la mobilité des ménages (ERMM) et de l'enquête de déplacements réalisée dans le cadre des plans de déplacement scolaires (PDS), voir infra, ce qui lui permet de nourrir les différents indicateurs de comportements. De plus, grâce à sa participation à la définition d'indicateurs locaux dans le cadre de l'évaluation des plans communaux de mobilité des grandes villes wallonnes, notamment au niveau des indicateurs communs et de la validation scientifique des indicateurs plus spécifiques, il bénéficiera d'informations sur la mobilité à un niveau géographique plus local.

4.3.2 Etablir un diagnostic annuel de la mobilité en Région wallonne

A partir des informations disponibles actuellement, un projet de diagnostic de la mobilité en Wallonie a été finalisé et transmis à Monsieur le Ministre des Transports en octobre 2004. Ce diagnostic est principalement destiné au Gouvernement et aux institutions régionales, sa finalité étant d'alimenter le débat et la réflexion sur les enjeux de la mobilité dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux.

La confection de ce premier diagnostic de la mobilité en Wallonie s'inscrit dans une double démarche.

D'une part, il est important de développer un outil permettant de déterminer l'évolution et les besoins de mobilité des Wallons, les tendances du transport de marchandises, de mettre en évidence les menaces pour une mobilité durable. D'autre part, il convient d'évaluer l'impact de ces phénomènes sur les politiques menées par le Gouvernement wallon ou les mesures prises dans le cadre du Contrat d'Avenir. Il doit aussi donner la possibilité de vérifier si les options prises par la Région wallonne sont en accord avec les orientations prônées dans différents documents d'orientation tels que le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), le Livre blanc (CE 2001), Kyoto, etc.

La structure du document suit donc cette double démarche. Son découpage en chapitres selon une approche systémique et les considérations introductives de chaque chapitre relèvent de la première démarche : identifier les objectifs et les leviers d'action, les indicateurs potentiels. A cette structure, sont attachées 25 fiches décrivant les indicateurs qu'il a été possible de réaliser à ce jour :

- Indicateur 1 – Part des modes motorisés privés dans les déplacements des personnes, par classes de distance
- Indicateur 2 – Le transport routier de marchandises
- Indicateur 3 – Part du vélo dans les déplacements des personnes, par classes de distance
- Indicateur 4 – Part de la marche à pied dans les déplacements des personnes, par classes de distance
- Indicateur 5 – Part du bus, du tram et du métro dans les déplacements des personnes, par classes de distance
- Indicateur 6 – Dépenses annuelles de la Région pour le développement et le fonctionnement des transports urbains et interurbains

- Indicateur 7 – Part du train dans les déplacements des personnes, par classes de distance
- Indicateur 8 – Le transport ferroviaire de marchandises
- Indicateur 9 – Emissions de polluants atmosphériques par le mode ferroviaire
- Indicateur 10 – Le transport fluvial de marchandises
- Indicateur 11 – Dépenses de la Région pour le développement, l'entretien et le fonctionnement du réseau des voies navigables
- Indicateur 12 – Emissions de polluants atmosphériques par le mode fluvial
- Indicateur 13 – Nombre de passagers transportés par avion dans les aéroports régionaux
- Indicateur 14 – Nombre de tonnes de fret chargées et déchargées dans les aéroports régionaux
- Indicateur 15 – Nombre de tonnes de mouvements d'avions dans les aéroports régionaux
- Indicateur 16 – Dépenses annuelles de la Région pour l'entretien et le fonctionnement des aéroports
- Indicateur 17 – Emissions de polluants atmosphériques par le mode aérien
- Indicateur 18 – Nombre, distance et durée moyenne des déplacements des personnes
- Indicateur 19 – Dépenses des ménages liées au transport
- Indicateur 20 – Volume total du trafic routier
- Indicateur 21 – Accidents de la route
- Indicateur 22 – Dépenses annuelles de la Région pour le développement, l'entretien et le fonctionnement du réseau routier
- Indicateur 23 – Emission de polluants atmosphériques par le mode routier
- Indicateur 24 – Transport total de marchandises en tonnes, tonnes-km, nombre de voyages, et répartition modale
- Indicateur 25 – Evolution des tonnes-km en relation avec l'évolution du PIB

Le cadre géographique d'étude est la Wallonie. Cependant, certains phénomènes de mobilité s'accommodent mal de cette échelle régionale. On ne peut considérer les déplacements domicile - travail sans tenir compte des échanges avec les régions voisines, Bruxelles en particulier. On ne peut s'intéresser au transport routier de marchandises sans s'intéresser au trafic de transit. Comment identifier et comptabiliser la voiture de société, immatriculée par une entreprise flamande et mise à la disposition d'un ménage wallon ? Et à quelle région imputer le CO₂ produit par le touriste néerlandais qui, revenant de vacances en France, traverse la Wallonie après avoir fait le plein au Grand-Duché de Luxembourg ?

Les chiffres de trafic sont généralement calculés sur une base territoriale. Les données d'équipement et de comportement concernent plutôt les résidents, particuliers ou entreprises, dont la mobilité peut dépasser les frontières wallonnes. La combinaison de données provenant de sources différentes est souvent un exercice périlleux, en raison notamment de leur portée géographique différente.

Matière transfrontalière s'il en est, la mobilité est aussi une matière transversale si l'on se place sur le terrain des domaines traditionnels de l'action politique et administrative. Développement et gestion des infrastructures, localisation des pôles d'activité, organisation des transports en commun, accessibilité et qualité de vie dans les centres urbains, mesure des impacts sur l'environnement, sont autant de facettes qui impliquent des acteurs différents et nécessitent des collaborations multiples.

Cette transversalité se retrouve au niveau de la production et de l'utilisation des données et des indicateurs. Le travail a été réalisé de concert avec les administrations wallonnes représentées dans notre Comité de coordination. En particulier, nous considérons que ce diagnostic de la mobilité s'inscrit dans une sorte de trilogie, avec le tableau de bord de l'environnement et le tableau de bord du développement territorial, élaborés par d'autres équipes, et qui comportent chacun un volet mobilité, avec une orientation propre à leurs préoccupations spécifiques. Soulignons également l'apport des services publics fédéraux, avec lesquels nous souhaitons développer une collaboration constructive.

4.4 ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LA MOBILITÉ DES MÉNAGES (ERMM)

La Région wallonne a financé de mars 2002 à février 2003 une enquête permanente sur la mobilité des ménages (ERMM) en Wallonie. Une autre vague d'enquête a débuté en novembre 2004 et devrait se terminer en octobre 2005. La méthodologie adoptée s'inspire de celle utilisée dans le cadre de l'enquête nationale MOBEL (1999).

L'enquête sur la mobilité des ménages de 2002 était supervisée par le Groupe de Recherche sur les transports (GRT) des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP) de Namur et réalisée par la société PHONECOM. A la suite de diverses vérifications ou tests de la qualité de l'encodage des questionnaires et après constatation de certaines incohérences, l'OWM a lui-même repris en charge l'encadrement de l'ERMM et a estimé nécessaire de procéder à un nouvel encodage afin d'améliorer la qualité des données. Ce dernier a eu lieu en juin 2004.

Un premier traitement des données de l'ERMM 2002 s'en est suivi et certaines d'entre elles ont pu ainsi être utilisées pour la confection d'indicateurs pour le diagnostic et pour répondre à des demandes ponctuelles : demande de données par l'ICEDD pour réaliser les bilans énergétiques (kilométrage parcouru par les véhicules - déplacements selon les motifs) ; demande de données sur les déplacements domicile - travail des Wallons par la SNCB.

L'OWM a également pris en charge l'encadrement et adapté certains aspects de la méthodologie pour la bonne mise en œuvre de la nouvelle ERMM afin que cette dernière bénéficie des différents enseignements acquis lors de la première expérience.

En 2004, l'OWM a consolidé ses connaissances en matière de méthodologies et techniques d'enquête grâce, notamment, aux compétences acquises et contacts établis lors de formations enseignées à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) et au Centre d'études des programmes économiques de l'INSEE (CEPE, France).

Les nombreux travaux entrepris, tant au niveau du comité de pilotage et qu'au niveau de l'encadrement direct de l'ERMM, ont pour objet de développer un outil efficace pour la meilleure compréhension des comportements en matière de mobilité et de ce fait, en assurer le plus rapidement possible l'efficacité et la pérennité. Un travail de collaboration au sein de l'IWEPS a par ailleurs été initié au niveau du contrôle de l'échantillonnage et de la consolidation des données.

4.5 ENQUÊTE DANS LE CADRE DES PLANS DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES (PDS) ET DES PLANS DE DÉPLACEMENTS DES TRAVAILLEURS

4.5.1 Plans de déplacements scolaires

Le décret du 1^{er} avril 2004 relatif au transport et aux plans de déplacements scolaires détermine la procédure à suivre pour l'élaboration de plans de déplacements scolaires subventionnés par la Région wallonne. Cette procédure comporte un diagnostic des comportements de mobilité des différents publics scolaires.

Dans le cadre de la préparation et de la réalisation des plans de déplacements qui ont débuté en septembre 2004, l'Observatoire a fourni un support méthodologique et technique pour l'élaboration et le dépouillement de questionnaires communs, afin de garantir une homogénéité de contenu et de qualité des informations obtenues dans les différentes entités concernées.

Les questionnaires ont été élaborés à l'initiative de l'Observatoire et en concertation avec les partenaires concernés : Cabinet, Direction générale des Transports du MET, associations chargées de l'encadrement des PDS. Quatre questionnaires différents ont été mis au point : deux questionnaires pour les élèves du primaire et du secondaire, deux questionnaires pour les parents du primaire et du secondaire.

L'OWM s'est en outre équipé en matériel et logiciel de manière à pouvoir effectuer lui-même le dépouillement de ces questionnaires. De plus, grâce à la formation reçue pour l'utilisation de ces outils, l'Observatoire réalise la consolidation de la base de données (opérations de vérification et de correction de la lecture optique) et peut aussi, de manière autonome, élaborer et mettre en œuvre de nouvelles enquêtes.

L'Observatoire, intéressé par les habitudes comportementales de mobilité de la population scolaire, a fourni aux différentes associations en charge des PDS l'ensemble des données ainsi qu'une analyse des résultats répertoriés par type d'enseignement et par établissement scolaire. Les nombres de questionnaires dépouillés et d'analyses réalisées s'élèvent respectivement à 19 179 et 163.

L'analyse porte sur des éléments tels que la distance entre le domicile et l'établissement scolaire, la répartition modale, l'intérêt pour l'utilisation d'un autre mode, la durée du trajet et autres questionnements croisés.

4.5.2 Plans de déplacements des travailleurs

Les compétences acquises dans le traitement et l'élaboration d'enquêtes ont également été valorisées dans le cadre de projets ayant trait aux déplacements des travailleurs.

Suite à une demande de l'ICEDD, l'Observatoire a effectué la mise en forme et le dépouillement des questionnaires (4 192 questionnaires dépouillés) portant sur les habitudes de déplacement des travailleurs et visiteurs des différentes entités présentes sur le site du Sart Tilman (Liège). Les résultats ont fait l'objet d'une première analyse (32 fichiers).

L'Observatoire collabore également à la conception et à la réalisation de l'enquête sur le comportement des travailleurs dans le cadre du projet 'Plan de déplacements des travailleurs des administrations publiques' de l'Union des villes et communes de Wallonie et la DG transport du MET.

4.6 PROFIL D'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PAR LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

En ce qui concerne les outils de modélisation (modèles origines - destinations, gestion de trafic, incidences environnementales, etc.), l'Observatoire a poursuivi durant l'année 2004 le travail de 'veille scientifique' afin de parfaire sa connaissance des différents modèles existants. Cette connaissance pourra être utilisée ultérieurement dans le développement d'outils nouveaux et la recherche de synergies entre outils existants ainsi que l'initiation de programmes de recherche sur des problématiques particulières.

Ceci amène l'OWM à s'intéresser aux différentes études de prospective en cours tant au niveau du transport de marchandises que de personnes, afin de mieux estimer les besoins de la Région en ces matières.

L'Observatoire a également finalisé en 2004 une pré-étude visant à déterminer les conditions nécessaires pour la réalisation d'une cartographie de l'accessibilité du territoire de la Wallonie par des modes alternatifs à la voiture, à savoir le projet 'Profil d'accessibilité des lieux'. L'objectif de ce dernier est de calculer, pour chaque 'lieu' de Wallonie, le nombre de personnes pouvant, à partir de leur résidence, y accéder en un temps déterminé par des modes de déplacement autres que la voiture.

4.7 DÉFINITION DE CRITÈRES POUR LA DÉTERMINATION DES ZONES URBAINES À RETENIR POUR L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS URBAINS DE MOBILITÉ (PUM)

Il a été demandé à l'Observatoire de donner une définition des agglomérations urbaines reposant sur une notion de 'bassins de mobilité'. Les communes les constituant se verraient ainsi dotées d'un plan urbain de mobilité (PUM) conformément au décret relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales.

Les PUM visent à assurer la cohérence des plans communaux de mobilité (PCM) au niveau d'un ensemble de communes et donnent les grandes orientations d'une organisation et d'une gestion des éléments structurants de la mobilité au sein des grandes agglomérations urbaines. Ils contiennent également des objectifs de développement territorial.

Le champ de réflexion porte sur les cinq grandes agglomérations concernées directement par le projet de décret (Charleroi, La Louvière, Liège, Mons et Namur), mais également sur les zones de Tournai, Verviers et Mouscron.

L'Observatoire a formulé différentes remarques et défini, sur la base des données existantes, différents critères à prendre en considération pour une première détermination du périmètre des PUM. En effet, le concept de bassin de mobilité demande une étude approfondie, en vue, tant de l'identification des variables pertinentes que de la collecte des données nécessaires.

4.8 PARTICIPATION ET COLLABORATIONS MISES EN PLACE

La participation de l'OWM à de nombreux comités lui permet de donner une plus grande visibilité à ses travaux. A travers ces différents lieux de réflexion, il peut ainsi consolider les collaborations existantes et valoriser les informations ou compétences qu'il a acquises.

- Comités d'accompagnement thématiques de la Conférence permanente du développement territorial

- Thème 1 - Mutations spatiales et structures territoriales : les trois sous-thèmes d'étude sont l'Observatoire des mutations spatiales, les stratégies d'affectation dans les quartiers de gare en vue de favoriser le report de mode et l'étude sur la recomposition des fonds de vallées.
- Thème 2 - Kyoto- contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre. Il s'articule autour des points suivants : énergie et urbanisme, transports et urbanisme, modélisation des émissions de CO2 issues du transport dans différents scénarios d'aménagement, influence de l'isolation sur la consommation énergétique, synthèse des travaux pouvant devenir un outil d'aide à la décision, réflexions sur la problématique des zones d'aménagement différencié (ZAD).
- Thème SyGIT - Système de gestion des informations territoriales : thème dans lequel s'insère notamment l'élaboration du tableau de bord du développement territorial. Dans une optique de cohérence entre les tableaux de bord, l'Observatoire collabore à la conception des différents indicateurs de la finalité 3 'Améliorer l'accessibilité du territoire wallon et gérer la mobilité afin de structurer l'espace wallon' de ce tableau de bord.

- **Comité de pilotage de l'enquête régionale sur la mobilité des ménages et aux discussions, avec l'INS,** notamment, sur les modalités de poursuite de cette enquête.

- Comités de pilotage et groupes de travail du schéma de développement intégré des réseaux et terminaux de fret en Région wallonne (schéma logistique wallon) et du schéma logistique hennuyer

L'OWM est conscient des enjeux liés à la problématique du transport de marchandises, en termes tant de mobilité que de son rôle dans l'activité économique, sans oublier son imbrication avec le transport de personnes. L'OWM a l'intention d'intégrer les enseignements importants fournis par ces deux études, à savoir : les différents outils de modélisation utilisés pour prédire l'évolution probable du transport de marchandises, le diagnostic de la situation actuelle, les tendances concernant les flux de transport de marchandises sur le territoire wallon ainsi qu'un premier aperçu de l'évolution du secteur wallon de la logistique et du transport de fret dans le contexte européen et international.

- Groupe de travail de haut niveau sur « la redevance kilométrique pour les poids lourds »

Les réflexions portent sur les modalités d'application d'un système de redevance kilométrique visant à remplacer le régime actuel de l'Eurovignette appliqué aux poids lourds.

- Comité d'accompagnement de la convention liant le Centre interuniversitaire d'études de la mobilité (CIEM) et la Direction de la politique foncière et de mobilité de la DGATLP

L'objet en est l'étude de la mobilité relative à la prise en compte de facteurs liés à la mobilité dans l'examen des dossiers d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

- **Collaborations avec les services de la DGRNE et de l'IGEAT au niveau des indicateurs de mobilité du tableau de bord de l'environnement wallon.**

- Groupe de travail portant sur les actions de sensibilisation et d'information des agents de la Région wallonne dans le cadre des déplacements domicile-travail

L'objet en est l'élaboration du questionnaire concernant les déplacements domicile-travail des agents du MET et du MRW.

- Réunion de coordination avec les responsables du réseau des CEM et du centre de documentation et de diffusion en mobilité (CDDM)

Le but est de consolider la collaboration existante. L'OWM se positionne comme le complément de ces outils. Les communes, par exemple, qui obtiennent déjà des informations via le réseau des CEM (Cemathèque, cémaphore, etc.), ont la possibilité, le cas échéant, de solliciter l'avis de l'Observatoire sur leurs propres démarches ou sur celles déjà réalisées dans d'autres villes.

- Participation au Comité de pilotage de la 'Plate-forme wallonne d'information des acteurs locaux de la mobilité'**- Conseil supérieur de statistique**

Un groupe de travail 'Statistiques INTRASTAT' s'est constitué le 22 juin 2004 suite à un dossier transmis par la Banque nationale de Belgique, qui demandait l'adaptation de l'Arrêté royal du 14 janvier 1993 prescrivant une statistique mensuelle des échanges de biens entre la Belgique et les autres pays membres de l'Union européenne, suite à la publication du Règlement (CE) n° 638/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux statistiques communautaires des échanges de biens entre Etats membres et abrogeant le règlement (CEE) n° 3330/91 du Conseil.

- Projet 'Elaboration d'un outil de suivi de la mise en œuvre des plans communaux de mobilité (PCM) et application à 4 communes'

L'exposé des motifs du projet de décret relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, adopté par le Gouvernement le 22 janvier 2004, prévoit que l'Observatoire apporte un appui méthodologique à la réalisation d'indicateurs lorsque ceux-ci intéressent les pouvoirs locaux et régionaux dans leur processus d'évaluation des politiques menées. C'est également dans cette optique que l'OWM collabore avec la DG3-MET à l'étude financée par la Région, dont un des objectifs est de déterminer les indicateurs permettant à la commune de mener à bien sa politique de mobilité et à la Région d'avoir une image de son évolution sur l'ensemble de son territoire. Les communes bénéficieront ainsi du même outil et utiliseront la même méthodologie pour répondre aux demandes formulées par le décret 'Mobilité et accessibilité locales'.

- 'Plate-forme indicateurs pour un développement durable'

Le principal objet en était l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs de mobilité durable. Différents intervenants nationaux et internationaux y ont présenté leurs travaux et une table ronde consacrée au développement et à l'usage d'indicateurs de mobilité durable au sein des institutions belges a clôturé la réunion.

- Table ronde relative à la promotion des véhicules propres, à laquelle sont associées les autres régions et l'administration fédérale**- Participation à la réflexion sur les indicateurs mobilité**

Dans le cadre des « indicateurs macroéconomiques pour mesurer le bien-être mis en relation avec l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée » - Projet IBERIOTT.

- Groupe de travail pour la mise en place d'un Observatoire interrégional des transports de marchandises

Les régions participantes sont la Région wallonne, la Région flamande et la Région Nord-Pas-de-Calais.

- Présentation des missions et du programme de travail de l'OWM aux « Midis de l'Urbanisme » du 23 avril 2004**- Collaborations au sein de l'IWEPS**

- étude des flux transfrontaliers entre les régions belges et le Nord-Pas-de-Calais ;
- rédaction du chapitre « mobilité » du module 'Marché du travail' de l'Annuaire statistique de la Wallonie ;
- détermination du degré de significativité des résultats de l'ERMM ;
- structuration et stockage des données ;
- définition des bassins d'emploi et de mobilité.

4.9 COLLOQUES ET SÉMINAIRES

En vue d'analyses comparatives ou d'exercices de 'benchmarking' de la situation wallonne avec ses voisins régionaux, l'OWM a participé aux colloques ou séminaires suivants, qui lui ont donné accès à des travaux en cours et finalisés, en Wallonie et à l'extérieur, et lui ont permis d'en tirer des éléments de réflexion ou d'expérience. Ces rencontres ont en outre été l'occasion de nouer des relations de travail avec d'autres organismes belges ou étrangers ayant des objectifs similaires à ceux de l'Observatoire.

Colloque de l'Institut des Comptes nationaux (information sur les statistiques produites par cet Institut).

Séminaire du GRT « la valeur du temps dans le transport de marchandises », Namur, 19 janvier 2004.

Colloque « Rail meets road, les rencontres de la mobilité », Bruxelles, 20 et 21 janvier 2004.

Séminaire IWEPS sur la structuration de l'espace wallon : méthodologie des bassins d'emploi et des zonages fonctionnels, résultats et perspectives, Jambes, 29 janvier 2004.

Table ronde organisée par Valbiom : « En route pour les biocarburants, Bruxelles, 3 février 2004.

Plate-forme « indicateurs pour un développement durable », Service de Programmation Public – Politiques Scientifiques, Bruxelles, 17 février 2004.

Table ronde finale sur le transport ferroviaire en Région wallonne, organisées par le Ministre des transports et de la mobilité et le CESRW, Liège, 11 mars 2004.

Colloque « Mobilité et temporalités », Bruxelles, 25 et 26 mars 2004.

Colloque CPDT « les nouveaux outils de gestion du territoire », Liège, 29 et 30 mars 2004.

Séminaire des Midis de l'Urbanisme, présentation des missions et du programme de l'OWM, Ottignies, 23 avril 2004.

Journée de l'OPVN et visite du Port autonome du Centre-Ouest (PACO), 23 avril 2004.

Séminaire « Modèles de transport en appui à la politique de mobilité et de transport » organisé par le SPFMT et le Bureau fédéral du plan, Bruxelles, 3 mai 2004.

Séminaire du GRT « L'introduction de nouvelles formes de mobilité par le télétravail », Namur, 3 mai 2004.

Journée Transport et logistique « Positionnement de la région liégeoise sur la scène européenne et perspectives d'avenir pour la logistique », Liège, 13 mai 2004.

Séminaire « Cost 346, new developments in emission estimation from transports », Anvers, 24 mai 2004.

Journée des conseillers en mobilité, Namur, 27 mai 2004.

Conférence « Green Week », Bruxelles, 3 juin 2004.

Séminaire des Midis de l'Urbanisme sur les plans de déplacements scolaires, Ottignies, 24 septembre 2004.

Colloque de l'Union wallonne des entreprises sur « Transporter en Europe : quels choix pour l'entreprise », Louvain-La-Neuve, 1er octobre 2004.

European Transport Conference, 4 au 7 octobre 2004.

Colloque Iberiott « gagner sur la qualité de vie au travail », Liège, 25 novembre 2004.

Colloque « Vers des rues citoyennes », présentation du code de la rue, Marche-en-Famenne, 26 novembre 2004.

Les rencontres de la mobilité « Les partenariats communes/sociétés de transport en commun », Namur, 7 décembre 2004.

4.10 ACTIVITÉ DES ORGANES DE L'OWM

4.10.1 Comité de coordination

Le comité de coordination se compose des représentants des différentes administrations wallonnes concernées par la mobilité.

Des collaborations ont été mises en œuvre avec différents membres du comité, gestionnaires de bases de données utiles à la confection du diagnostic de la mobilité.

Une demande d'avis sur les informations et analyses contenues dans le 'Diagnostic de la mobilité' a été adressée au Comité.

4.10.2 Conseil d'orientation

Le conseil d'orientation regroupe des représentants du monde économique et social, des universités, des associations, d'instances fédérales (SPFMT, SNCB).

Trois réunions du conseil d'orientation ont eu lieu en 2004. Elles ont porté sur les sujets suivants :

- réunion du 24 février 2004 : Avenir des contrats de gestion RW-TEC-SRWT (présentation du contrat de gestion actuel par le représentant de la SRWT et discussions). Problématique des transports de marchandises en Région wallonne (présentation des conclusions provisoires du Schéma Logistique Wallon par STRATEC et du Schéma Logistique Hennuyer par IBM Consulting group). Les résultats de ces discussions doivent permettre au conseil de rédiger deux avis pour répondre au questionnement du Ministre des transports au sujet de ces deux problématiques ;
- réunion du 29 avril 2004 : finalisation des avis du Conseil d'orientation concernant l'avenir des contrats de gestion RW-TEC-SRWT et la problématique des transports de marchandises en Région wallonne ;
- réunion du 26 octobre 2004 : présentation de l'état de l'avancement des travaux de l'Observatoire et du diagnostic de mobilité par l'OWM. Présentation de l'étude 'Réflexions sur la mobilité des personnes âgées' par le GRT.

4.11 CONTACTS AVEC LES SERVICES PRODUCTEURS DE DONNÉES STATISTIQUES

Participation à un groupe de travail de l'INS sur l'inventaire des statistiques, pour ce qui concerne le secteur des transports et de la mobilité.

Contacts avec le service du SPF Mobilité et Transports en charge de la confection des statistiques du trafic routier, fluvial.

Contacts avec les services Eurostat-D4 Energy and Transport au sujet notamment des données de transport routier de marchandises.

Contacts avec les différentes administrations wallonnes productrices de données en lien avec les transports et la mobilité des personnes et des marchandises.

Contacts avec les administrations wallonnes et fédérales en charge des inventaires des émissions de GES.

4.12 FORMATIONS

En 2004, les membres de l'OWM ont suivi les formations suivantes :

- Formation des conseillers en mobilité (CEM) ;
- Formation continuée du réseau des CEM : zones 30 aux abords des écoles ;
- Formations en statistique : pour compléter les séances d'informations données sur l'ERMM par les FUNDP, le personnel de l'Observatoire a suivi les cours dispensés par le CEPE et lors des journées d'études à l'ENPC (France) sur les enquêtes relatives aux déplacements ;
- Formation à l'utilisation du matériel et logiciel de dépouillement de questionnaires (DataScan) ;
- Formation à l'utilisation du modèle « transports publics » développé par le MET.

4.13 RÉPONSES À DES DEMANDES PONCTUELLES

L'Observatoire a notamment pour mission de répondre aux demandes émanant du Gouvernement et des différentes administrations régionales (art. 5 de l'arrêté du 6/12/2001). Il privilégie donc ce type de demandes, qui ont, en 2004, principalement porté sur les thèmes suivants :

- critères objectifs pour les subventions aux communes pour l'engagement de conseillers en mobilité ;
- critères pour la détermination des zones urbaines à retenir pour l'établissement de plans urbains de mobilité (PUM) ;
- données sur les catégories de véhicules poids lourds ;
- données sur le kilométrage parcouru par les véhicules, le nombre de déplacements selon les motifs, etc., pour la réalisation des bilans énergétiques ;
- définition d'objectifs pour le transport par rail et par TEC en vue de l'élaboration du Contrat d'Avenir ;
- évolution prévisible de la demande en matière de transport de personnes et de marchandises ;
- situation des plates-formes multimodales wallonnes.

L'Observatoire a également répondu à d'autres demandes, telles que celles émanant de l'association Inter-environnement Wallonie (IEW), qui a sollicité l'avis critique de l'OWM ainsi que des éléments de réflexion (études, statistiques, ...) sur son projet de « sélection bibliographique », outil favorisant les initiatives pour le développement d'un « système d'accessibilité durable ».

5 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA STATISTIQUE

5.1 GESTION DE LA STATISTIQUE REGIONALE

5.1.1 Collecte et organisation des données, construction de bases de données

Dans un premier temps, l'IWEPS s'est consacré, en matière statistique, à collecter l'ensemble des données disponibles, au niveau (sous-)régional, auprès des organismes publics producteurs directs ou indirects de statistique :

- INS : population, population active, statistiques fiscales, occupation du sol, chiffres d'affaires, exportations et investissements selon les déclarations à la TVA, etc. ;
- ONEM, FOREM, INAMI, INASTI, ONSS: population active, emploi, chômage ;
- BNB : Centrale des Bilans ;
- etc.

L'ensemble de ces données sont recueillies au niveau le plus désagrégé possible, idéalement les communes, afin de pouvoir procéder à tous les traitements, regroupements ou croisements souhaitables. Cet effort se heurte cependant à l'exigence du 'secret statistique', qui pousse fréquemment les producteurs à agréger eux-mêmes certaines données afin d'en rendre impossible l'identification individuelle.

5.1.2 Réalisation d'enquêtes

5.1.2.1 *Enquête de conjoncture auprès des ménages wallons*

Dans le domaine de la conjoncture, l'IWEPS réalise, depuis 1995, une *enquête téléphonique trimestrielle auprès d'un panel tournant par quotas de 1 000 ménages wallons* pour les interroger sur :

- leur perception de la situation et de l'évolution économiques générales en Wallonie ;
- leur perception de la situation et des perspectives du ménage (revenus, épargne, consommation).

Après dix ans d'existence, cette enquête semble donner des résultats relativement robustes.

5.1.2.2 *Enquête sur les intentions d'embauche et les besoins de qualification des entreprises*

En 1999, l'IWEPS, dans le cadre de l'Observatoire wallon de l'emploi, a réalisé en Wallonie une enquête prototype harmonisée au niveau international sur les intentions d'embauche et les besoins de qualification des entreprises du secteur marchand.

Les années 2003 et 2004 ont été consacrées à une réflexion approfondie, alimentée par les résultats de l'enquête pilote réalisée en 2002, sur les modalités les plus adaptées de saisie prévisionnelle des tendances réelles de l'offre et de la demande de travail en Wallonie.

Cette réflexion débouchera, à l'automne 2005, sur la mise en place d'un outil permanent de collecte et de traitement rapides de ce type d'informations dans le secteur marchand wallon.

Les objectifs principaux de cette enquête sont :

- l'identification et la comptabilisation des postes vacants sur le territoire wallon ;
- la caractérisation des profils d'embauche associés à ces postes ;
- l'examen des difficultés de recrutement associées aux caractéristiques de ces postes.

La périodicité de cette enquête est trimestrielle, deux questionnaires ont été élaborés : **un questionnaire « court »** à compléter quatre fois par an : « **10 questions pour l'emploi** » et **un questionnaire « long »** à compléter annuellement. Les thèmes abordés dans ce questionnaire sont :

- **type d'emploi** : contrat, durée ;
- **profil de l'emploi** : profession, étude, compétences (langues, informatique), formation ;
- **difficultés de recrutement** ;
- **stratégies de recrutement**.

5.1.2.3 Enquête sur la connaissance et la satisfaction des usagers de l'administration wallonne

En vue de disposer d'une évaluation objective permettant de mesurer le degré de satisfaction des usagers des services publics wallons, Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon a chargé l'IWEPS de réaliser une première enquête de satisfaction générale des usagers des services publics wallons.

Il est généralement difficile pour les usagers d'identifier le niveau de pouvoir concerné par une démarche administrative. C'est pourquoi nous avons rejeté l'idée d'un sondage aléatoire auprès des citoyens wallons et nous lui avons préféré un sondage aléatoire auprès de personnes qui ont introduit un dossier auprès de l'administration wallonne au sens large (y compris les organismes d'intérêt public).

1 003 administrés wallons, sélectionnés aléatoirement parmi les personnes ayant introduit un dossier clôturé au cours des douze derniers mois, ont été interrogés par téléphone durant le mois de janvier 2004.

Les résultats de cette enquête sont disponibles dans le « Rapport de l'enquête sur la satisfaction des usagers de l'administration wallonne », IWEPS, Françoise VANDERKELEN, 30 mars 2004.

5.1.2.4 Enquête sur l'image du Hainaut

A la demande de Monsieur le Ministre Président du Gouvernement wallon, l'IWEPS a réalisé une enquête auprès de 3 600 personnes afin de dresser une première évaluation de l'image du Hainaut auprès des populations wallonne, hennuyère, flamande, bruxelloise et du Nord de la France.

Les enquêtes ultérieures permettront de mesurer l'évolution de cette image suite aux actions menées dans les prochains mois.

5.1.2.5 Enquête sur la notoriété du CAVA

Une enquête sur la notoriété du Contrat d'Avenir a été réalisée par l'IWEPS et s'est déroulée du 29 octobre au 5 novembre 2004. Il s'agit d'une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 900 personnes de plus de 18 ans habitant en Wallonie. L'objectif de cette enquête est d'obtenir une première évaluation de la perception qu'ont les ménages wallons du « Contrat d'Avenir pour la Wallonie ». Ce que nous désirions connaître pour cette première estimation est la proportion de personnes connaissant ou même simplement ayant entendu parler du « Contrat d'Avenir », et, pour celles-ci, le niveau de pouvoir et les ministres auxquels elles l'associent. Une question leur demandant de préciser ce que, à leurs yeux, représente le Contrat d'Avenir fournit une information qualitative de ce qui est perçu sous ce vocable.

5.1.2.6 Enquête « EUROCAT » des malformations congénitales à la naissance

La Direction générale des affaires sociales de la Région Wallonne (DGASS) est le partenaire wallon du projet européen EUROCAT, qui assure depuis une vingtaine d'années le suivi des malformations congénitales observées à la naissance. La base de données concerne pour la Wallonie les maternités de la province de Namur et de l'Est de la province de Hainaut. L'Institut de Pathologie et de Génétique de Lovreval est le partenaire wallon du projet et l'IWEPS assure le traitement informatique et statistique de la base de données.

5.1.3 Participation au groupe de suivi de l'Observatoire wallon du tourisme

Le Ministre wallon de l'Economie, ayant le tourisme dans ses attributions, a décidé d'instaurer un « Observatoire wallon du tourisme ». L'objectif de cet observatoire est de mettre sur pied un système d'informations sur le tourisme wallon et plus particulièrement sur le poids économique de ce secteur, fiable et utile à l'ensemble des professionnels du secteur. Cet observatoire regroupe les services wallons actifs dans le domaine du tourisme, en l'occurrence le Commissariat général au tourisme et l'Office de promotion du tourisme, des professionnels du secteurs par thème (HORECA, tourisme rural, attractions, etc.) ou par localisation (Fédération de la province du Luxembourg, des cantons de l'est, BEPN, etc.) ainsi que des représentants des institutions nationale (INS) et régionale (IWEPS) de statistique.

5.1.4 Actions externes

L'IWEPS a noué ou consolidé des relations de collaboration avec plusieurs des producteurs de données mentionnés plus haut dans le but de coordonner et d'harmoniser les démarches aux niveaux fédéral, régional et communautaire en matière de méthodologie de collecte et de traitement des statistiques pertinentes :

- Service public fédéral de l'Emploi et du Travail et Bureau fédéral du Plan (population active, taux d'activité) ;
- ONEM, FOREM, ONSS, INAMI (emploi sectoriel, emploi salarié et indépendant, chômage, taux de chômage) ;
- point d'appui Travail-Emploi-Formation (ULB) et Steunpunt Werkgelegenheid-Arbeid-Vorming (KUL) : méthodologies conjointes de construction des (bases de) données ;

- INS (amélioration de l'enquête sur les forces de travail, groupe de travail du Conseil supérieur de statistique chargé d'établir l'inventaire des besoins en statistiques dans les années futures, suivi de l'enquête socio-économique générale) ;
- Banque Carrefour (couplage de bases de données relatives à la sécurité sociale) ;
- etc.

En ce qui concerne les statistiques sociales, les collaborations se déroulent de manière efficace. C'est pourquoi nous souhaitons consacrer les sections qui suivent à deux importants producteurs de statistiques, y compris régionales, l'INS et la BNB.

5.1.4.1 Collaboration avec l'INS

Dans l'état institutionnel actuel des choses, la collaboration avec l'INS est cruciale pour l'avenir de la statistique wallonne.

Cette collaboration s'articule autour de cinq grands axes :

- 1° accès général de l'IWEPS aux données individuelles 'anonymisées' dont dispose l'INS au niveau régional et sous-régional ;
- 2° accès de l'IWEPS aux méthodologies, grilles d'enquête, plans de sondage et questionnaires utilisés par l'INS ;
- 3° possibilité pour l'IWEPS, dans le cadre d'enquêtes par sondage actuellement réalisées par l'INS, de financer l'élargissement de l'échantillon en Wallonie afin de rendre les résultats exploitables au niveau (sous-)régional ;
- 4° possibilité pour l'IWEPS de 'commanditer' à l'INS des enquêtes nouvelles intéressant la Région wallonne ;
- 5° à terme, et plus précisément lorsqu'aura été approuvé le projet d'arrêté modifiant la loi sur le secret statistique dans le sens d'une extension aux Régions et Communautés des droits et obligations découlant de celui-ci, accès de membres de l'IWEPS qui auraient prêté le serment de respect du secret statistique, dans le cadre de programmes précis, aux données individuelles non anonymisées.

Il est évident que l'institutionnalisation d'une telle collaboration dans le cadre d'un accord de partenariat permet à l'IWEPS de profiter de l'effet de levier 'logistique' de l'INS pour progresser vers son objectif d'appropriation (conception, suivi, exploitation) de la statistique wallonne, avant même que ne soit éventuellement révisée dans le sens d'une fédéralisation la loi sur la statistique publique qui confère le monopole de celle-ci à l'INS.

L'accord-cadre s'est déjà concrétisé par la signature de deux conventions de collaboration offrant à l'IWEPS l'accès aux données individuelles anonymisées :

- de l'enquête sur les forces de travail ;
- de l'enquête sur les budgets des ménages.

5.1.4.2 Collaboration avec la BNB

On sait que, dans le cadre de l'Institut des Comptes nationaux (ICN) créé en 1994, la BNB joue désormais un rôle prépondérant dans la production d'au moins deux statistiques essentielles pour la connaissance de l'état et de l'évolution de l'économie régionale :

- les comptes régionaux : en fait, actuellement 'valeurs ajoutées régional(is)ées', auxquelles la BNB a l'intention d'adjoindre bientôt une régionalisation des revenus du travail, des investissements et de l'emploi ;
- le commerce extérieur régionalisé.

Dans les deux cas, il s'agit de statistiques partiellement régionalisées à partir des agrégats nationaux, au moyen de diverses 'clés': elles sont donc sujettes à un certain nombre de biais.

Il est donc important que les régions aient accès aux méthodologies utilisées pour construire ces statistiques et, si possible, qu'elles soient associées à la conception de celles-ci, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'objectif de l'IWEPS est d'entamer une collaboration d'ordre méthodologique avec la BNB en matière tant de commerce extérieur que de comptes régionaux.

Il est, par ailleurs, important de noter qu'en termes institutionnels les Régions et Communautés sont actuellement représentées dans les organes fédéraux suivants compétents en matière de statistiques et/ou d'études les intéressant :

- Conseil supérieur de Statistique (M. Jean HOUARD)
- Comité de coordination de l'INS (M. Jean HOUARD)
- Conseil supérieur de l'Emploi (MM. Etienne MICHEL et Jean-Pierre MÉAN)
- Comité d'orientation de l'Institut des Comptes nationaux (M. Michel MIGNOLET)
- Comité scientifique de l'Institut des Comptes nationaux sur le budget économique (M. Francis MOSSAY).
- Comité scientifique de l'Institut des Comptes nationaux sur les comptes nationaux et régionaux (M. Jean HOUARD).

5.2 ORGANISATION INFORMATIQUE DE L'IWEPS

Les maîtres mots de l'informatique de l'IWEPS sont l'ouverture et l'autonomie. En vertu du principe d'ouverture, le service tient, dans la mesure du possible, à fournir aux utilisateurs tout accès à des logiciels, à des ressources, à des périphériques, et, bien sûr, à de l'information statistique. En vertu du principe d'autonomie, ces éléments sont mis à disposition en présupposant de la part de l'utilisateur une connaissance ou un apprentissage de ses propres outils, qu'il s'agisse des logiciels statistiques ou économétriques, ou qu'il s'agisse des données consultées. Bien que des règles de comportement strictes soient nécessaires pour assurer le bien-être collectif, il n'y a pas, en théorie, de restriction liée à une uniformisation ou standardisation, hormis pour l'aspect administratif (traitement de texte, antivirus, etc.).

En conséquence, le travail informatique au sein de l'IWEPS poursuit quatre objectifs :

- mettre à la disposition du personnel une infrastructure matérielle et logicielle adaptée à ses besoins (informatique générale) ;
- développer l'accès aux données nécessaires à la réalisation d'études et à leur publication (bases de données et accès à celles-ci) ;
- développer la diffusion de l'information, notamment en intranet et sur internet ;
- définir et, au besoin, réaliser les travaux de programmation en rapport avec la gestion et l'exploitation des bases de données (outils informatiques).

5.2.1 Informatique générale

L'IWEPS dispose de quatre serveurs (de fichiers, de bases de données, de domaines et de gestion administrative) et d'ordinateurs à base de Pentium, comme équipement individuel. Les serveurs fonctionnent sous Windows 2000 Advanced Server, les PC sont configurés en environnement Windows XP professionnel.

Les tâches récurrentes d'informatique générale sont sous l'entière responsabilité de l'IWEPS. Rappelons-les brièvement :

- la définition des besoins individuels et collectifs en équipement matériel et logiciel ;
- la gestion interne des connexions réseaux et en particulier TCP/IP ;
- l'installation et le suivi des systèmes d'exploitation, des logiciels réseau et des applications sur les ordinateurs individuels ;
- l'assistance et les dépannages informatiques ;
- la gestion du parc informatique (répartition du matériel, organisation des supports collectifs...) et des utilisateurs IWEPS sur le mainframe et sur le serveur ;
- la gestion des serveurs et du réseau.

5.2.1.1 Les données

Les données disponibles à l'IWEPS peuvent être classées en trois catégories :

- données collectées à l'extérieur : proviennent essentiellement des producteurs de données statistiques belges, BNB, INS, INAMI, INASTI, FOREM, ONEM, ONSS, etc., et internationales, OCDE, EUROSTAT, etc. ;
- données originales : données primaires propres à l'IWEPS ou à l'administration wallonne (sans traitement préalable), résultats d'enquêtes menées par l'IWEPS ou la Région, finances publiques wallonnes, données administratives, comptabilité des communes, etc. ;
- données calculées : résultats de recherches, de compilations ou mises en cohérence de données de différentes sources, des reconstitutions de données. Citons par exemple la population active, la comptabilité régionale, les prévisions, estimations, projections, etc.

Ces données se présentent sur différents supports :

- papier : listings, revues et publications statistiques centralisées à la bibliothèque de l'IWEPS ;
- disquettes, bandes magnétiques, CD-Rom ;
- accès en ligne à des serveurs : base de données Belgostat, Hot Line OCDE ;
- sites Internet.

Il apparaît indispensable de travailler à la constitution d'un système d'information qui permette l'exploitation aisée des données collectées ou simplement accessibles, ainsi que leur diffusion à travers les canaux anciens (publications, disquettes...) ou nouveaux (intranet, internet...). Ce système devra être suffisamment souple pour s'adapter sans trop de difficultés aux changements de la technologie informatique.

5.2.1.2 Les bases de données

L'élément indispensable à toute activité de l'IWEPS est bien évidemment de disposer d'informations statistiques. L'éventail des données utiles se caractérise par l'hétérogénéité tant du mode d'accès à l'information que de la manière dont elle est structurée. Pour laisser à la recherche toute sa liberté, l'information disponible doit être ouverte : toute information jugée pertinente doit pouvoir être accessible. Pour laisser à la recherche son esprit critique, l'information doit être disponible dans son état primaire : l'accès à la source de la production de la donnée est privilégié.

5.2.1.3 Les modalités d'accès

Trois possibilités existent :

1. rapatrier toutes les données jugées utiles et les stocker dans une base de données locale où elles sont consultées par l'équipe de l'IWEPS ;
2. recourir, en qualité de client, aux services des différents producteurs d'informations statistiques, en leur demandant de livrer ponctuellement l'information nécessaire. Le producteur joue, s'il l'accepte, le rôle de serveur plus ou moins compétent et plus ou moins préparé à satisfaire ce type de demande ;
3. aller chercher l'information là où elle est, et, de là, gérer soi-même les modalités d'accès, avec la collaboration des services concernés, dont on prend soin de faire des partenaires, et développer ainsi les capacités d'accès de l'IWEPS plutôt que ses capacités de stockage.

Cette troisième voie répond aux deux préoccupations majeures d'ouverture et d'accès à une information brute la plus proche de la source. C'est d'ailleurs cette philosophie qui a présidé à la conceptualisation d'un système d'information pour l'IWEPS.

Toute information statistique pertinente pour la recherche est constituée de la source, la documentation et la donnée. En d'autres termes, un système d'information doit obligatoirement fournir :

- la mention du lieu de la production originel de la donnée ;
- la raison de sa production (pratique administrative, comptable, etc.) ;
- l'information rendant intelligible son contenu (formulaires administratifs de base, législation, etc.) ;
- la donnée chiffrée elle-même.

Cette vision de l'information conduit à envisager un système d'information en termes de réseau, tournant autour d'un noyau dur, plaque tournante pour obtenir :

- la documentation la plus complète sur les données, qui peut se présenter sous de multiples formes, allant de l'accès direct chez le producteur primaire à l'indication de la localisation d'un classeur à aller consulter chez un collègue, ou encore la consultation d'un fichier FileMaker, etc. ;
- l'information sur les modalités d'accès :
 - direct producteur/consommateur dans le meilleur des cas ;
 - différé par le biais d'un fournisseur de données (Belgostat, DRI, OCDE, etc.) ;
 - par copie plus ou moins conforme à l'original stocké en interne ;
 - par des applications proposées par les producteurs ou organismes intermédiaires en vue de l'utilisation de leur information par un plus large public (CD-ROM BNB, etc.) ;
- les exécutable permettant ces accès à la source, à la documentation, à la donnée elle-même ;
- les procédures permettant d'extraire des tableaux utilisables par des tableurs ou d'autres logiciels à finalité statistique.

Pour réaliser concrètement ce système, il convient de structurer ces données dans une base de données (sous Oracle) et de construire les requêtes de consultation des bases de données, et enfin de produire les normes (XML) pour l'échange de données statistiques ainsi que des DTE (ou schémas XML) pour la diffusion de celles-ci.

5.2.1.4 Structuration des données

Le point de départ est le constat que les données sont hétérogènes, et que, plutôt que d'harmoniser, il s'agit de garder les fichiers dans leur état le plus brut possible. L'expérience montre en effet que deux recherches traitent rarement les données de la même manière. Il est donc dangereux et réducteur de vouloir adapter une structure à un traitement particulier, outre l'appauvrissement de l'information que constitue une structuration arbitraire.

Tout comme précédemment, c'est l'accès aux données sources qui est favorisé, l'objectif poursuivi est donc le développement de normes XML pour l'échange de données entre les différentes administrations productrices d'information statistique régionale.

5.2.1.5 La diffusion de l'information

Le site internet de l'institut, *statistiques.wallonie.be* ou *iweeps.wallonie.be*, est le canal essentiel de la mise à la disposition du public de l'information statistique wallonne. Ce site Internet fournit en outre un accès aux publications, aux études, aux événements de l'IWEPS.

L'IWEPS, service public, ne peut cependant se limiter à répondre aux besoins des privilégiés, de plus en plus nombreux cependant, qui accèdent la mégapole de l'information qu'est l'internet.

Il faudra donc envisager, dans un proche avenir, de mettre à disposition du public toutes les données disponibles sur le réseau, sur d'autres supports : papier, disquettes, CD, etc.

5.3 LE SITE THEMATIQUE WALLON : STATISTIQUES

Au cours de la précédente législature, le groupe thématique « Statistique » de la cellule e-gov avait pris la décision de faire du site de l'IWEPS le portail wallon en matière de statistique.

Les actions consistant à définir le site de l'IWEPS comme portail statistique de la Région et mettre ce site en place ont déjà été réalisées.

Le portail statistique existe en effet depuis de nombreux mois, 490 tableaux statistiques sont actuellement disponibles sur le site <http://statistiques.wallonie.be>.

Toutes les actions futures consisteront à améliorer ce site dans ses différentes dimensions.

Les actions à mener dans le cadre du thème « Statistiques » sont :

- le recensement des données à caractère statistique ;
- la structuration de tableaux statistiques ;
- la définition des schémas XML ;
- la mise en exploitation de l'information statistique sur le site 'Statistiques' de l'IWEPS ;
- la mise au point des procédures d'échanges et de mise à jour de cette information.

Ces actions sont à mener par et pour toutes les administrations wallonnes pour lesquelles de l'information statistique devrait être présentée sur le site thématique Statistiques IWEPS, en étroite collaboration avec l'IWEPS.

Une action préliminaire consistera à définir, pour chacune des administrations concernées :

- les publics cibles ;
- les types d'information statistique attendue par ces publics.

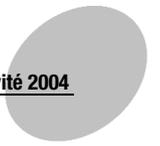
Ce préliminaire pourrait être réalisé par le biais d'enquêtes ou de réunions d'experts, ou de représentants des publics concernés.

Dans un premier temps, ce plan d'action est réalisé dans le cadre d'une expérience pilote conduite par l'IWEPS avec la DGTRE. Cette expérience permettra tout à la fois de construire et de valider la démarche proposée dans ce plan d'action, et d'établir un modèle de fonctionnement et de collaboration à l'usage des autres administrations.

Les actions se découpent selon deux grands axes :

- le cadre de définition des statistiques (public cible, information attendue, tableaux) ;
- le processus de production de documents XML.

La philosophie sous-jacente à ce projet est que tout ce qui concerne la création, la collecte, la production de tableaux de données propres à l'administration est, et reste, sous la responsabilité ultime de l'administration. La définition des schémas XML, des structures d'accueil, des normes méthodologiques de présentation, des normes d'échanges et de transferts de données est sous la responsabilité de l'IWEPS.



6 DIRECTION DU SERVICE D'APPUI

6.1 BUDGET ET ADMINISTRATION

La gestion administrative et budgétaire de l'IWEPS s'est caractérisée en 2004 par la nécessité de mettre en place une gestion autonome en tant qu'organisme d'intérêt public.

Cette autonomie implique que doivent désormais être assurées en interne des tâches de gestion du personnel, de gestion budgétaire et de gestion logistique qui étaient auparavant assurées par les services spécialisés de l'administration régionale.

6.1.1 Gestion budgétaire

- mise en place d'une comptabilité en partie double et d'un système de suivi budgétaire propre à l'Institut ;
- gestion des commandes et des factures (livres, revues, journaux, données statistiques, etc.) ;
- traitement des dossiers de frais de transport et de déplacements ;
- gestion des budgets et des déclarations de créance pour les conventions de recherche ;
- encodage dans le programme budget de l'IWEPS (détail des dépenses) ;
- correspondance budgétaire ;
- utilisation du GCOM pour les dossiers encore imputés, en régime transitoire, sur le budget régional.

6.1.2 Gestion du personnel

- établissement d'une convention avec le SEPAC pour le calcul mensuel de la paie ;
- transmission régulière au SEPAC des informations nécessaires à ce calcul ;
- formalités vis-à-vis de l'ONSS, assurance accidents de travail, prévention et médecine du travail ;
- reprise de la gestion complète des dossiers administratifs du personnel ;
- gestion des horaires et des prestations ;
- constitution d'un comité de concertation de base avec les représentants syndicaux.

6.1.3 Gestion administrative

- encodage dans l'indicateur de l'IWEPS de toutes les pièces entrantes et sortantes ;
- dactylographie de notes internes et externes ;
- classements divers (notes administratives, etc.) ;
- classement des conventions.

6.1.4 Gestion logistique

- démarches en vue de l'installation dans de nouveaux locaux : recherche des implantations possibles, négociation d'un contrat, préparation des travaux d'aménagement ;
- gestion des commandes internes (fournitures de bureau, mobilier, demandes de service, etc.) ;
- gestion du matériel de bureau (photocopieur, fax, etc.) ;
- gestion des missions à l'étranger (réservations, frais de déplacement, hôtels, restaurants, etc.)

6.2 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Suite à la mise en place de l'IWEPS le 1^{er} janvier 2004, il était indispensable de lui conférer une identité visuelle spécifique. Non seulement doter l'institut d'un logotype, mais également d'une charte graphique complète, projet global visant à asseoir sa visibilité et son identité.

Cette démarche, initiée à l'automne 2003 et poursuivie pendant l'année 2004, s'est opérée en trois temps :

- analyse et définition d'une ligne directrice : souligner l'identité de l'Institut, partir de l'acronyme IWEPS et sa signification, en travaillant sur la typographie et le code-couleur dans un style sobre ;
- recherche et création du logo : en collaboration étroite avec un studio graphique, qui a débouché sur une transcription graphique de la ligne directrice. Ceci a pour résultat un logo qui rassemble les trois qualités fondamentales de simplicité, lisibilité et déclinaibilité ;
- déclinaison et adaptation du système d'identification visuelle : à travers un jeu complet de papeterie (papier à en-tête, enveloppes en différents formats, cartes de visite, cartes de compliments, fardes de présentation, présentation multimédia, annonces de recrutement, badges d'identification...) et la mise en conformité des publications et du site Internet avec ces nouvelles normes graphiques.

Cette démarche s'est soldée par la rédaction d'une charte graphique, reprenant l'ensemble des règles graphiques (traitement typographique, graphisme et code-couleur), adoptées par l'Institut afin d'homogénéiser les déclinaisons visuelles de son logo sur les supports papiers, numériques et publiés.

Une fois mise en place, il convient de veiller à la diffusion et au suivi de l'application des règles de la charte graphique, mission quotidienne et permanente.

6.3 DIFFUSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

6.3.1 Collection 'Economie, Société, Région'

Créée à l'initiative de l'IWEPS et dirigée par celui-ci aux Editions De Boeck – Université, cette collection poursuit un triple objectif.

D'abord, replacer les problématiques régionales dans leur contexte économique et social. Trop souvent, en effet, le fait régional est observé comme s'il existait de manière autonome, à la lumière de la théorie dite du 'développement régional'. Or, une bonne compréhension de la dimension régionale implique l'insertion de celle-ci dans l'ensemble national et international dont elle est partie constitutive. En outre, l'ensemble des outils d'analyse et d'interprétation dont disposent les sciences humaines doivent lui être appliqués.

Ensuite, pour chacun des domaines envisagés, offrir à l'ensemble des chercheurs qui y sont actifs la possibilité de publier les résultats de leurs travaux. L'objectif est de disposer ainsi, en chaque matière abordée, de la gamme d'informations et d'éclairages la plus vaste possible.

Enfin, diffuser, auprès d'un public large et varié, les résultats acquis des recherches, mais aussi, susciter le plus grand nombre de réactions susceptibles d'alimenter et d'enrichir le débat.

En 2004, la collection totalise neuf titres et s'est vue enrichie de deux nouveaux volumes :

- Dimitri UZUNIDIS (sous la direction de), L'innovation et l'économie contemporaine ;
- Evelyne ISTACE, Michel LAFFUT, Robert PLASMAN et Christine RUYTERS (Eds), Sphères privée et professionnelle, vers une recomposition des rôles et des actions.

6.3.2 Discussion Papers de l'IWEPS

Les Discussion Papers constituent un des canaux de diffusion privilégiés des résultats des recherches personnelles menées par les membres de l'IWEPS. Les langues d'usage sont le français ou l'anglais. Les Discussion Papers ont pour but de stimuler la recherche scientifique auprès des membres de l'IWEPS dans les domaines auxquels ils portent un intérêt particulier. De ce fait, ils incitent les chercheurs à maintenir un contact avec les développements de la recherche fondamentale, ce qui garantit un travail scientifique de qualité.

En 2004, l'IWEPS a publié quatre de ces documents de travail, à raison de 700 exemplaires par numéro, avec une maquette de mise en page conforme à la nouvelle charte graphique :

- n°0401 – Guio A.C., *La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie*
- n°0402 - Debuissou M., Docquier F., Noury A., Nantcho M., *Immigration and aging in the Belgian regions*
- n°0403 - Van Haepere B., *Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002*
- n°0404 - Cardelli R., Nibona M., *Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail*

6.3.3 Tendances économiques – Analyses et prévisions conjoncturelles

L'analyse conjoncturelle publiée deux fois par an couvre l'ensemble des pays et des secteurs de l'économie mondiale qui, par effets imbriqués, influencent la conjoncture belge et wallonne :

- au niveau international, plus particulièrement le commerce mondial, les échanges et les prix des matières premières, les Etats-Unis, le Japon, l'Asie, l'Union européenne, les PECO, l'Allemagne, la France, la politique monétaire ;
- en Belgique : consommation et investissements des ménages, consommation et investissements publics, investissements des entreprises, activité, productivité, rentabilité des entreprises, prix, commerce extérieur, marché du travail, finances publiques et politique budgétaire ;
- en Wallonie : consommation et investissements des ménages, consommation et investissements publics, activité, productivité, rentabilité et investissements des entreprises, globalement et par secteur d'activité, marché du travail, finances publiques et politique budgétaire.

Des prévisions sont établies pour les agrégats économiques belges et wallons suivants :

- consommation privée ;
- consommation publique ;
- investissements (entreprises, ménages, pouvoirs publics) ;
- exportations ;
- importations ;
- PIB.

En mai, ces prévisions concernent l'année en cours. En novembre, elles couvrent également l'année suivante.

En 2004, l'IWEPS a publié deux numéros de *Tendances économiques*, à raison de 2 100 exemplaires par numéro, dont la maquette de mise en page a été adaptée afin de se conformer à la nouvelle charte graphique de l'Institut :

- n° 26, mai 2004
Tendances conjoncturelles, pp. 1-76
Etudes spéciales, pp. 77-120:
 - Valérie VANDER STRICHT, IWEPS, *Contribution du chômage à la hausse du taux d'emploi en Wallonie entre 1996 et 2002*, pp.79-92 ;
 - Françoise VANDERKELEN, IWEPS, *Enquête sur la satisfaction des usagers de l'administration wallonne*, pp. 93-120.
- n° 27, décembre 2004
Tendances conjoncturelles, pp. 1-84
Etude spéciale, pp. 85-103.
 - P.-F. MICHIELS, M. MIGNOLET et M.-E. MULQUIN, FNDP, *La croissance régionale en Belgique et ses déterminants : une comparaison Flandre-Wallonie entre 1995-2001*, p.87-103.

6.3.4 Note mensuelle de conjoncture wallonne

Cette brochure mensuelle présente en huit pages les principaux indicateurs conjoncturels.

Une vingtaine de séries statistiques sont mises à jour mensuellement et présentées sur graphiques afin de permettre aux lecteurs de suivre aisément, même en dehors des périodes d'analyse, l'évolution des principaux indicateurs des divers domaines de la conjoncture. Ce cahier, dont le premier exemplaire a vu le jour en 1998, sert d'outil préparatoire aux analyses conjoncturelles. Les graphiques remis à jour mensuellement permettent de juxtaposer les courbes aux évolutions dépendantes, ou encore d'analyser les séries selon divers indices conjoncturels.

Ces graphiques permettent aux spécialistes de chacun des domaines de localiser rapidement les tendances et les évolutions qui méritent une attention particulière. Une analyse approfondie peut alors avoir recours à d'autres données plus détaillées. Cette note permet une synthèse rapide et périodique des évolutions économiques conjoncturelles de la Wallonie. Tous les mois, un bref commentaire des données chiffrées complète cet outil d'aide à la décision articulé autour de cinq grands domaines :

- l'évolution globale de l'économie wallonne
- l'activité et les investissements des entreprises
- le commerce extérieur
- la consommation et les investissements des ménages
- la situation du marché du travail.

Remaniée et remise en page en 2003, adaptée afin de se conformer à la charte graphique de l'Institut en 2004, cette brochure est l'une des deux publications on-line figurant sur notre site internet.

6.3.5 Les Chiffres-clés de la Wallonie

Cette publication semestrielle a vu le jour en mars 2003.

Elle comprend un ensemble d'indicateurs socio-économiques d'intérêt général. Les éditions de juin et novembre 2004 comptent entre 170 et 180 indicateurs répartis en quatre chapitres :

Chapitre 1 : Conjoncture.

Chapitre 2 : Développement durable, subdivisé en quatre parties : Société, Economie, Environnement et Mobilité.

Chapitre 3 : Citoyenneté

Chapitre 4 : Gouvernance.

Les indicateurs du chapitre consacré à la conjoncture sont construits à partir de données mensuelles ou trimestrielles ; ils sont donc actualisés à chaque édition. Les autres chapitres présentent des données annuelles, mises à jour à divers moments de l'année ; une partie des indicateurs est donc actualisée à chaque édition.

6.4 DIFFUSION DES INFORMATIONS STATISTIQUES RÉGIONALES

6.4.1 Annuaire statistique de la Wallonie

L'annuaire statistique de la Wallonie est l'outil de diffusion d'ensembles thématiques de statistiques constitués par l'IWEPS sur les divers aspects de la vie économique et sociale en Wallonie. Chacun de ces ensembles est publié dans un des quatre modules de l'Annuaire :

- général : 2ème édition en 2003 ;
- marché du travail : 2ème édition en 2004 ;
- économique : 3ème édition en 2005 ;
- infra-régional : 1ère édition en 2005.

6.4.1.1 Module Marché du travail de l'Annuaire statistique de la Wallonie

Le Module Marché du Travail paru en 2004 reprend l'ensemble des statistiques décrivant la population active, l'emploi, le chômage, l'éducation et la formation ainsi que les politiques d'emploi.

La conception et la réalisation de l'ensemble des tableaux, graphiques et cartes du module marché du travail de l'annuaire statistique ont été élaborées au cours du 1^{er} semestre 2004, pour une parution au 2^{ème} semestre.

Pour cette deuxième édition de 526 pages, il a été opté pour un recueil statistique comprenant essentiellement des données brutes. Ce choix implique des changements de structure par rapport à l'édition précédente. Ce module est dorénavant composé de deux parties.

La première comprend une description, par chapitre, des grandes tendances observées au cours de la période de 1992 à 2002. Le rassemblement des commentaires et analyses en début de volume a pour but de donner au lecteur une vue synthétique et globale de l'ensemble des dimensions du marché du travail et ce aux niveaux régional et sous-régional.

Dans la deuxième partie, il est proposé des tableaux, des graphiques et des cartes qui permettent d'appréhender les aspects les plus importants du marché du travail, dans la mesure des données disponibles. Elle présente huit chapitres, dont chacun présente l'ensemble de l'information statistique pertinente pour les dix dernières années et les principaux indicateurs synthétiques pour 2002 :

- population et structure d'activité,
- population active,
- emploi,
- chômage,
- formation,
- formes de travail,
- mobilité
- politiques de l'emploi.

En introduction de chaque chapitre, une note méthodologique présente les sources de données et les qualités et limites y afférentes.

Un effort de standardisation a présidé à la présentation des données, principalement les années prises en considération, la ventilation par sexe et par tranche d'âge. Dans chaque chapitre, un volet est consacré aux comparaisons intra-régionales (provinces, arrondissements, bassins d'emploi), interrégionales (Wallonie, Bruxelles, Flandre, Belgique) et internationales (Allemagne, Pays-Bas, France, Luxembourg).

La plupart des chiffres présentés dans cette partie sont bruts, donnant au lecteur l'occasion de calculer les ratios, taux, etc., qu'il juge intéressants. Cependant, des taux et des indicateurs classiques sont calculés pour la dernière année disponible, fournissant une information synthétique sur la situation en 2002. Certains tableaux pouvant donner lieu à des erreurs d'interprétation, une note guide le lecteur à l'aide d'exemples.

6.4.1.2 Module infrarégional de l'Annuaire statistique de la Wallonie

En 2004, ont été réalisées la conception et la mise au point d'une maquette de présentation d'ensemble des tableaux, graphiques et cartes reprenant les thèmes du module général présenté sous la forme de cahier de 32 pages. Chaque cahier reprend les données disponibles pour une province ou un arrondissement.

Destiné à offrir une image chiffrée d'ensemble de la Wallonie, de ses provinces et arrondissements, ce module comportera seize thèmes :

- Présentation générale
- Occupation du sol
- Réseau de transport et parc de véhicules
- Population
- Mouvements de la population
- Population active
- Emploi intérieur salarié
- Emploi intérieur indépendant
- Demandeurs d'emploi
- Revenus d'intégration
- Revenus
- Enseignement et formation
- Logements
- Démographie des entreprises
- Performances des entreprises
- Tourisme

La parution de ce module est prévue dans la deuxième moitié de 2005.

6.4.2 Wallonie, quelques repères

Par cette publication, nous proposons de découvrir la Wallonie en quelques chiffres. Sont ainsi présentées des données territoriales, démographiques, sur l'emploi et la vie active, sur les performances économiques des entreprises wallonnes, le bilan énergétique, les revenus des ménages wallons, les caractéristiques des logements en Wallonie et le budget de l'administration wallonne.

Durant l'année 2004, l'ensemble de ces données ont été actualisées pour une parution au début 2005. Cette publication, traduite en anglais, est imprimée en 21 000 exemplaires.

6.4.3 Indicateurs du marché de l'emploi en Wallonie par Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF)

Il s'agit d'un tableau de bord de l'évolution de l'emploi et du non-emploi, entre 1995 et 2002, 2003 ou 2004, sur les territoires wallon, des onze CSEF et de la Communauté germanophone. Les données analysées émanent de l'INS, de l'ONSS, de l'INASTI, de l'ONEM, du FOREM et de l'IWEPS et abordent les thèmes de la population, de la population active, des indépendants et aidants, des salariés et du chômage. Les analyses proposées ont été réalisées selon une méthodologie commune pour toutes les entités. Ce schéma d'analyse identique pour chaque territoire facilite les comparaisons des marchés du travail locaux avec l'ensemble de la Wallonie, mais aussi entre les différentes sous régions de Wallonie. Cette publication est composée de quatorze cahiers de 40 pages chacun : treize cahiers construits exactement selon la même structure et un cahier méthodologique. L'IWEPS a conçu la publication, sélectionné les sources, effectué les calculs, fourni les données et coordonné l'ensemble du travail d'édition, les commentaires étant rédigés par les CSEF. Cette publication est le fruit d'une collaboration avec l'OSEC et les CSEF, dans le cadre de l'Observatoire wallon de l'emploi.

Pendant l'année 2004, la deuxième édition de cet ouvrage a été mise en chantier. Elle a été complétée par une nouvelle série de données sur la population active, établie par l'IWEPS, et enrichie de graphiques et tableaux pour en améliorer la lisibilité. Cette publication paraîtra dans le courant de l'année 2005.

6.4.4 Séries statistiques du marché de l'emploi en Wallonie

Cette brochure reprend les statistiques mensuelles du chômage, établies à partir des données de la STAT92 du FOREM et les données annuelles du marché de travail, calculées sur la base des données du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, de l'ONSS, de l'INASTI et de l'enquête sur les forces de travail, ainsi que les chiffres des bénéficiaires du revenu d'intégration.

Les données du chômage sont ainsi présentées selon la catégorie de demandeurs d'emploi, la province et l'arrondissement, la direction subrégionale du FOREM, le sexe, la durée d'inoccupation, l'âge, le niveau de diplôme et la branche d'activité d'origine. Outre les séries brutes des 12 derniers mois exprimées en chiffres absolus et en variations

annuelles, les tableaux proposent également les moyennes annuelles depuis 1996, exprimées tant en chiffres absolus qu'en variations annuelles.

Quant aux données annuelles du marché du travail, elles comprennent les taux de base calculés par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, l'évolution de l'emploi intérieur par secteur calculée par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, l'évolution de l'emploi salarié par secteur sur la base des données de l'ONSS, l'évolution de l'emploi indépendant par secteur calculée sur la base des données de l'INASTI, ainsi que les taux de base par région et par âge calculés sur la base de l'enquête sur les forces de travail.

Cette publication de 32 pages est mensuellement remise à jour et disponible sur notre site internet.

6.4.5 Annuaire statistique de la Grande Région

La « Grande Région » regroupe la région française de Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat occidental et la Wallonie. Dans ce cadre, s'est constitué un Groupe de travail statistique réunissant, en vue d'une collaboration régulière, des représentants de l'INSEE Lorraine, du STATEC luxembourgeois, des Statistisches Landesamt de Sarre et de Rhénanie-Palatinat et du SES pour la Wallonie, qui est venu s'associer à ce groupe en 1993.

C'est à partir de 1991 que la collaboration statistique transfrontalière a véritablement démarré, les directeurs des Offices statistiques concernées ayant alors arrêté un programme de publications ambitieux, destiné à mieux satisfaire les besoins de plus en plus pressants exprimés par les décideurs politiques, chercheurs, entreprises et bureaux d'études.

Une réunion annuelle des directeurs de ces Offices statistiques définit le programme d'activité à court et à moyen termes. L'objet des travaux est la constitution d'une information statistique pertinente et harmonisée pour l'ensemble de la Grande Région. Un groupe de travail d'experts est en charge de la collecte des données, des travaux d'harmonisation des concepts, de la réalisation des publications, des actions de relations publiques et de tout autre travail ayant trait aux activités communes des cinq offices statistiques.

Divers projets de publications bilingues (français et allemand), sont issues de ce programme:

- un annuaire statistique destiné à fournir une information détaillée sur l'évolution et la situation économiques et sociales de la Grande Région et de ses composantes ;
- un dépliant diffusé gratuitement, rassemblant les données statistiques de cadrage et une description succincte des cinq entités constitutives de la Grande Région ;
- un portrait de la Grande Région : le 'Portrait des régions d'Europe', publié par Eurostat, a inspiré l'édition d'un tiré à part sur les composantes de la Grande Région, complété d'un chapitre de synthèse. ;
- un indicateur conjoncturel rapide fournissant les variations mensuelles des principales variables de l'industrie manufacturière ;
- un atlas économique et social, ouvrage cartographique qui montre des spécificités infrarégionales et fait apparaître des phénomènes, des relations, des flux et les évolutions historiques importantes.

Le site Internet de la Grande Région www.grande-region.lu est à la disposition du public.

La réalisation la plus récente de ce groupe est l'édition 2004 de l'Annuaire statistique de la Grande Région.

L'annuaire 2004 permet de présenter et de commenter les principales caractéristiques économiques et sociales de la Grande Région (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Wallonie). La perspective historique en constitue également un aspect important pour un ensemble qui construit son unité dans le cadre européen. L'annuaire s'articule autour de huit chapitres : données structurelles, population, enseignement, emploi et chômage, développement économique, santé, environnement et conditions de vie. Cette quatrième édition, depuis 1992, comporte 148 pages et est présentée dans les deux langues de la Grande Région, en français et en allemand.

Depuis 2003, le Groupe des statisticiens de la Grande Région s'est attelé à la constitution d'une base de données statistiques de la Grande Région, rassemblant et documentant toutes les informations statistiques harmonisées des 5 entités. Il a, en outre, obtenu en 2004 un financement INTERREG IIIc dans le cadre d'un projet e-Bird, dont l'IWEPS est le chef de file, et dont l'objet est la constitution d'un Portail statistique de la Grande Région.

6.4.6 Participation au projet d'atlas transfrontalier

En 2004, l'IWEPS a signé avec la Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord-Pas-de-Calais, la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) du Ministère de la Région wallonne, la Direction Régionale de l'Équipement Nord-Pas-de-Calais, la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la Direction régionale de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais, une convention de partenariat, confiant à l'IWEPS la participation belge à la rédaction des cahiers « Emploi-

Qualification » et « Activités économiques » d'un Atlas transfrontalier, englobant la totalité des territoires belges, luxembourgeois et Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'une partie de la Picardie, de la Champagne-Ardenne, de la Lorraine, du sud des Pays-Bas et de l'ouest de l'Allemagne. Les travaux ont débuté en septembre 2004 et la publication des cahiers est prévue en octobre 2005.

6.4.7 Participation au projet « Transparence »

L'expertise de l'IWEPS a été sollicitée en 2004, dans le cadre de l'établissement d'un Tableau de bord du bassin d'emploi transfrontalier regroupant les zones géographiques du Hainaut occidental, des arrondissements de Courtrai, Roulers et Tielt en Flandre occidentale, ainsi que pour l'Arrondissement de Lille. Ce projet est partiellement financé par des fonds INTERREG III et est l'objet d'un partenariat entre le Forem Conseil et le CSEF de Tournai, le VDAB de Courtrai, le GIP FCIP, l'Institut IESEG de l'Université de Lille et l'IWEPS, qui est chargé de la fourniture des données statistiques et de l'élaboration du quatrième cahier, reprenant une synthèse et une analyse des statistiques harmonisables pour les trois entités.

6.5 GESTION DES DEMANDES D'INFORMATIONS ADRESSEES À L'IWEPS

Dans le but de traiter efficacement les demandes d'informations qui lui sont adressées, l'IWEPS a élaboré un logiciel informatique permettant d'accélérer les procédures d'enregistrement et d'adressage aux chercheurs qui devront les traiter, d'une part et de conserver la trace des différentes demandes traitées afin d'en tenir compte pour améliorer les services rendus, d'autre part.

Au cours de l'année 2004, l'IWEPS a reçu 339 demandes officielles et répertoriées¹⁶ d'informations, dont la répartition par origine et par nature figure dans le tableau qui suit. Le nombre des demandes d'informations adressées à l'IWEPS ne cesse de croître : en 2004, il est plus du double des 145 demandes enregistrées en 1999, année d'instauration du système d'enregistrement.

6.5.1 Répartition des demandes d'informations en fonction de leur source en 2004

<i>Origine</i>	<i>Analyses</i>	<i>Chiffres</i>	<i>Autres¹⁷</i>	<i>Total</i>
<i>Cabinets ministériels wallons et communautaires</i>	22	43	16	81
<i>Organismes wallons d'intérêt public, intercommunales</i>	2	49	12	63
<i>Administrations wallonnes et communautaires</i>	0	50	11	61
<i>Etudiants et particuliers</i>	0	27	3	30
<i>Services publics, institutions et organismes fédéraux</i>	0	23	1	24
<i>Administrations communales, CPAS, ADL, etc.</i>	0	19	0	19
<i>Associations patronales et syndicats</i>	0	14	2	16
<i>Universités et centres de recherche</i>	0	12	0	12
<i>Institutions et organismes européens</i>	0	10	0	10
<i>Bureaux d'études privés</i>	0	8	0	8
<i>Organismes statistiques et de recherche étrangers</i>	0	8	0	8
<i>Presse</i>	0	5	0	5
<i>Parlement wallon</i>	0	1	0	1
<i>Partis politiques</i>	0	1	0	1
TOTAL	24	270	45	339

En 2004, les Cabinets ministériels wallons et communautaires¹⁸, mais pour l'essentiel wallons, ont été, avec pratiquement 24% des demandes satisfaites, les plus grands utilisateurs des services d'information de l'IWEPS ; on notera en outre qu'ils sont pratiquement les seuls demandeurs d'analyses.

Les organismes wallons d'intérêt public et les intercommunales wallonnes adressent à l'IWEPS le même nombre de demandes, essentiellement d'informations statistiques, que les administrations wallonnes et communautaires : chacun des deux groupes représente quelque 18% du total.

Parmi les demandeurs d'informations purement statistiques, les étudiants et particuliers, mais il s'agit surtout d'étudiants, constituent le quatrième groupe le plus important, avec 27 demandes d'informations statistiques sur un total de 270, soit 10%, suivis par les services publics, institutions et organismes fédéraux (23 demandes), les administrations communales, CPAS et ADL (19 demandes), les associations patronales et les syndicats (14 demandes), et les universités et centres de recherche (12 demandes) et les institutions et organismes européens (10 demandes). On notera que les 8 demandes adressées à l'IWEPS par des bureaux d'étude privés sont essentiellement le fait de bureaux auxquels la Région wallonne (Cabinets et/ou administrations) a par ailleurs confié des études et qui se tournent vers l'IWEPS pour obtenir l'information statistique nécessaire à la réalisation de celles-ci. Il s'agit donc généralement de demandes relativement « lourdes ».

¹⁶ Demandes et réponses dûment enregistrées à l'indicateur. Ceci ne tient pas compte des réponses ponctuelles par téléphone à des demandes simples, évidemment très nombreuses.

¹⁷ Listes, bibliographies, documentation, conseils méthodologiques, etc.

¹⁸ Communauté française Wallonie Bruxelles et Communauté germanophone.

6.5.2 Répartition des demandes d'informations par domaine d'intérêt et par niveau régional

Domaine	Niveau régional	Niveau sous-régional ¹⁹	Total
<i>Aspects structurels et conjoncturels de l'économie wallonne</i>	64	20	84
<i>Marché du travail wallon – Population active, emploi, chômage</i>	44	27	71
<i>Niveaux d'éducation, formation, compétences</i>	40	0	40
<i>Démographie humaine</i>	17	2	19
<i>R&D, innovation, démographie des entreprises</i>	19	0	19
<i>Environnement, aménagement du territoire, mobilité</i>	17	0	17
<i>Santé</i>	8	3	11
<i>Pauvreté, cohésion sociale</i>	5	4	9
<i>Emploi associatif</i>	9	0	9
TOTAL	223	56	279²⁰

L'essentiel des demandes d'informations adressées à l'IWEPS se répartissent entre deux grands axes : l'économie wallonne et le marché du travail. Au sens large (macroéconomie et secteurs d'activité), l'économie wallonne vient en première place, avec 84 demandes.

Au sens large également (population active, emploi et chômage) l'offre et la demande de travail suscitent 71 demandes, soit près d'un tiers du total.

Viennent ensuite les demandes relatives à l'enseignement et à la formation (40 demandes), les demandes d'informations démographiques (19) et les demandes de nature plus microéconomique relatives aux entreprises (19 demandes également).

223 (80%) des 279 demandes d'informations régionalisables concernent l'ensemble de la Wallonie. Le niveau sous-régional le plus demandé est celui des communes.

¹⁹ Provinces, arrondissements, communes

²⁰ Ce chiffre diffère de celui qui figure à la Section 6.5.1, car nous n'avons repris ici que les demandes d'informations comportant une dimension territoriale

6.6 BIBLIOTHÈQUE DE L'IWEPS

6.6.1 Gestion de la bibliothèque

La bibliothèque de l'IWEPS comporte cinq départements distincts au niveau de l'organisation du classement.

6.6.1.1 *Les livres*

Le fichier comporte à ce jour quelque 4340 ouvrages répertoriés.

6.6.1.2 *Les revues par abonnement annuel*

Près de 200 abonnements sont en cours.

Un programme informatique de gestion des revues permet notamment l'encodage des revues par numéro, par titre et par auteur d'articles. L'interface utilisateurs de ce programme offre à ceux-ci des possibilités de recherche à la fois souples et rapides.

6.6.1.3 *Les documents*

Cette rubrique comprend :

- les publications statistiques
- les documents ponctuels
- les supports informatiques :
- les CD ROM
- les supports originaux des bases de données acquises.

6.6.1.4 *Les Working et Discussion Papers*

Généralement produits d'échange de publications, ils font l'objet, étant donné leur spécificité, d'un classement particulier.

35 séries sont en cours actuellement, dont deux seulement sont des abonnements payants. L'encodage est encore à réaliser.

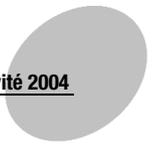
6.6.1.5 *Les actes de colloques et les mémoires de fin d'études*

Ce groupe est en cours d'organisation.

6.6.2 Services rendus aux utilisateurs

Il s'agit, en ordre principal, des collaborations logistiques, ponctuelles ou régulières, aux missions du service :

- dépouillement, encodage et classement des revues et ouvrages entrants et sélection thématique en fonction des recherches en cours ;
- recherche de documents nécessaires pour les membres de l'Institut
- échanges avec les autres centres de documentation du Ministère de la Région wallonne ;
- prêts inter - bibliothèques de monographies et photocopies d'articles ;
- participation à l'organisation, la fusion et l'enquête de réactualisation des fichiers d'adresses des abonnés aux publications de l'IWEPS ;
- mise à jour du fichier « presse » et du fichier « destinataires prioritaires » ;
- gestion et expédition des commandes de publication de l'IWEPS via le « Téléphone vert », la Librairie du MRW, le site Internet de l'Institut, les demandes par téléphone ainsi que la gestion du mon fichier pour les exemplaires gratuits ;
- mise à jour de la base de données de la bibliothèque ;
- gestion des commandes du service et réception – distribution ;
- accueil des personnes extérieures à l'IWEPS (autres départements des Ministères de la Région wallonne, étudiants, etc.).



7 CONSEIL WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

Comme indiqué dans l'avant-propos, le décret du 14 décembre 2003 portant création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique a également instauré le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, dont les missions sont les suivantes :

Art. 4. Le Conseil rend au Gouvernement un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci.

Le Conseil fait au Gouvernement, d'initiative ou sur demande, toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Le Conseil assure un rôle d'avis et d'assistance scientifique vis-à-vis de l'Institut.

Le Conseil est composé des recteurs des universités francophones, de quatre membres proposés par le Conseil économique et social de la Région wallonne, d'un membre proposé par le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et de cinq membres émanant des corps scientifique, académique ou assimilé des institutions d'enseignement universitaire ou supérieur.

2004 était donc une année de mise en place de ce nouveau Conseil et de préparation d'un nouveau plan pluriannuel.

La composition du Conseil, arrêtée en avril 2004, était la suivante :

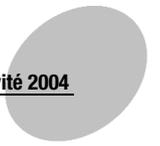
BOUCHER	Serge	Recteur	Faculté Polytechnique de Mons	Membre
COULIE	Bernard	Recteur	UCL	Membre
DELPORTE	Christian	Recteur	FUCAM	Membre
de MARET	Pierre	Recteur	ULB	Membre
LAMBERT	Jean-Paul	Recteur	Facultés universitaires Saint-Louis	Membre
LEGROS	Willy	Recteur	ULg	Président
LUX	Bernard	Recteur	UMH	Membre
SCHEUER	Michel	Recteur	FUNDP	Membre
THEWIS	André	Recteur	Facultés agronomiques de Gembloux	Membre
CODDENS	Cécile		UWE	Membre
FOURNY	Michèle		CWEDD	Membre
LOULTCHEFF	Tania		EWCM	Vice-Présidente
DAWANCE	Jean-Pierre		Service d'études du CEPAG	Membre
SIMAR	Luc		Service d'études de la CSC	Membre
HOUARD	Jean	Administrateur général	IWEPS	Membre consultatif
ISTACE	Evelyne		IWEPS	Secrétaire

En 2004, le CWEPS s'est réuni à quatre reprises. Il a concentré son travail sur le projet de programme de travail de l'IWEPS.

Le deuxième axe de travail du CWEPS s'est focalisé sur la demande de Monsieur le Ministre-Président de réaliser une étude sur les facteurs explicatifs de l'insertion des jeunes : de la formation à l'emploi. Le CWEPS s'est montré unanime sur l'intérêt de réaliser cette étude. Il a toutefois attiré l'attention sur la nécessité d'établir des priorités dans le programme de travail, le budget et le phasage de l'étude.

Le Conseil a en outre suivi de près, tout au long de l'année, l'avancement des divers programmes de recherche de l'IWEPS.

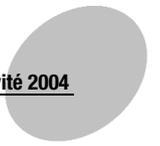
L'IWEPS tient ici à remercier les membres du Conseil pour le constant soutien qu'ils apportent à ses travaux.



8 EFFECTIFS DE L'INSTITUT WALLON DE L'EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le 31 décembre 2004, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique bénéficiait du concours de :

- Caroline ALBESSART, attachée scientifique
- Olivier BIERNAUX, attaché
- Rébecca CARDELLI, attachée scientifique
- Olivier COLICIS, attaché scientifique
- Bernard CONTER, attaché scientifique
- Marc DEBUISSON, attaché scientifique
- Anne DEPREZ, attachée scientifique
- Isabelle DESPAGNE, assistante principale
- Frédéric DOCQUIER, attaché scientifique (2/5 temps)
- Jean-Paul DUPREZ, attaché scientifique
- Laurence DUSSART, attachée scientifique
- Anne-Catherine GUIO, attachée scientifique (détachée à EUROSTAT jusqu'en juin 2005)
- Jean-Luc GUYOT, attaché scientifique
- Didier HENRY, premier gradué
- Jean HOUARD, administrateur général a.i.
- Evelyne ISTACE, expert
- Bernadette JORET, directrice
- Julien JUPRELLE, premier attaché
- Michel LAFFUT, directeur scientifique (1/5 temps)
- Martine LEFEVRE, attachée scientifique
- Olivier LOHEST, attaché scientifique
- Christine MAINGUET, attachée scientifique
- Abdeslam MARFOUK, attaché scientifique
- Fabienne MONTAIGNE, attachée scientifique (contrat suspendu pour convenance personnelle du 1er septembre 2003 au 31 mai 2004 – Démissionnaire à partir du 1er juin 2004)
- Olivier PLASMAN, attaché scientifique
- Christine RUYTERS, attachée scientifique
- Chantal SIMON, assistante
- Béatrice VAN HAEPEREN, attachée scientifique
- Françoise VANDERKELEN, attachée scientifique
- Valérie VANDER STRICHT, attachée scientifique
- Juanita VAN STRAETEN, premier adjoint
- Laurent VERLY, gradué principal





*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Place de la Wallonie, 1
5100 JAMBES

Tél : 081/33 30 50

Fax : 081/33 30 55

<http://statistiques.wallonie.be>

info@iweeps.wallonie.be